



VERSION 28 OCTOBRE 2016

PLAN DE PAYSAGE DE LA VILLE DE TROYES

PLAN D' ACTIONS

Photo couverture : la Seine à l'entrée du quartier de la Pielle,
le long de la chaussée du Vouldy

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	
PARTIE 1 - LES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION ET DES PLANS-GUIDES	07
PARTIE 2 - PLAN-GUIDE « DÉFINIR L'EAU COMME FONDEMENT DU PROJET DE VILLE »	13
PARTIE 3 - PLAN-GUIDE « VALORISER ET ENRICHIR LA DIVERSITÉ DES SITUATIONS URBAINES »	37
PARTIE 4 - PLAN-GUIDE « CONFORTER LA PLACE DU VIVANT DANS LA VILLE »	57
PARTIE 5 - RÉFÉRENCES	67
ANNEXES	87

Sauf mentions particulières figurant sur les documents :
- les photographies ont été prises par Omnibus et Roumet Guitel
- les documents graphiques, cartes, coupes, schémas, croquis ont été réalisés par Omnibus et Roumet Guitel.

avant-propos

Le document « Plan d'actions » du plan de paysage établit un certain nombre de préconisations permettant de guider l'évolution du paysage de l'agglomération troyenne. Il fait suite à l'établissement d'un diagnostic et à la définition d'objectifs.

L'équipe d'étude a accompagné la collectivité dans la transcription de ces objectifs en un plan d'actions stratégiques amenant à la valorisation des spécificités paysagères du territoire communal et, un peu plus largement, de l'agglomération urbaine formée par Troyes et les communes limitrophes de La Chapelle-Saint-Luc, Lavau, Pont-Sainte-Marie, Saint-Parres-aux-Tertres, Saint-Julien-les-Villas, Bréviandes, Rosières-près-Troyes, Saint-André-les-Vergers, La Rivière-de-Corps, Sainte-Savine, Les Noës-près-Troyes.

En effet, la phase de diagnostic a démontré l'imbriication, l'interdépendance, les continuités urbaines, naturelles et de perception dans l'ensemble du tissu urbain aggloméré. Celui-ci constitue un paysage qui s'affranchit des limites administratives.

Le plan d'actions aborde de façon prospective les évolutions possibles du paysage troyen dans les 30 à 40 années à venir, cherchant à faire dialoguer les différentes composantes de la ville et à faire émerger un projet de paysage global et cohérent.

Celui-ci qui s'appuie et apporte des propositions complémentaires aux autres projets engagés par la ville seule ou dans le cadre de l'agglomération du Grand Troyes : extension du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) à l'ensemble du Bouchon de Champagne, révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) et grands travaux de rénovation des digues, Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) portant spécifiquement sur les espaces liés à l'industrialisation textile qui a marqué le paysage urbain, Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU.

Ce travail a été mené avec l'ambition d'aider et d'inspirer les futures réflexions et décisions à venir sur ce territoire, trop souvent sectorielles.

partie 1

**Les objectifs du plan d'actions
et des plans-guides**

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

ARTICULATION ENTRE DIAGNOSTIC ET PLAN D' ACTIONS

Lors de la conclusion de la phase 1 « Diagnostic et objectifs » du plan de paysage, trois axes de travail prioritaires ont été définis :

- AXE 1 : Définir l'eau comme fondement du projet de Ville
- AXE 2 : Valoriser et enrichir la diversité des situations urbaines
- AXE 3 : Conforter la place du vivant dans la ville

Ils sont déclinés en objectifs de qualité paysagère qui ont évolués et ont été adaptés au fur et à mesure de l'élaboration du plan d'actions.

Axes prioritaires

Objectifs de qualité paysagère

AXE 1 Définir l'eau comme fondement du projet de ville

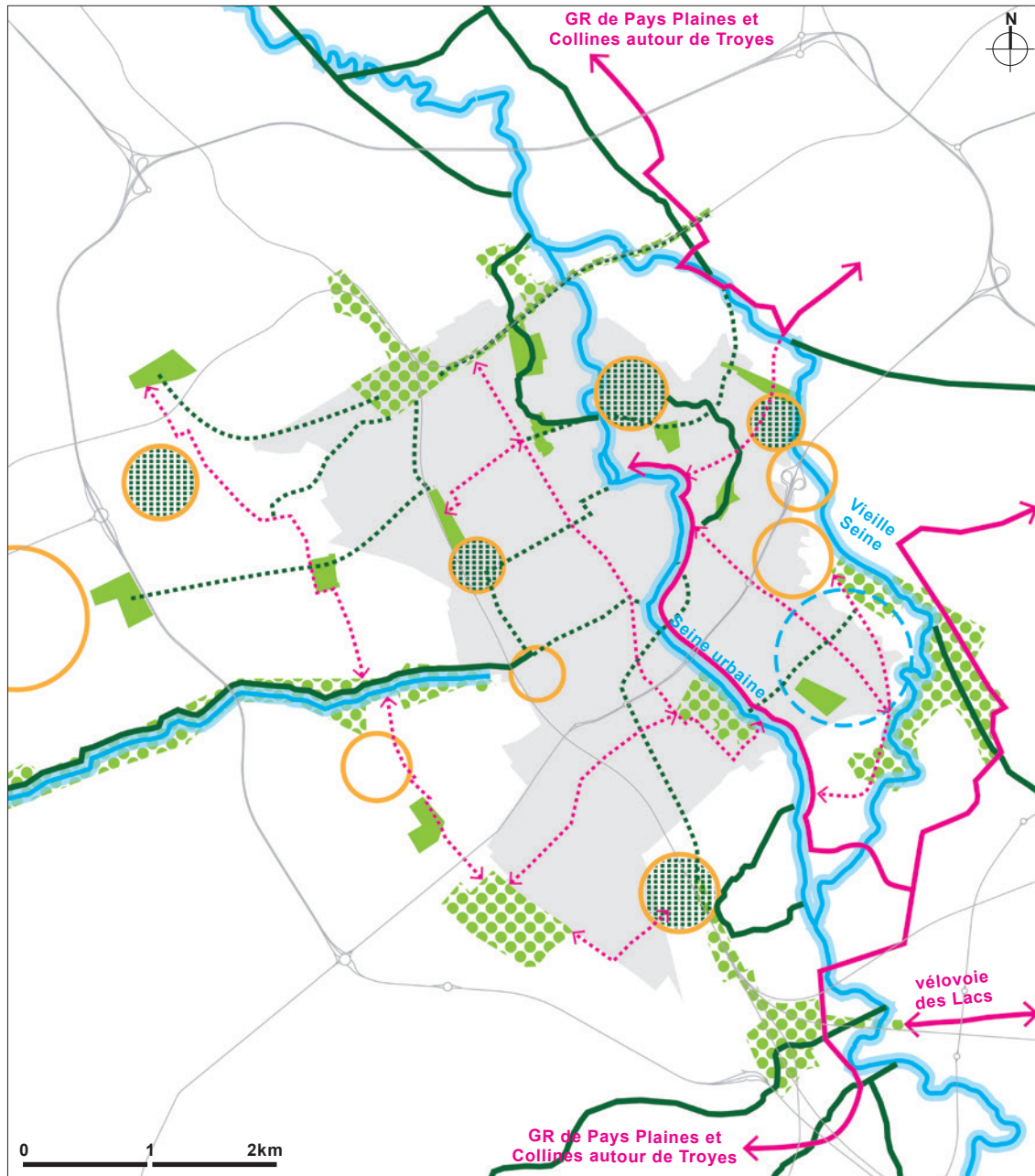
- Valoriser le réseau hydrographique de Troyes et de l'agglomération.
- Prendre en compte l'eau sous toutes ses formes - fleuve, rivières, rus et mares du réseau naturel, fossés, noues et bassins récoltant les eaux de pluie - afin de réaliser de futurs projets urbains tournés vers l'eau.
- Faire connaître et comprendre le fonctionnement du réseau hydrographique, et particulièrement du fleuve, ses atouts et ses contraintes.

AXE 2 Valoriser et enrichir la diversité des situations urbaines

- Renforcer et mettre en valeur la diversité des ambiances urbaines, des usages et des typologies d'espaces.
- Développer les espaces à usage public à différentes échelles de rayonnement (l'agglomération urbaine, le quartier, l'îlot).
- Composer un paysage urbain de qualité dans les zones d'activités et d'équipements.
- Poursuivre la constitution d'un maillage dense destiné aux modes doux pour relier aisément les différentes polarités urbaines et les espaces paysagers de qualité.

AXE 3 Conforter la place du vivant dans la ville

- Donner une place et des espaces prépondérants au vivant dans la ville afin de constituer une trame verte dense et diversifiée.
- Renforcer et développer les continuités écologiques dans l'agglomération urbaine.
- Poursuivre la mise en place d'une conception et d'une gestion extensive respectueuse de l'environnement dans les espaces publics et inciter les acteurs privés à s'engager dans une gestion durable de leurs espaces paysagers.



CARTOGRAPHIE LOCALISANT LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE



Valoriser le réseau hydrographique de Troyes et de l'agglomération
Faire connaître et comprendre le fonctionnement du réseau hydrographique, et particulièrement du fleuve

Développer les espaces à usage public dans les quartiers périphériques au Bouchon de Champagne qui donnent une place prépondérante au vivant dans la ville



- rayonnant à l'échelle de l'agglomération



- rayonnant à l'échelle du quartier



Composer un paysage urbain de qualité dans les zones d'activités et d'équipements et inciter les acteurs privés à s'engager dans une gestion durable de leurs espaces paysagers



Voie verte / chemin de randonnée existants d'importance à l'échelle du Pays



Poursuivre la constitution d'un maillage dense destiné aux modes doux pour relier aisément les différentes polarités urbaines et les espaces paysagers de qualité



Renforcer et développer les continuités écologiques dans l'agglomération urbaine aux points de rupture actuels



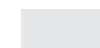
Continuités structurantes et secondaires à l'échelle du Pays et de l'agglomération identifiées dans l'étude Trame Verte et Bleue urbaine



Poursuivre la constitution d'un maillage destiné aux modes doux qui participe au développement des continuités écologiques



Axes viaires et ferrés principaux



Territoire communal Troyes

CONTENU DU PLAN D' ACTIONS

PLANS-GUIDE THÉMATIQUES

Lors de la candidature à l'appel à projets « Plan de paysage », la ville de Troyes a exprimé le besoin de réfléchir aux dynamiques d'évolution et de transformation du paysage à une échelle globale, dans une démarche qui embrasserait l'ensemble des projets de réglementation, d'aménagement, de valorisation, de gestion, de réhabilitation en cours ou à venir.

Dans ce cadre, le groupe de suivi, composé d'élus et d'agents de Troyes et du Grand Troyes ainsi que de leurs partenaires (DDT, syndicat DEPART,...), a fait le choix de développer 3 plans-guides thématiques issus des 3 axes prioritaires.

Les plans-guides répondent en effet à ce besoin de réflexion à l'échelle globale et déclinent une stratégie paysagère cohérente et transversale à plusieurs champs de l'aménagement : création / transformation d'espaces publics, (re)structuration urbaine, gestion / valorisation des espaces paysagers, concrétisation des enjeux de continuités et de biodiversité en matière de trames verte et bleue, développement des mobilités douces.

Des séquences sont définies dans ces 3 plans-guides et hiérarchisées par priorité d'action.

Les orientations et préconisations proposées à travers les plans-guides doivent être appropriées par les acteurs du territoire : présentation et communication auprès du grand public, retranscription dans les documents d'urbanisme réglementaires existants et à venir, mise en oeuvre dans des projets d'aménagement opérationnels...

La Ville de Troyes souhaite poursuivre cette démarche en développant des fiches-actions associées à ces plans-guides et en assurant l'animation de la démarche plan de paysage.

ATELIERS DE CONCERTATION ET VISITES DE SITE

L'objectif des ateliers est à la fois de comprendre les dynamiques en cours et les enjeux d'évolution de chacun des sites visités et de définir ce qui est important à protéger, faire évoluer, à transformer dans le paysage existant.

Les ateliers ont permis d'illustrer par une étude de cas chacune des 3 grandes thématiques du plan de paysage (l'eau, les espaces publics, le vivant).

Ils se sont déroulés en partie sur site (visite du site et ses limites, réflexions / problématiques exprimées in situ) et en partie en salle (retour sur la visite, formulation et hiérarchisation des enjeux d'aménagement-gestion, besoins, pistes de projet). Ils font l'objet d'une fiche intégrée au plan d'action.

partie 2

**Plan-guide « Définir l'eau
comme fondement du projet
de ville »**

ORIENTATIONS STRUCTURANTES DU PLAN-GUIDE

1. Démultiplier les opportunités d'accès à l'eau, accès visuels mais surtout physiques, et leurs typologies

Les vues et accès sont hétérogènes sur le territoire. La Seine urbaine est visible sur un linéaire important tandis que la Vieille Seine, les étangs de la Moline, des Noëllés et de Foicy, le ru La Fontaine sont beaucoup plus discrets et cachés.

Le plan-guide s'appuie principalement sur ces espaces de projets privilégiés afin de donner à voir une eau plus naturelle, autour de laquelle l'urbanisation est moins dense.

Et c'est bien sur l'ensemble du réseau hydrographique que le contact physique avec l'eau peut être amélioré, que des pontons, berges en pentes douces, petits espaces publics nouveaux peuvent être aménagés pour s'approcher et toucher l'eau.

2. Proposer des circulations douces les plus continues possibles le long de l'eau

Une part importante des berges de la Seine urbaine peuvent être longées à pied ou à vélo, de façon presque continue, depuis St-Julien jusqu'à l'ancien site FRAFOR. Les grands travaux de réhabilitation des digues devraient également permettre de développer les promenades au bord de l'eau.

Deux types d'orientations proposées dans le plan-guide complètent ce réseau.

Tout d'abord la création de véritables parcours et accès à la Vieille Seine, au niveau de sa confluence avec la Barse mais aussi entre St-Parres et le canal du Labourat.

Ensuite, l'aménagement de certaines liaisons douces secondaires permettrait de mettre en valeur la traversée des quartiers entre les 2 Seine :

- tête du Bouchon > Vieille Seine et St-Julien en longeant le ru La Fontaine et les étangs des Noëllés
- Seine urbaine > canal du Labourat > Vieille Seine en valorisant les délaissés des Écrevolles, la friche TEO 2, les berges du canal au niveau du pont vers Pont-Ste-Marie.

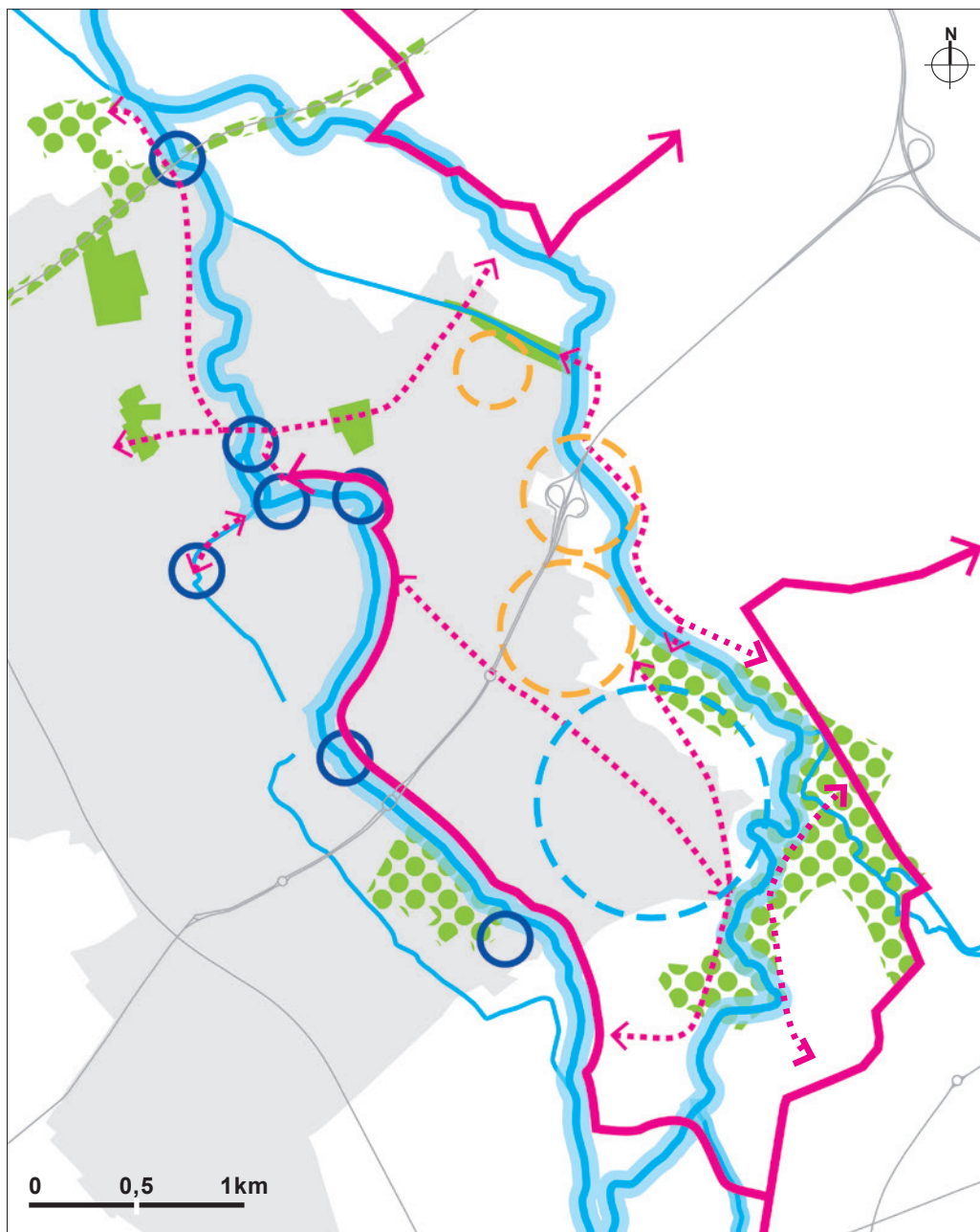
Ces liaisons constitueraient des promenades intéressantes dans des quartiers souvent dépourvus d'espaces publics fédérateurs.

3. Mettre en œuvre des projets de restructuration urbaine tournés vers l'eau dans les secteurs d'aménagement les plus stratégiques







Les secteurs d'équipements et d'activités situés à proximité de la Vieille Seine et des étangs - stade de l'aube et berges du canal, entrée d'agglomération par le boulevard Pompidou, secteur compris entre le

boulevard et le Centre Technique Municipal, mettent peu en valeur la présence de l'eau.

Ces lieux, qui sont des points d'entrée dans l'agglomération (bd Pompidou) ou des articulations avec les communes voisines (Pont-Ste-Marie, St-Parres-aux-Tertres) méritent une attention particulière afin de devenir des vitrines de la ville et non des arrières.








CARTOGRAPHIE DES ORIENTATIONS STRUCTURANTES DU PLAN-GUIDE




- 
 Valoriser le réseau hydrographique comme corridor de biodiversité, réseau de promenades et d'espaces publics à vocation pédagogiques
- 
 Créer des opportunités d'accès physique à l'eau
- 
 Poursuivre la constitution d'un maillage dense destiné aux modes doux le long des cours d'eau
- 
 Développer les espaces à usage public autour de l'eau
 - rayonnant à l'échelle de l'agglomération
- 
 - rayonnant à l'échelle du quartier
- 
 Composer un paysage urbain de qualité tourné autour de l'eau dans des espaces aujourd'hui déstructurés et/ou peu qualitatifs d'un point de vue urbain et paysager
- 
 Axes viaires et ferrés principaux
- 
 Territoire communal Troyes

CARTOGRAPHIE DÉTAILLÉE DES ORIENTATIONS





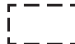
Espaces à enjeux d'aménagement

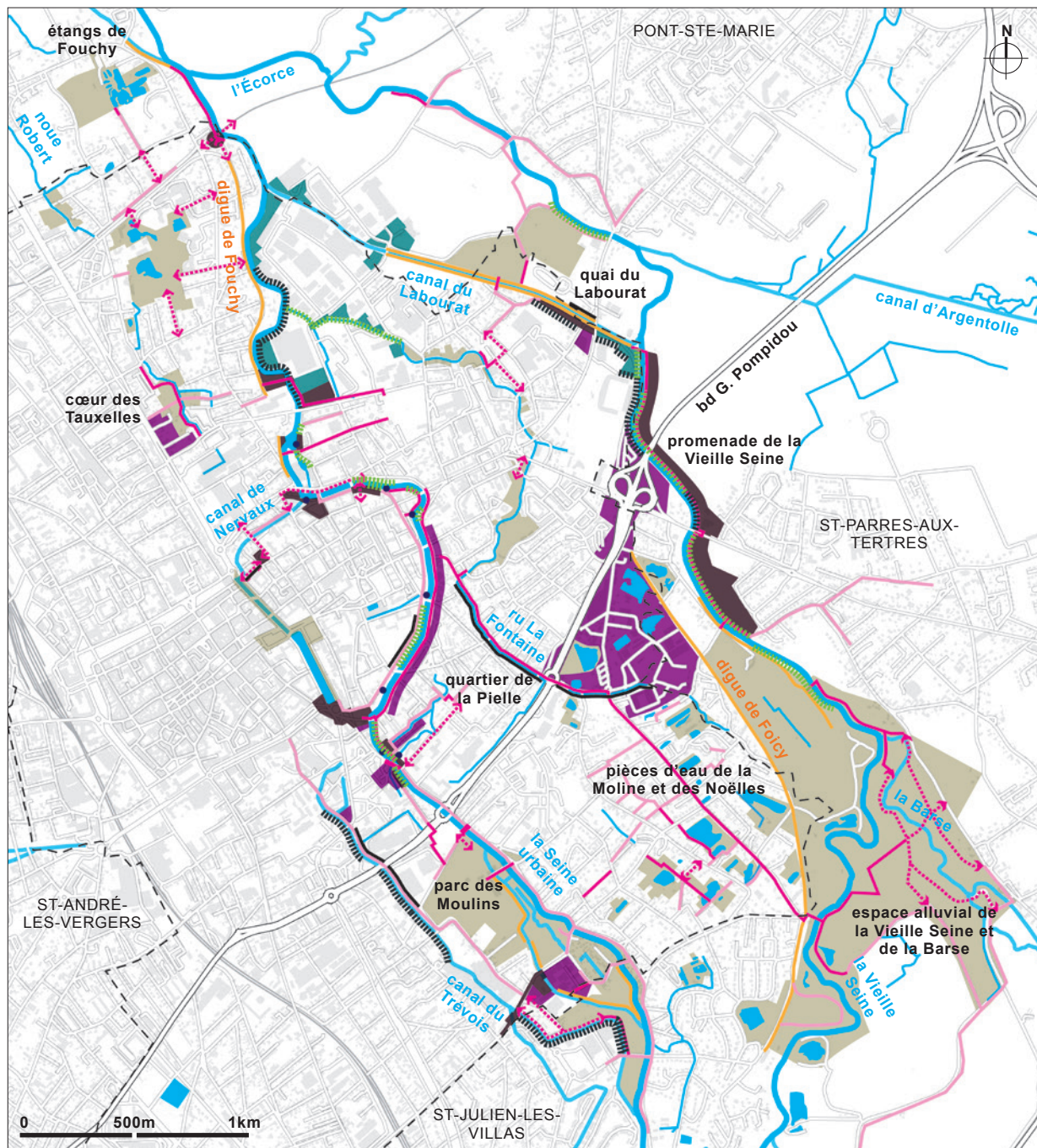
-  Espaces à enjeux d'aménagement pour développer des usages / vocations publics au bord de l'eau
-  Lieu de contact physique avec l'eau à créer ou renforcer (ponton flottant, banquette, plage, passage à gué...)
-  Espace paysager de qualité à protéger
-  Espace urbain à restructurer / densifier / constituer
-  Limite privative à qualifier

Gestion du végétal

-  Gestion extensive des espaces enherbés à mettre en place
-  Écran végétal à créer ou préserver
-  Ripisylve à éclaircir / ouvrir afin de trouver des vues sur l'eau

Parcours aménagés pour les modes actifs permettant de parcourir les espaces de l'eau

-  parcours existant
-  promenade piétonne publique créée dans le cadre du projet de rénovation des digues
-  connexion existante à améliorer (meilleure accessibilité / visibilité)
-  connexion à créer
-  Limite communale ville de Troyes
- LAVAU Communes limitrophes ville de Troyes



LA CARTOGRAPHIE EST PRÉSENTÉE EN FIN DE RAPPORT EN FORMAT A3 AINSI QU'EN DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE À L'ÉCHELLE 1:10000.

ORIENTATIONS DÉVELOPPÉES PAR SÉQUENCES

La Seine urbaine

- séquence 1 : le parc des Moulins et les industries du Trévois
- séquence 2 : la Seine entre les quartiers de la Pierre et Jules Guesde
- séquence 3 : tête du bouchon de Champagne, place du Vouldy / Wood et West, mail des Charmilles et bd H. Barbusse
- séquence 4 : tête du bouchon de champagne, quai de l'Abattoir et cours Jacquin
- séquence 5 : le ru caché
- séquence 6 : articulation de l'île FRAFOR
- séquence 7 : le long de la digue de Fouchy

La vallée de la Vieille Seine

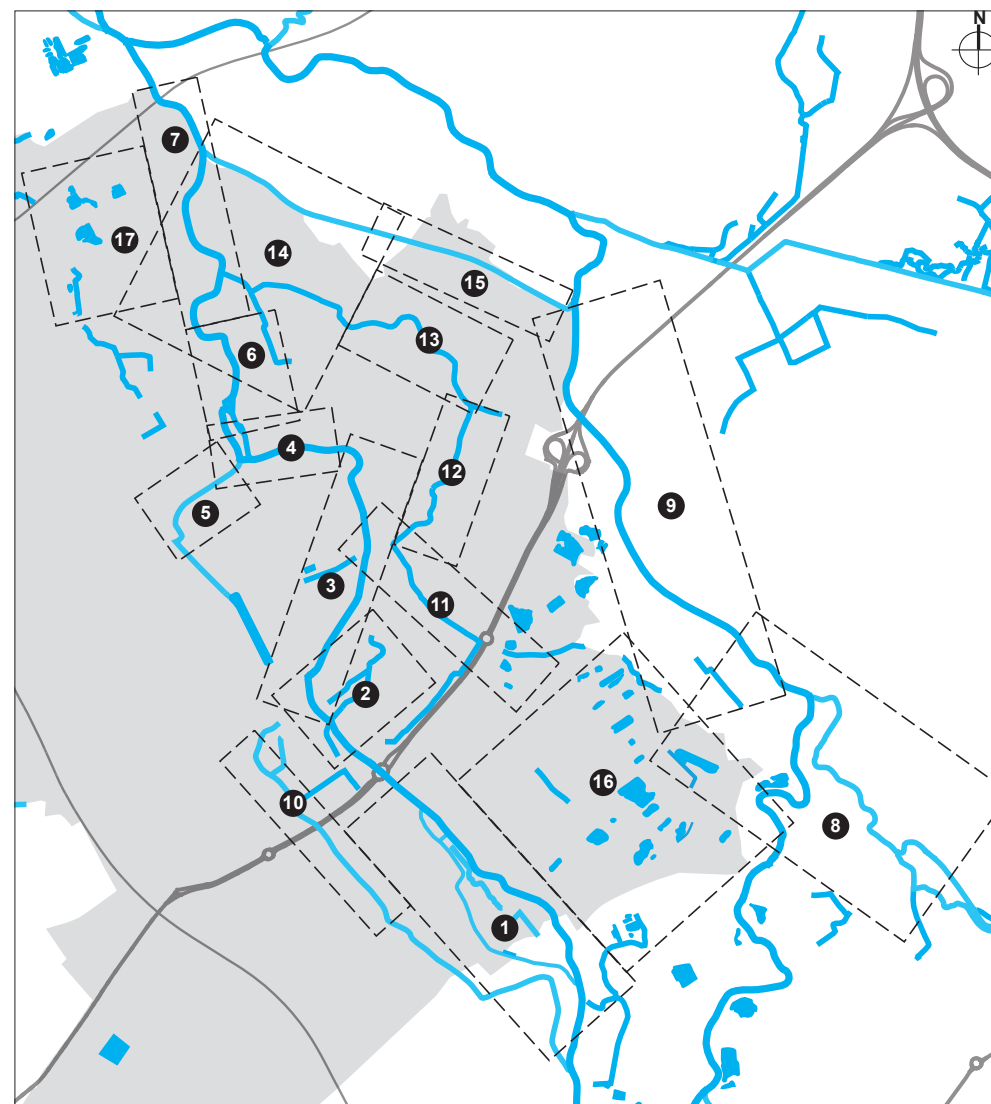
- séquence 8 : espace alluvial de la Vieille Seine et de la Barse
- séquence 9 : la Seine au stade de l'Aube

Le réseau de rus et canaux affluents de la Seine

- séquence 10 : le bas Trévois
- séquence 11 : le ru La Fontaine du quartier des Blossières aux Noëlles
- séquence 12 : parc La Fontaine
- séquence 13 : le ru La Fontaine dans les maisons pavillonnaires des Écrevolles
- séquence 14 : la Seine et le ru La Fontaine dans la zone industrielle des Écrevolles
- séquence 15 : le canal du Labourat

Les pièces d'eau

- séquence 16 : les trous d'eau des quartiers des Noëlles et de la Moline
- séquence 17 : les Vassaules

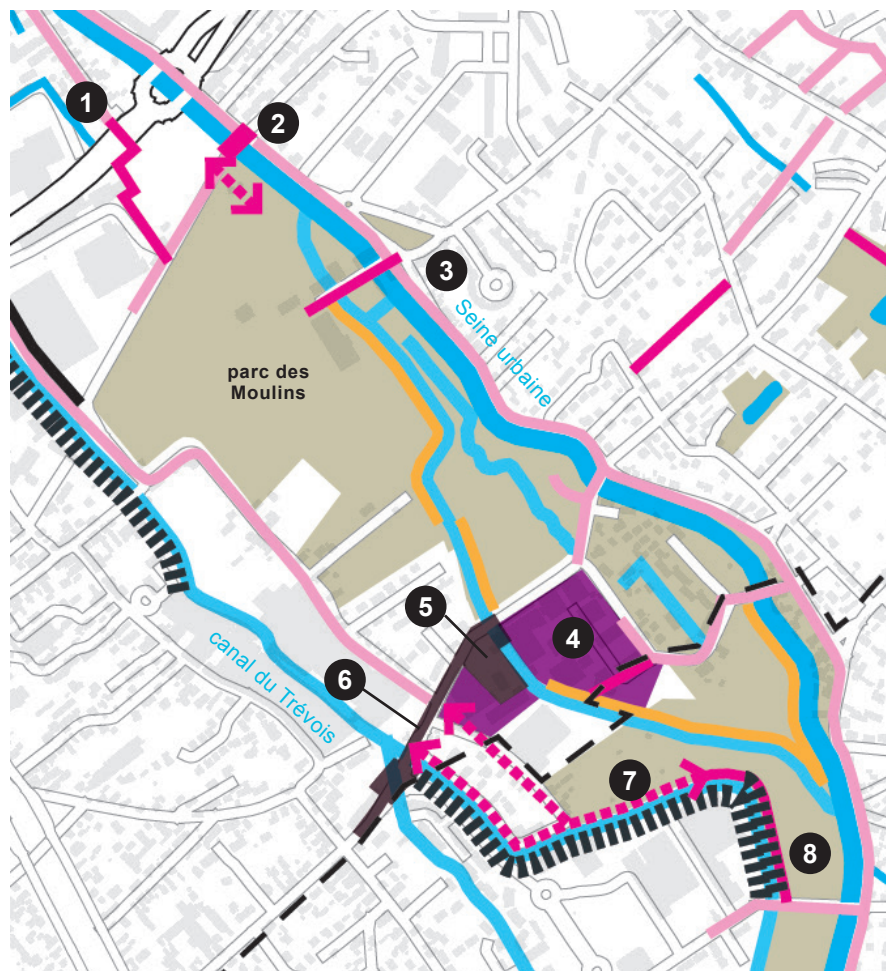


territoire ville de Troyes

LA SEINE URBAINE

SÉQUENCE 1 : LE PARC DES MOULINS ET LES INDUSTRIES DU TRÉVOIS

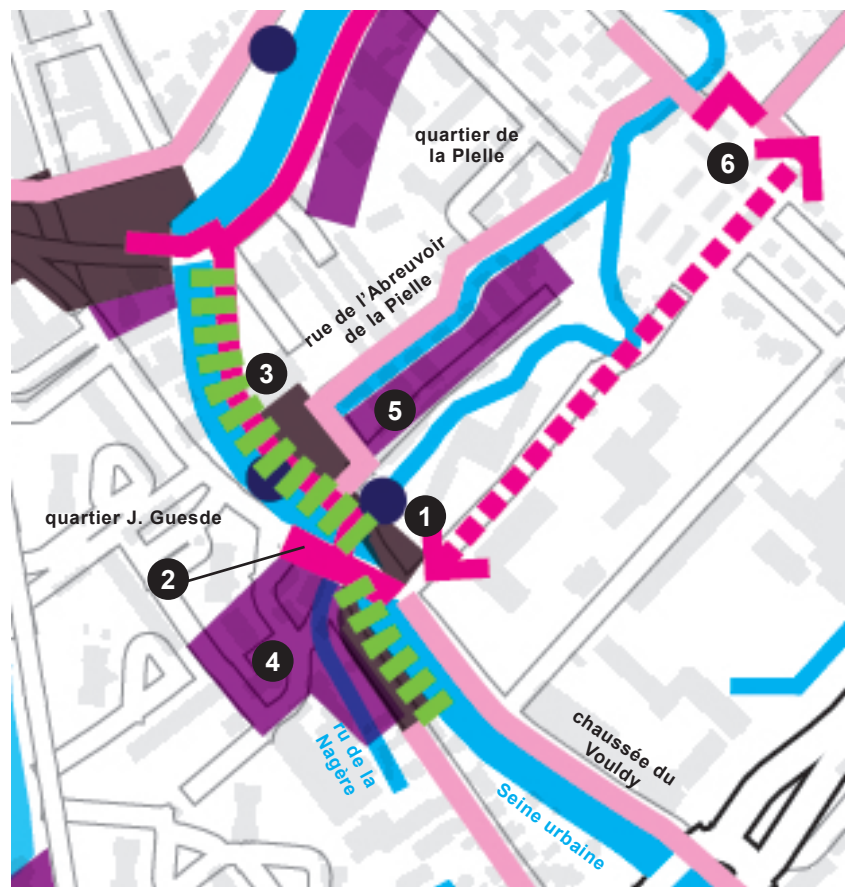
Améliorer la visibilité des accès et restructurer autour de l'eau un secteur dominé par des industries imposantes



- 1 Relier le parc au quartier J. Guesde par une liaison piétonne réservée
- 2 Reconfigurer l'intersection rue des Ponts / chaussée du Vouldy afin de rendre plus évident l'accès au parc
- 3 Rendre accessible par le public l'accès par la chaussée du Vouldy et le moulin de la Rave
- 4 Développer une zone d'habitat / équipements dont la programmation est à définir sur la friche Bolloré (si dépollution possible) > réalisation préalable d'une étude de sols, de programmation et de faisabilité
- 5 Créer un espace public en continuité du parc des Moulins s'insérant dans le site Bolloré réhabilité
- 6 Qualifier les abords de la rue de la Providence : continuité de circulations piétonnes larges et confortables, mise en valeur des vues sur l'eau, visibilité des traversées, diminution de la présence des enseignes publicitaires
- 7 Maintenir une circulation piétonne publique visible depuis la rue de la Providence le long du canal du Trévois et/ou par l'impasse de la Papeterie - friche Bolloré
- 8 Créer une connexion piétonne rejoignant la chaussée du Vouldy le long du canal

SÉQUENCE 2 : LA SEINE ENTRE LES QUARTIERS DE LA PIELLE ET JULES GUESDE

Révélér et donner accès à la Seine cachée - Qualifier l'une des arrivées principales vers le centre historique



Orientations prioritaires

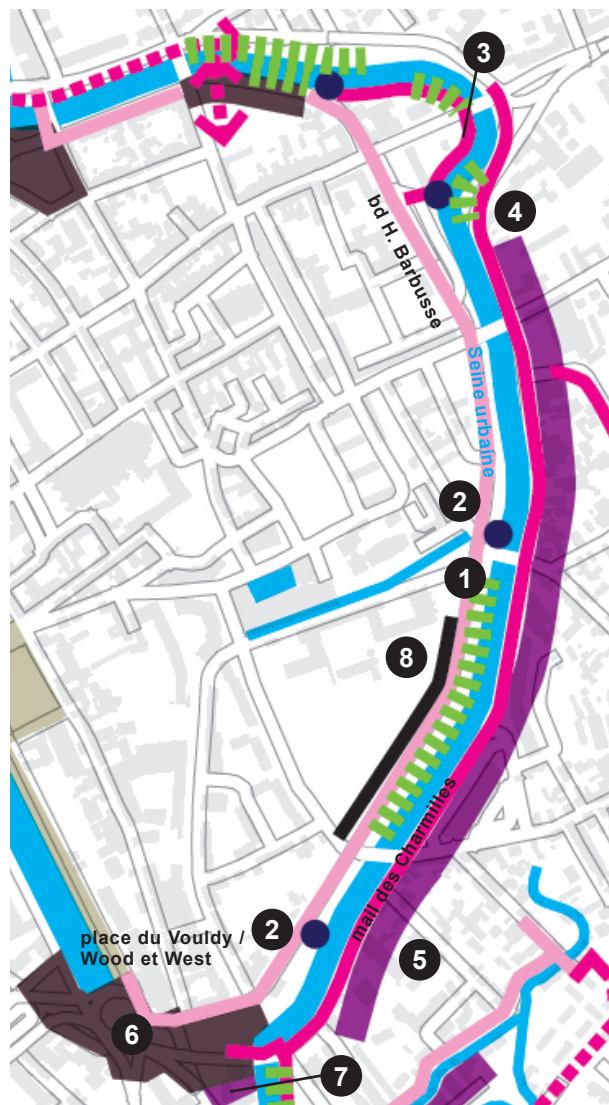
- 1 Marquer les entrées piétonnes dans le quartier de la Pielles : aménagement d'un espace public piéton à la rencontre du bief de la Pielles avec la Seine, réhabilitation de l'ancienne passerelle traversant la Seine,...
- 2 Permettre une traversée facilitée, clairement identifiée entre les 2 quartiers
- 3 Permettre de voir et de parcourir la Seine : allègement de l'écran formé par la ripisylve (recépage, élagage, abattage), création d'un cheminement piéton longeant la Seine et reliant le jardin St-Dominique à la diffluence entre Seine et bief de la Pielles, utilisation des maçonneries déjà existantes le long de la Seine et du bief pour créer des accès physiques à l'eau
- 4 Requalifier la façade urbaine sur Seine du quartier Jules Guesde : valorisation du ru La Nagère, restructuration du front urbain (requalification / reconstruction du pôle social + supermarché Vival + salle de quartier, densification), aménagement d'un espace public piéton qualitatif le long de la Seine à la place des garages,...

Autres orientations

- 5 Valoriser le ru et le cheminement de qualité existant rue de l'Abreuvoir de la Pielles : suppression des garages situés entre les 2 rus, construction de logements / équipement sur le site en conservant la disposition en peigne assurant la porosité visuelle sur les rus
- 6 Améliorer la visibilité du chemin piéton reliant la chaussée du Vouldy aux jardins familiaux et permettre une liaison avec la rue de l'Abreuvoir de la Pielles

SÉQUENCE 3 : TÊTE DU BOUCHON DE CHAMPAGNE, PLACE DU VOULDY / WOOD ET WEST, MAIL DES CHARMILLES ET BD H. BARBUSSE

Donner un caractère urbain et paysager de qualité à l'entrée de la Seine urbaine dans le centre historique et à la rive droite



Orientations prioritaires

CRÉER DAVANTAGE DE PROXIMITÉ VISUELLE ET PHYSIQUE AVEC L'EAU BD H. BARBUSSE :

- 1 Allègement de l'écran formé par la ripisylve (recépage, élagage, abattage) afin de créer des fenêtres ponctuelles
- 2 Création d'accès physiques à l'eau (pontons, quais, banquettes)
- 3 Accessibilité de l'espace de berges situé derrière l'école depuis l'avenue du 1er mai

CRÉER UN VÉRITABLE BALCON SUR LA RIVE DROITE DE LA SEINE

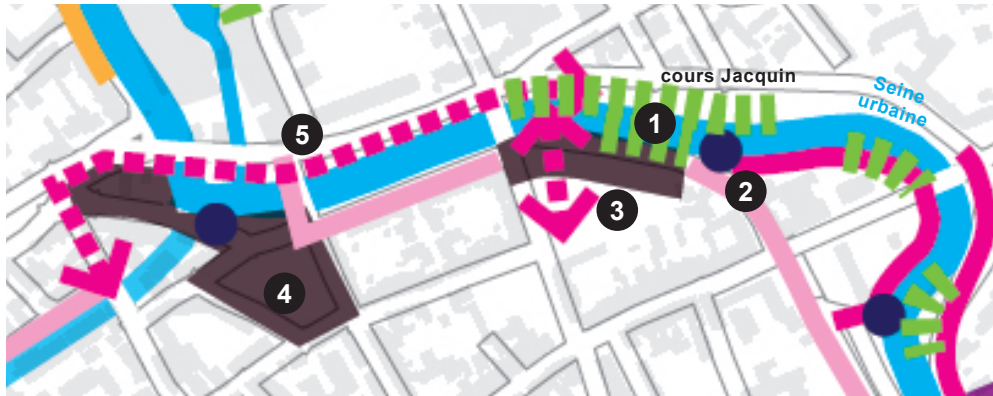
- 4 Élargissement du trottoir côté pour créer une promenade piétonne, report des stationnements bus
- 5 Reconfiguration du front urbain (cureter, densifier, réhabiliter)

Autres orientations

- 6 Mettre en valeur l'entrée de la seine urbaine et rendre plus confortable la place du piéton dans cette articulation très routière > réalisation préalable d'une étude pré-opérationnelle de programmation urbaine et architecturale, de recomposition des espaces publics, d'étude des circulations
- 7 Recomposer l'îlot de la station-service afin de rendre visible et accessible les berges de Seine et de créer une liaison piétonne de qualité vers le quartier de la Pielie
- 8 Qualifier les limites privatives : interdiction de certaines espèces végétales, préconisations pour le traitement des clôtures

SÉQUENCE 4 : TÊTE DU BOUCHON DE CHAMPAGNE, QUAI DE L'ABATTOIR ET COURS JACQUIN

S'approcher de l'eau et affirmer l'urbanité des berges de Seine en rive gauche



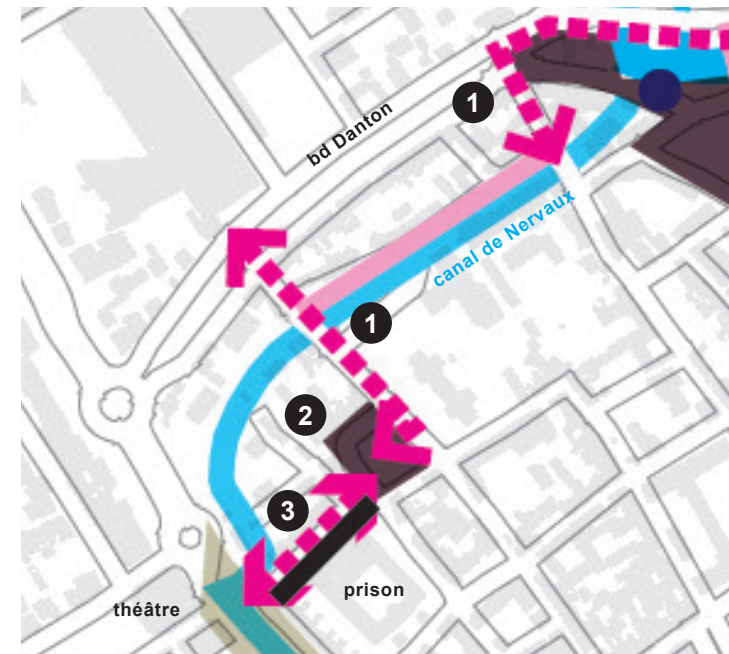
Orientations prioritaires

CRÉER DAVANTAGE DE PROXIMITÉ VISUELLE ET PHYSIQUE AVEC L'EAU :

- 1 Allègement de l'écran formé par la ripisylve (recépage, élagage, abattage) afin de créer des fenêtres ponctuelles + renouveler du mail arboré cours Jacquin
- 2 Création d'accès physiques à l'eau (pontons, quais, banquettes)
- 3 Ouverture du square de la Cité des Amis sur l'eau : suppression des haies, aménagement d'un espace de circulation piétons, suppression des stationnements longitudinaux
- 4 Aménager un espace public tourné autour de l'eau : conservation du mail de platanes, agrandissement du ponton flottant, aménagement d'une terrasse haute polyvalente (terrasse de café, scène pour événements festifs...), reconfiguration du parking en stationnement paysager, mise en valeur du passage du cours Jacquin à la rue Charlemagne (décloisonnement)
- 5 Donner plus de place aux piétons pour circuler le long de la Seine

SÉQUENCE 5 : LE RU CACHÉ

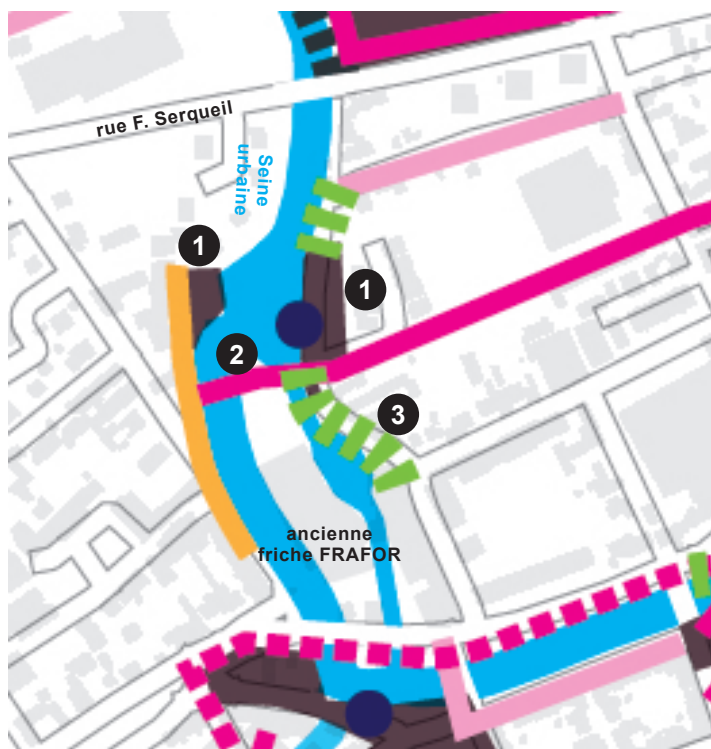
Mettre en valeur la promenade piétonne de la rue Boucher de Perthes le long du canal de Nervaux



- 1 Réaménager les circulations piétonnes reliant la promenade d'une part à l'espace public à réaménager à la confluence de la Seine avec le canal de Nervaux et d'autre part à la place de la Tour et au quai des comtes de Champagne : amélioration de la visibilité depuis le bd Danton, élargissement selon possibilités des trottoirs, création d'une zone partagée
- 2 Reconfigurer le parking de la place de la Tour afin de donner plus de place aux piétons
- 3 Réaménager la rue des Cordeliers afin de la rendre plus confortable pour les piétons : élargissement des trottoirs, suppression du stationnement longitudinal d'un côté, animation graphique du mur de la prison, aménagement en zone partagée...

SÉQUENCE 6 : ARTICULATION DE L'ÎLE FRAFOR

Utiliser le site comme liaison entre les deux rives de la Seine



Orientations prioritaires

- 1 Aménager des espaces public permettant une proximité physique avec l'eau
- 2 Créer une liaison piétonne entre les 2 rives de la Seine passant par l'île se poursuivant jusqu'au site TEO2

Autres orientations

- 3 Alléger l'écran formé par la ripisylve (recépage, élagage, abattage)

SÉQUENCE 7 : LE LONG DE LA DIGUE DE FOUCHY

Accompagner la digue d'un traitement paysager simple et naturel des berges

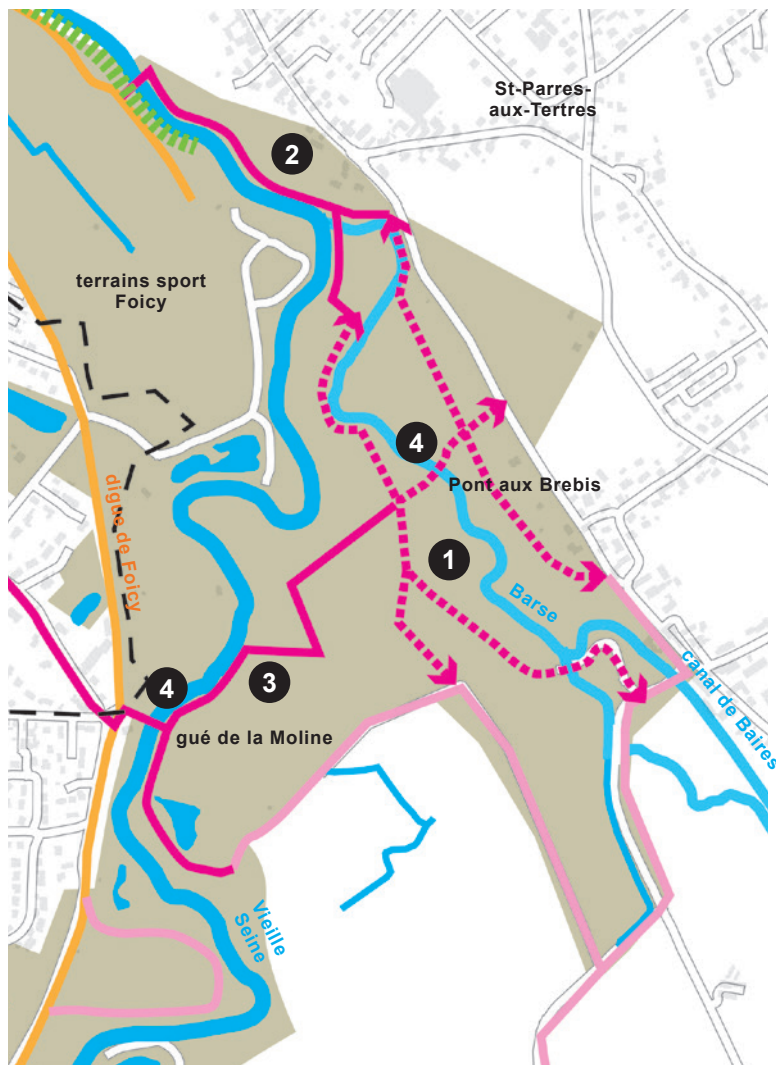


- 1 Mettre en place des systèmes végétaux simples d'entretien sur les abords de la future digue rénovée (peu de marge d'action sur le corps de digue en lui-même)
- 2 Créer une connexion entre la Seine et le parc des Vassales par le stade des Tauxelles
- 3 Mettre en valeur l'articulation entre 2 voies de promenades majeures, la digue réhabilitée et la voie ferrée pouvant être réaménagée à long terme en voie verte

VALLÉE DE LA VIEILLE SEINE

SÉQUENCE 8 : ESPACE ALLUVIAL DE LA VIEILLE SEINE ET DE LA BARSE

Valoriser un milieu humide de qualité



Orientations prioritaires

- 1 Améliorer l'accessibilité, la visibilité et la praticabilité de l'ensemble du réseau de chemins existants autour de la Barse

Connecter le réseau existant aux lieux de promenade proches aménagés en créant de nouveaux chemins :
- 2 Liaison avec les terrains de sport de Foicy et la promenade en rive droite de la Vieille Seine
- 3 Liaison avec la digue de Foicy par le gué de la Moline
- 4 Associer les parcours de promenade à la mise en valeur de lieux importants dans l'histoire des relations des hommes à l'eau

SÉQUENCE 9 : LA SEINE DU STADE DE L'AUBE AUX TERRAINS DE SPORT DE FOICY

Retrouver grâce à la promenade le fleuve caché



Orientations prioritaires

- 1 Maintenir et pérenniser la présence d'équipements publics accessibles entre la digue et la Vieille Seine
- 2 Offrir aux modes actifs des traversées réservées reliant les terrains de sport de Foicy à la rive droite de la Vieille Seine :
- 3 Liaison vers le bois alluvial à la confluence de la Vieille Seine et de la Barse
- 4 Liaison vers le centre de St-Parres-aux-Tertres

Permettre de longer la Seine en rive droite :

- 4 Créer une traversée de la Vieille Seine dans la continuité de la promenade du canal du Labourat et des espaces de stationnement arrières du stade
- 5 Créer un cheminement le long de la Seine rejoignant le centre-ville de St-Parres-aux-Tertres et les espaces sportifs de Foicy

Autres orientations

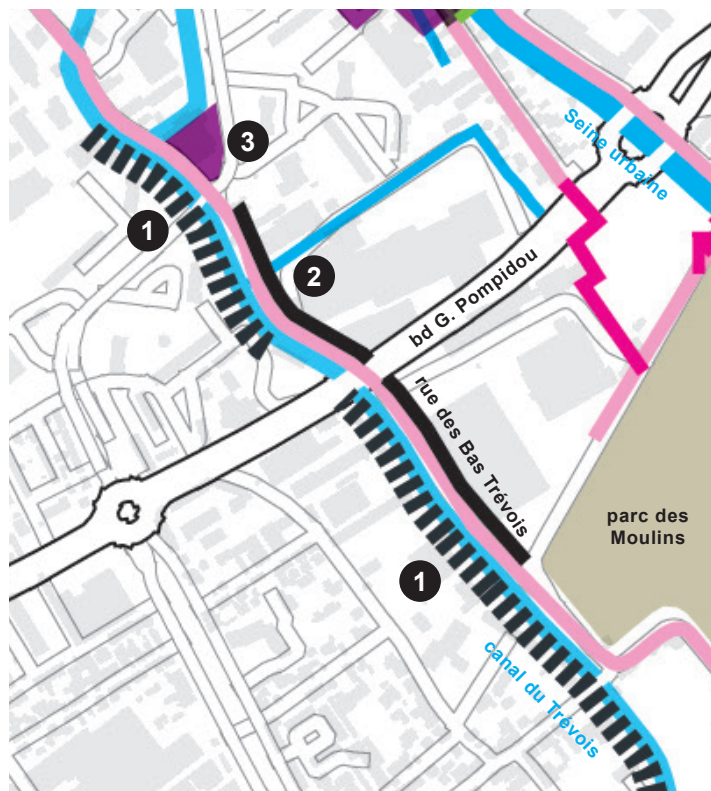
Travailler les co-visibilités entre promenade piétonne et arrière des équipements :

- 6 Maintien d'une ripisylve dense afin de diminuer l'impact du stade et de sa façade arrière peu qualitative / Suppression des haies de conifères imposantes et vieillissantes le long du terrain des gens du voyage au profit de strates arbustives et arborées qui créeront à terme une continuité de la ripisylve
- 7 Allègement de l'écran formé par la ripisylve le long du chemin (recépage, élagage, abattage) afin de voir le fleuve

LES RUS ET CANAUX

SÉQUENCE 10 : LE BAS TRÉVOIS

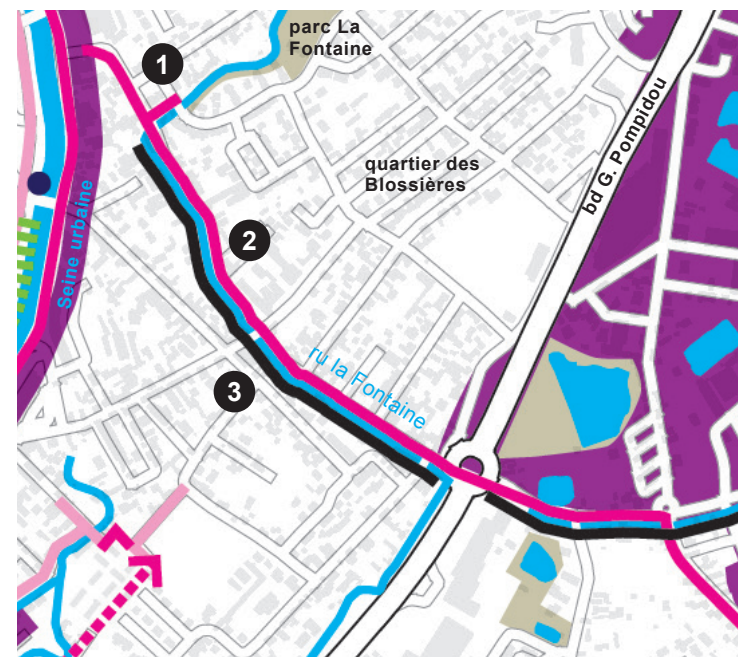
Poursuivre la qualification des abords immédiats du canal



- 1 Conserver / pérenniser la structure arborée au sud-ouest du canal du Trévois
- 2 Qualifier la limite des entreprises au nord-est de la rue des Bas-Trévois
- 3 Densifier l'îlot commercial à l'intersection Bas-Trévois / J. Guesde afin d'identifier plus aisément les différents parcours

SÉQUENCE 11 : LE RU LA FONTAINE DES BLOSSIÈRES AUX NOËLLES

Qualifier la rue de Gournay afin d'en faire une liaison piétonne de qualité reliant la tête du Bouchon et la digue de Foicy



- 1 Créer une connexion piétonne avec le parc La Fontaine
- 2 Créer une promenade piétonne de qualité tout au long des rues de Gournay / du Grand Véon (cf suite du tracé à la séquence 16)
- 3 Qualifier les limites privées : interdiction de certaines espèces végétales et maintien à une hauteur maximum déterminée, préconisations pour le traitement des clôtures...

SÉQUENCE 12 : PARC LA FONTAINE

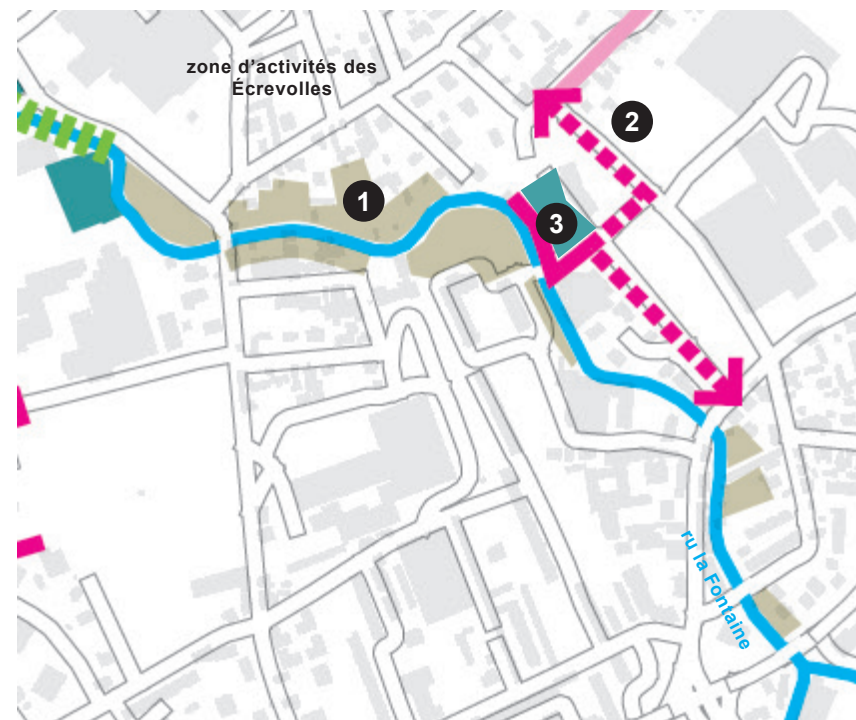
Améliorer la visibilité des accès



- 1 Créer une connexion avec la rue de Gournay dans la continuité de l'entrée actuelle
- 2 Transformer le caractère aujourd'hui très routier de l'accès nord et mettre davantage en évidence les circulations piétonnes

SÉQUENCE 13 : LE RU LA FONTAINE DANS LES MAISONS PAVILLONNAIRE DES ÉCREVOLLES

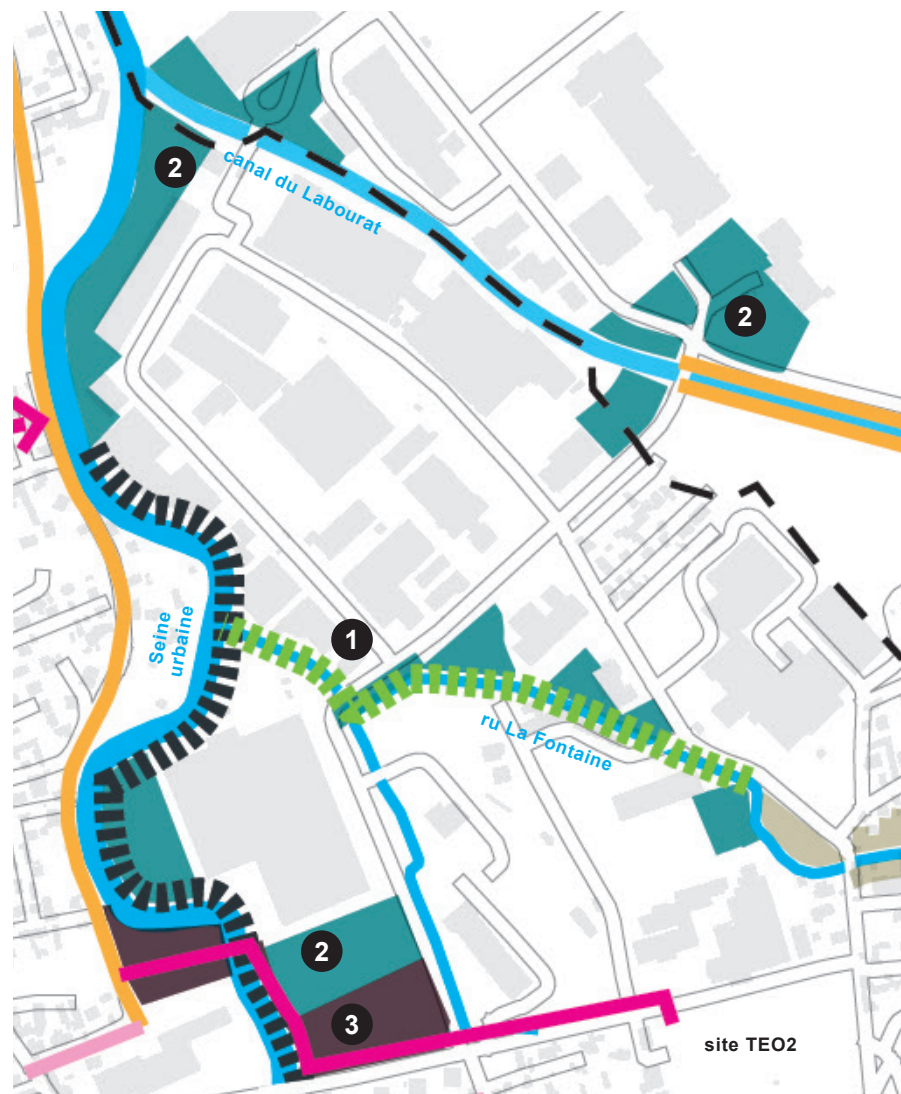
Préserver les qualités paysagères persistantes du ru dans un secteur où son évolution dépend des particuliers



- 1 Protéger la présence d'espaces de jardins le long du ru dans les zones d'habitat
- 2 Donner une qualité d'aménagement et une visibilité au cheminement existant rejoignant le canal du Labourat : qualifier les limites des emprises industrielles et de l'APEI
- 3 Valoriser le ru aux abords de l'APEI : permettre l'accès depuis le chemin existant, encourager à une gestion extensive des espaces enherbés ouverts sur le ru et de la ripisylve

SÉQUENCE 14 : LA SEINE ET LE RU LA FONTAINE DANS LA ZONE INDUSTRIELLE DES ÉCREVOLLES

Donner une qualité d'aménagement aux espaces verts de la zone industrielle afin de valoriser l'ensemble du site



Orientations prioritaires

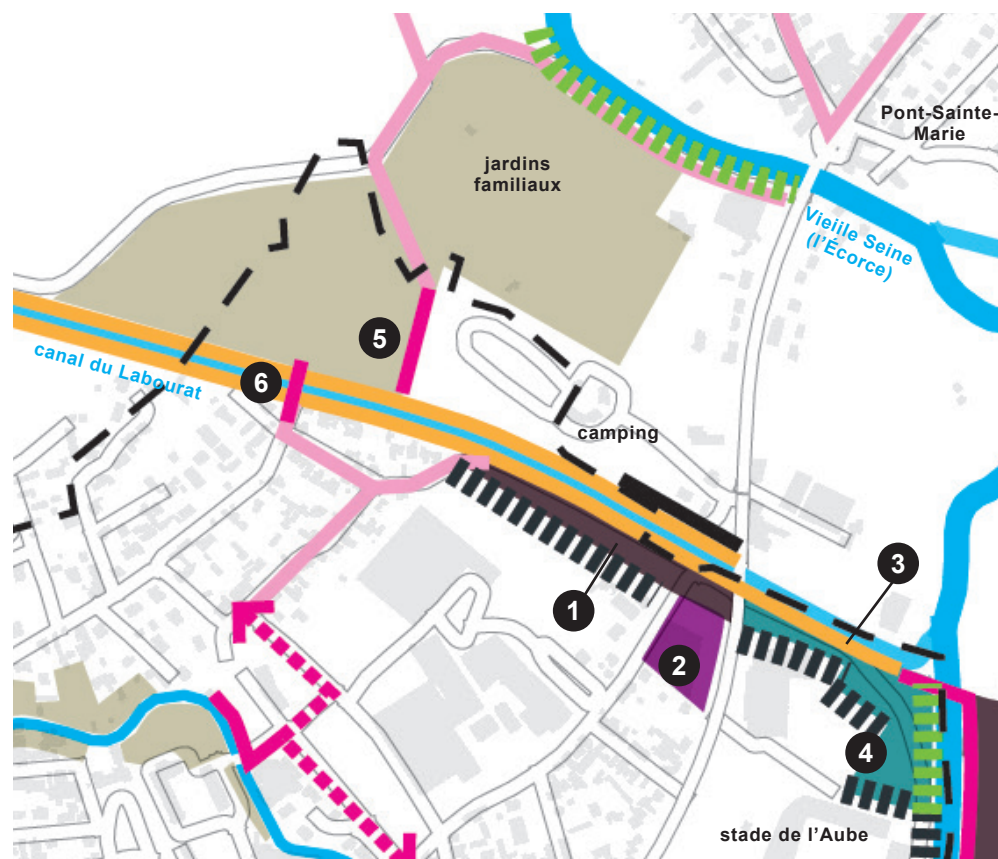
- 1 Aménager une bande tampon végétalisée systématique le long de chaque cours d'eau (Seine, ru La Fontaine, noue de récupération des eaux de ruissellement)
- 2 Encourager une gestion extensive des espaces enherbés et une gestion régulière et favorable au milieu des ripisylves : diversification des espèces arborées le long de la Seine, renouvellement régulier, abattage des arbres devenus trop grands

Autres orientations

- 3 Valoriser la Seine à l'entrée ouest de la Zone d'activité des Écrevolles : aménagement de petits espaces publics permettant de voir et d'approcher le fleuve et de valoriser des terrains déjà arborés, création d'une traversée de la Seine et d'un cheminement en continuité avec la digue de Fouchy,

SÉQUENCE 15 : LE CANAL DU LABOURAT

Valoriser l'infrastructure comme parcours de promenade de proximité



Orientations prioritaires

Valoriser les berges du canal entre Troyes et Pont-Ste-Marie, en complément du projet de réaménagement des digues :

- 1 Aménagement d'un espace public le long du canal, face au camping de Troyes situé à Pont-Ste-Marie, dans un quartier dépourvu de place ou d'espace paysagers d'agrément
- 2 Recomposer l'îlot du supermarché afin de créer une façade urbaine de qualité sur le canal et le boulevard
- 3 Rendre public l'accès le long du canal du Labourat
- 4 Reconfiguration des espaces arrières du stade et de la salle omnisports pour les intégrer à la promenade du canal et donner plus de place au végétal

Autres orientations

Relier le quartier des Écrevolles aux berges de Seine aménagées de Pont-Sainte-Marie :

- 5 Rendre possible la traversée des jardins familiaux
- 6 Créer une traversée piétonne (passerelle, passage à gué) reliant le quartier des Écrevolles aux jardins de Pont-Ste-Marie

LES PIÈCES D'EAU

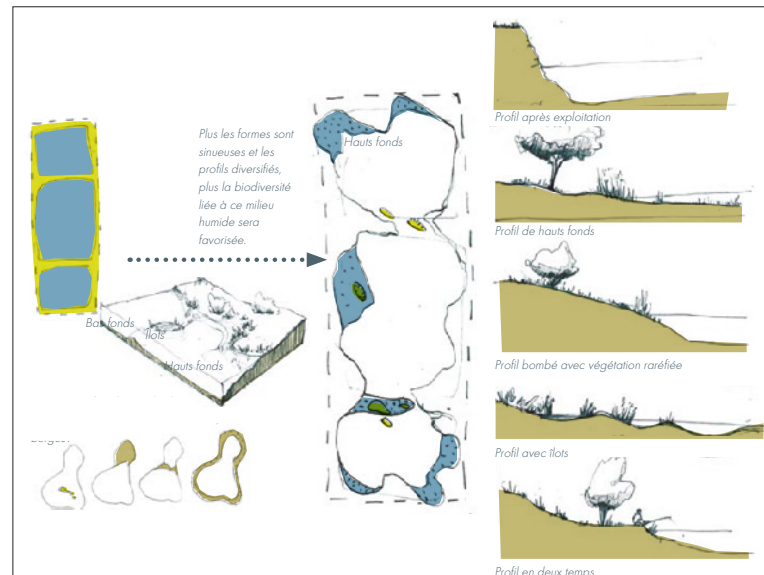
SÉQUENCE 16 : LES TROUS D'EAU DES NOËLLES ET DE LA MOLINE

Protéger un patrimoine paysager de qualité



Orientations prioritaires

- 1 Protéger et assurer le maintien et la pérennisation des étangs avec leur ceinture végétale
Encourager une gestion des étangs favorable à la biodiversité : diversité des milieux (prairies herbacées, lisières arbustives, bosquets arborés, diversité des profils de berges)

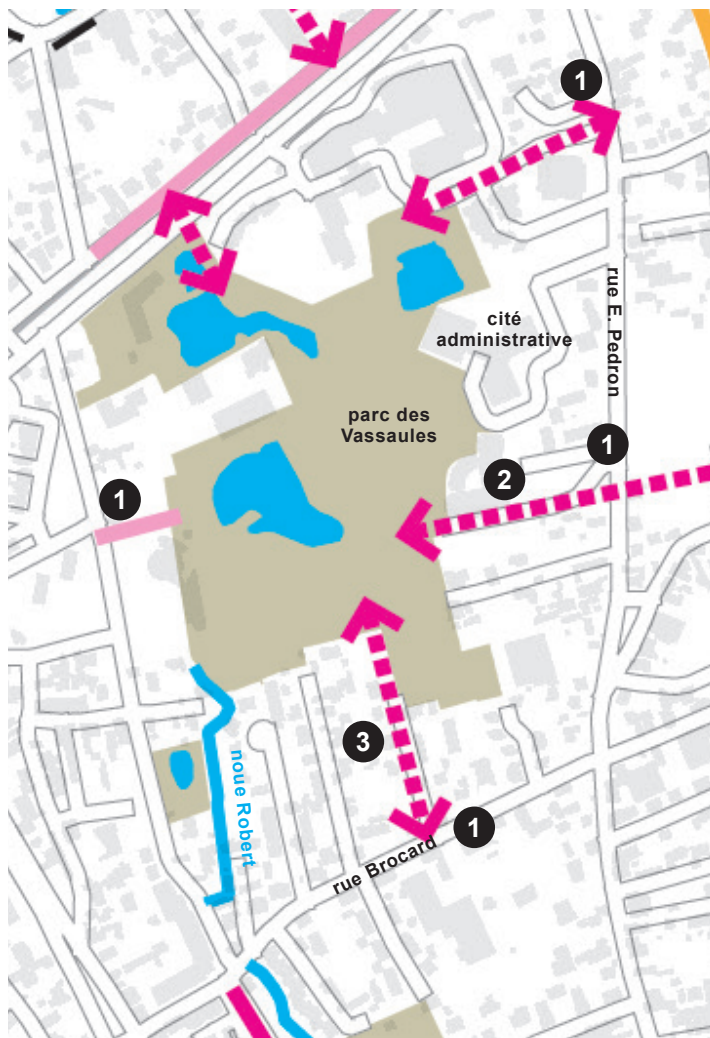


Schémas extraits de *Guide pratique d'aménagement paysager des carrières*, Anne Blouin, UNPG, 2011.

- 2 Préserver le réseau de sentes publiques, accessibles en permanence
- 3 Créer certains segments complémentaires afin de constituer un réseau dense et continu

SÉQUENCE 17 : LES VASSAULES

Améliorer la visibilité des accès



- 1 Installer une signalétique claire depuis les rues entourant le parc pour signaler la présence du parc et les accès piétons
- 2 Rue É. Pedron : différencier / identifier par l'aménagement les accès piétons au parc par rapport aux espaces et accès attachés aux bâtiments de la cité administrative
- 3 Engager une réfection de l'impasse rejoignant la rue Brocard au sud

SÉQUENCES PRIORITAIRES ET TYPE D'ACTION

X Opération d'aménagement temps 1

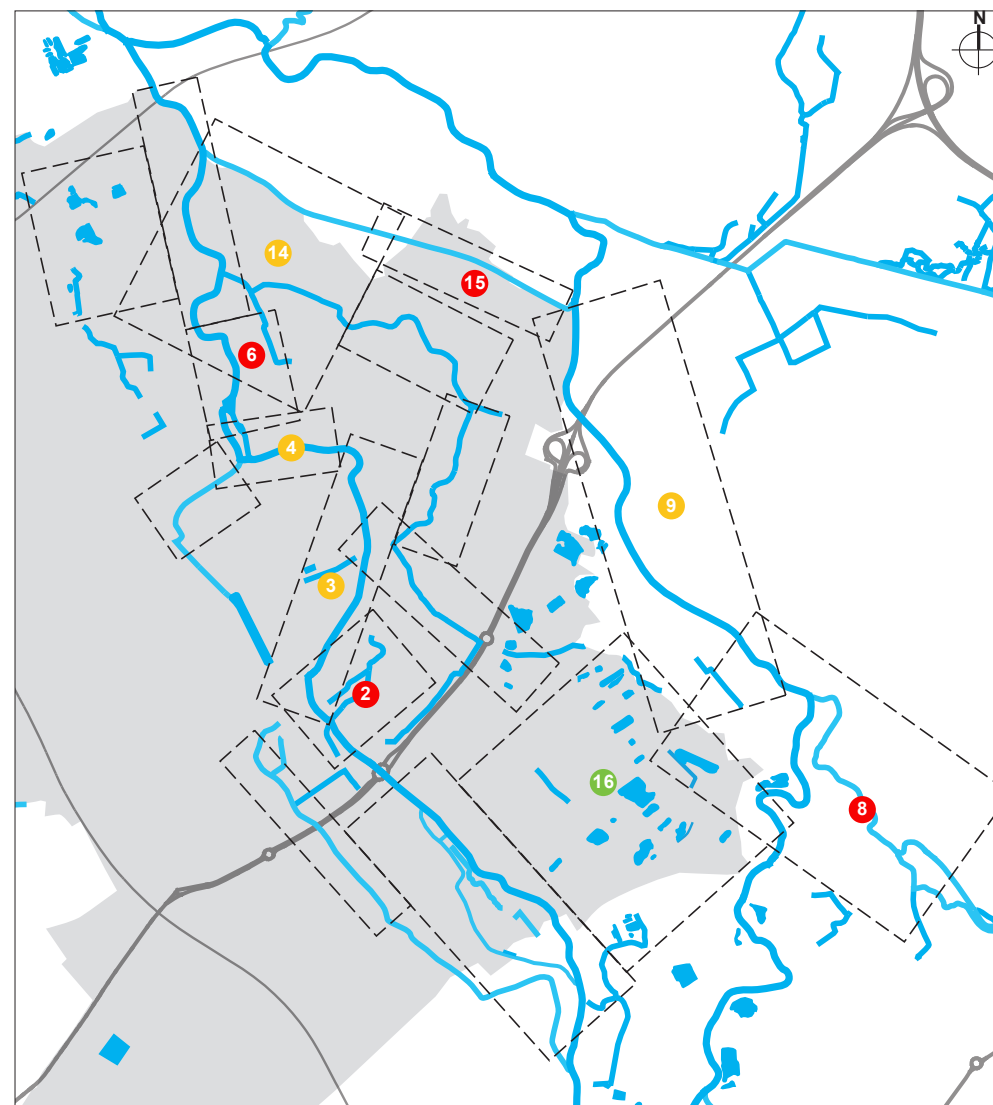
- séquence 2 : la Seine entre les quartiers de la Pielles et Jules Guesde
- séquence 6 : articulation de l'île FRAFOR
- séquence 8 : espace alluvial de la Vieille Seine et de la Barse
- séquence 15 : le canal du Labourat

X Opération d'aménagement temps 2

- séquence 3 : tête du bouchon de Champagne, place du Vouldy / Wood et West, mail des Charmilles et bd H. Barbusse
- séquence 4 : tête du bouchon de champagne, quai de l'Abattoir et cours Jacquin
- séquence 9 : la Seine au stade de l'Aube
- séquence 14 : la Seine et le ru La Fontaine dans la zone industrielle des Écrevolles

X Mise en place de dispositions réglementaires de protection

- séquence 16 : les trous d'eau des quartiers des Noëlles et de la Moline



territoire ville de Troyes

ZOOM SUR...

LES BERGES DE SEINE EN TÊTE DU BOUCHON, DE LA PLACE CHARLEMAGNE À LA PIELLE

Questionnements abordés

- Quels sont les lieux adaptés aujourd'hui pour différents usages : faire du vélo, jouer avec ses enfants, promener son chien, faire sa pause déjeuner en semaine... ?
- Quels sont les usages manquants au bord de l'eau ?
- Quels sont les liens entre végétation-eau / bâti-eau / infrastructures-eau ? Liens physiques ou visuels ?
- Quelles séquences peut-on définir pour proposer des ambiances diverses autour de la Seine ?

Points de vue des acteurs du territoire sur les différents sites du parcours

Le parcours a débuté place Charlemagne et s'est terminé à la Pielle, le long de la Seine chaussée du Vouldy. Cinq arrêts sur des sites contrastés ont permis de dégager des atouts et des faiblesses de tout un linéaire autour de l'eau.

Place Charlemagne

- Un parking avant tout où l'on ne fait que passer (l'ancienne école Danton sert aujourd'hui pour partie de local associatif)
- Un patrimoine à mettre en valeur : retrouver les origines des murs et des configurations, préserver l'alignement de platanes remarquables, retrouver la présence de l'eau ?
- Intérêt d'un aménagement très simple comme la terrasse du café, à l'écart de la rue mais pas trop

Quai de l'Abattoir, en face du square de la cité des Amis

- Le lieu souffre d'une faible identification bien que très propice à la pause
- Des dimensions proches de la place Charlemagne, également en trapèze, avec un contact intéressant non frontal avec la Seine
- Ici il pourrait être possible d'avoir un contact physique avec l'eau



Parking de l'école A. Millard

- La place de la voiture très importante (voies larges) alors que le trafic est peu important : le détourner mail des Charmilles ? L'interrompre ponctuellement le week-end ou lors d'évènements festifs ?
- Le détournement du trafic mail des Charmilles reporte le problème sur un axe déjà peu engageant
- Stationnement de l'école de grande dimension alors que peu utilisé et passage le long de la berge très étroit
- Constat sur place de la nécessité prochaine d'abattre un très grand platane en fin de vie : nécessité de faire de la pédagogie en amont + conserver une trace de l'arbre pour faire du mobilier, utiliser le bois...

Mail des Charmilles, au niveau de la passerelle piétonne

- Changement du regard de l'autre côté de la Seine : le rideau de platanes joue l'effet d'un mur végétal ne laissant aucune perception de la tête du Bouchon depuis le mail
- La Seine peut être une interface et non une limite entre 2 quartiers
- Un trottoir étroit côté Seine longé de stationnement régulièrement occupés par des poids lourds (chauffeurs qui rentrent chez eux avec leur camion)
- Un axe avec davantage de trafic que le bd H. Barbusse

Rue de l'Abreuvoir de la Pielie / la Seine le long de la friche derrière la DDT

- Des possibilités de se mettre au bord de l'eau
- Un caractère naturel à préserver

Synthèse des possibles à l'issue de l'atelier

- Travailler sur les différentes séquences en leur attribuant des vocations, favoriser les liaisons douces et la place du piéton de part et d'autre de la Seine.
- Valoriser l'eau, c'est aussi privilégier une gestion aérienne des eaux de pluie qui sont aujourd'hui peu visibles.
- Plusieurs secteurs sont transformables facilement sans nécessiter d'importants travaux.

Source vues aériennes : Bing Maps / Microsoft

réduire le stationnement et laisser un passage plus important pour un cheminement le long de la berge

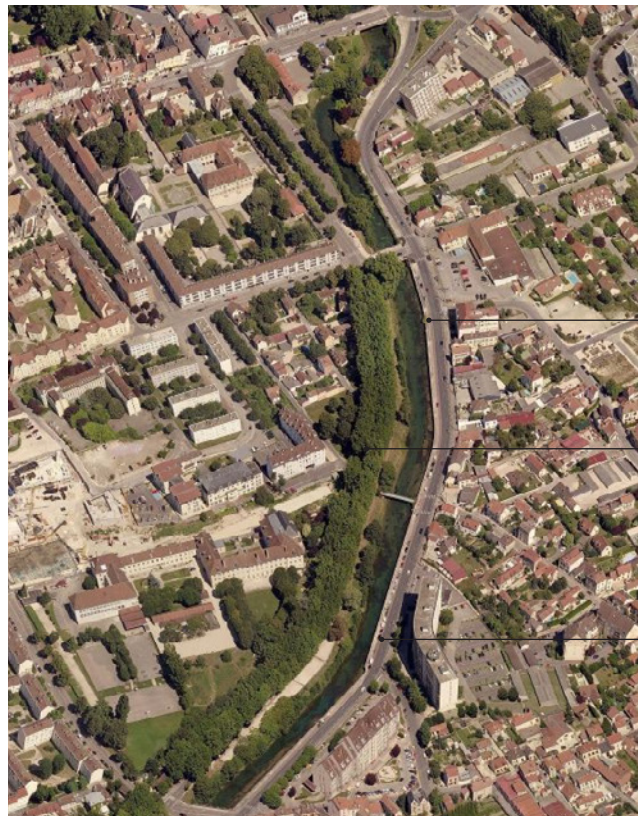
possibilité d'un accès ponctuel à l'eau

agrandir le parc vers l'eau et retrouver le contact avec la Seine

créer une zone piétonne prolongeant le square

espace vaste et polyvalent qui pourrait être équipé et accueillir des évènements





déplacer et réguler le stationnement des cars et poids-lourds

créer des ouvertures visuelles dans la ripisylve vers le Bouchon

valoriser la berge côté mail des Charmilles afin de la rendre plus agréable à parcourir en créant une véritable promenade piétonne le long de la Seine

investir et entretenir à minima le terrain en friche, même de façon temporaire et dans l'attente d'un projet à long terme

interventions d'entretiens simples et minimales le long de la Seine permettant d'accéder et de s'installer



partie 3

**Plan-guide « Valoriser et enrichir
la diversité des situations
urbaines »**

ORIENTATIONS STRUCTURANTES DU PLAN-GUIDE

1. Développer les espaces ayant vocation à accueillir des usages publics composant une diversité de situations, d'usages et de qualités d'espaces dans les quartiers périphériques au Bouchon de Champagne

Le Bouchon de Champagne a bénéficié depuis la fin des années 90 d'une politique volontariste de transformation, de réhabilitation et de valorisation tant au niveau urbain et paysager qu'architectural. Ce plan-guide, traitant du tissu d'espaces publics, fait émerger les espaces de possibles et d'enjeux pour le futur de la ville dans les autres quartiers ; là où le patrimoine bâti est avant tout industriel et où les espaces publics de proximité - promenades, placettes, squares - sont des enjeux de valorisation du cadre de vie quotidien.

2. Constituer des parcours continus pour les mobilités douces permettant de relier aisément les différentes polarités urbaines (équipements, espaces commerçants, pôles transports), les espaces publics majeurs et les espaces naturels.

La ville basse, à l'est de la voie ferrée, dispose déjà d'un réseau de cheminements piétons et pistes cyclables dense, existant ou projeté à court et moyen terme (cf rapport de diagnostic - *Mobilité et paysage*

des infrastructures - carte du réseau viaire et des parcours piétons et cyclistes). Les orientations du plan-guide portent principalement sur les quartiers où ce réseau est moins dense.

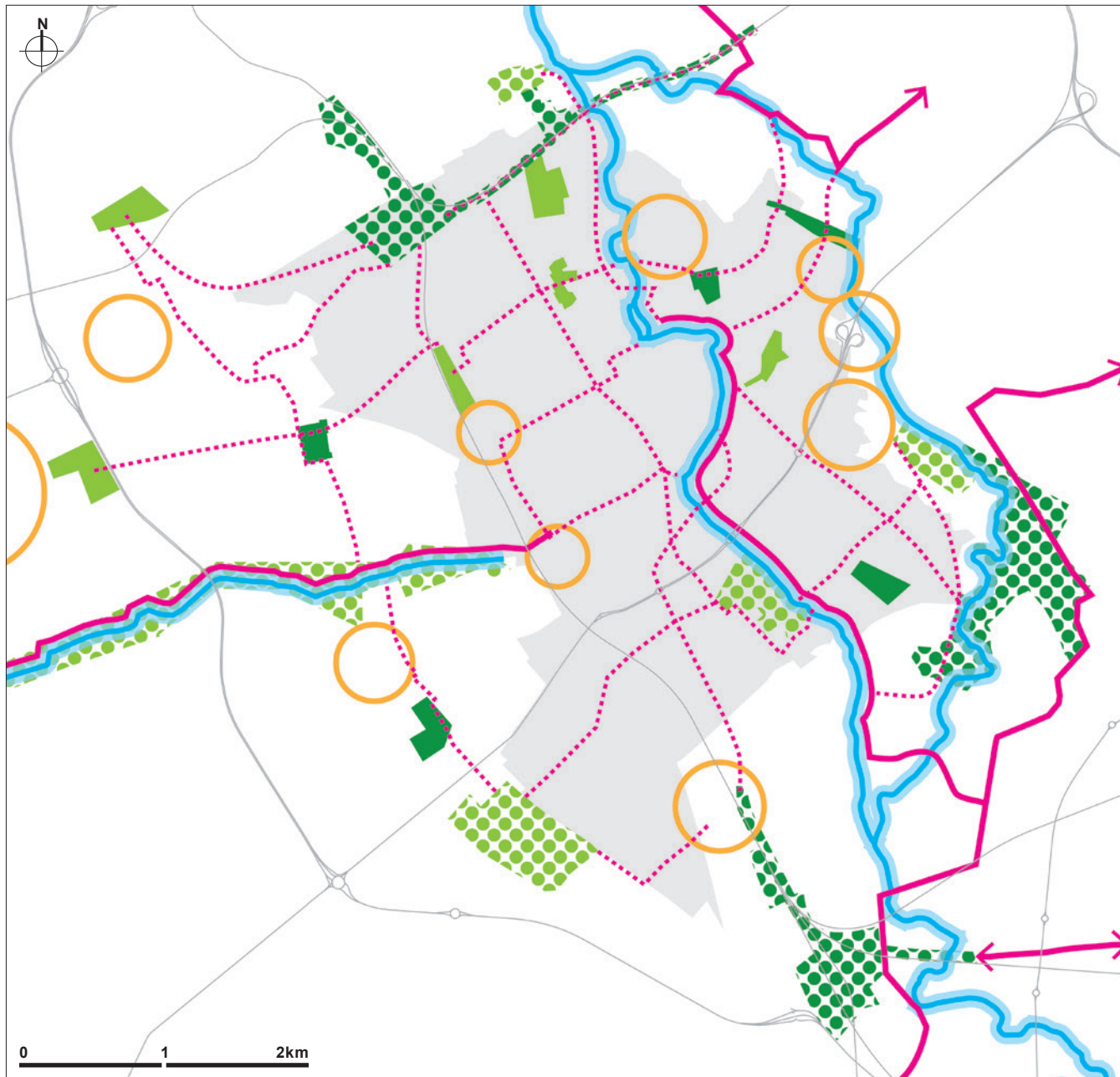
3. Qualifier les espaces publics des zones d'activités et des espaces équipés, intégrer ces espaces et les infrastructures associées au paysage et les connecter aux parcours urbains

Les espaces privés, plus ou moins visibles depuis l'espace public, ont un rôle important à jouer dans la valorisation du cadre de vie. Par le biais de réunions d'information, autour d'ateliers de concertation ou lors d'événements festifs comme la fête du parc des Moulins, il existe diverses occasions pour sensibiliser les particuliers et acteurs économiques à leur rôle d'inventeurs de la ville.

4. Identifier les accès piétons des espaces publics en les individualisant et en leur donnant la priorité sur les aménagements de voirie

La ville dispose de certains espaces publics de grande qualité mais dont la perception est brouillée en raison d'entrées trop discrètes, d'espaces de stationnements trop importants ou parfois simple-

ment mal positionnés. Ceci est particulièrement vrai pour le parc des Vassaulles, le parc La Fontaine et certains accès du parc des Moulins. L'amélioration de cette perception ne nécessite pas de grands bouleversements mais simplement une inversion des hiérarchies des espaces : les circulations doivent être extrêmement faciles et lisibles pour les piétons, la voiture doit s'adapter pour circuler et stationner.




CARTOGRAPHIE DES ORIENTATIONS STRUCTURANTES DU PLAN-GUIDE


Créer un tissu d'espaces publics de proximité en s'appuyant sur les potentiels existants : cimetières, espaces naturels relictuels, friches


 existant  potentiel

Compléter le maillage d'espaces paysagers à l'échelle de l'agglomération, à l'interface entre paysages naturels et bâtis

 existant  potentiel

 Qualifier le paysage urbain des zones d'équipements et d'activités dont plusieurs se situent en entrées d'agglomération


 Développer le réseau de liaisons douces, en particulier à l'ouest de la voie ferrée

 Voie verte / chemin de randonnée existants d'importance à l'échelle du Pays

 Axes viaires et ferrés principaux

 Territoire communal Troyes

CARTOGRAPHIE DÉTAILLÉE DES ORIENTATIONS

 Limite communale ville de Troyes

LAVAU Communes limitrophes ville de Troyes

Espaces publics urbains et / ou paysagers existants participant à la diversité urbaine





Parcs et squares publics

- ① parc des Prés de Lyon
- ② jardin des Marots
- ③ square d'Urmitz
- ④ vallée des Viennes
- ⑤ parc Henri Terré
- ⑥ parc A. Grimont
- ⑦ parc des 2 rives
- ⑧ parc des Vassaules
- ⑨ parc des Moulins
- ⑩ parc La Fontaine
- ⑪ parc sportif de Foicy



Espaces accessibles au public de façon permanente ou occasionnelle (espaces verts de quartiers d'habitat collectif, terrains d'équipements publics)

- ⑫ complexe sportif L. Pinet
- ⑬ quartier Chantereigne-Montvilliers-Beau Toquat
- ⑭ site de l'UTT et technopôle
- ⑮ quartier des Chartreux
- ⑯ quartier Jules Guesde
- ⑰ quartier des Sénardes
- ⑱ stade G. Arbouin







Espaces à enjeux d'aménagement pour développer des usages / vocations publics

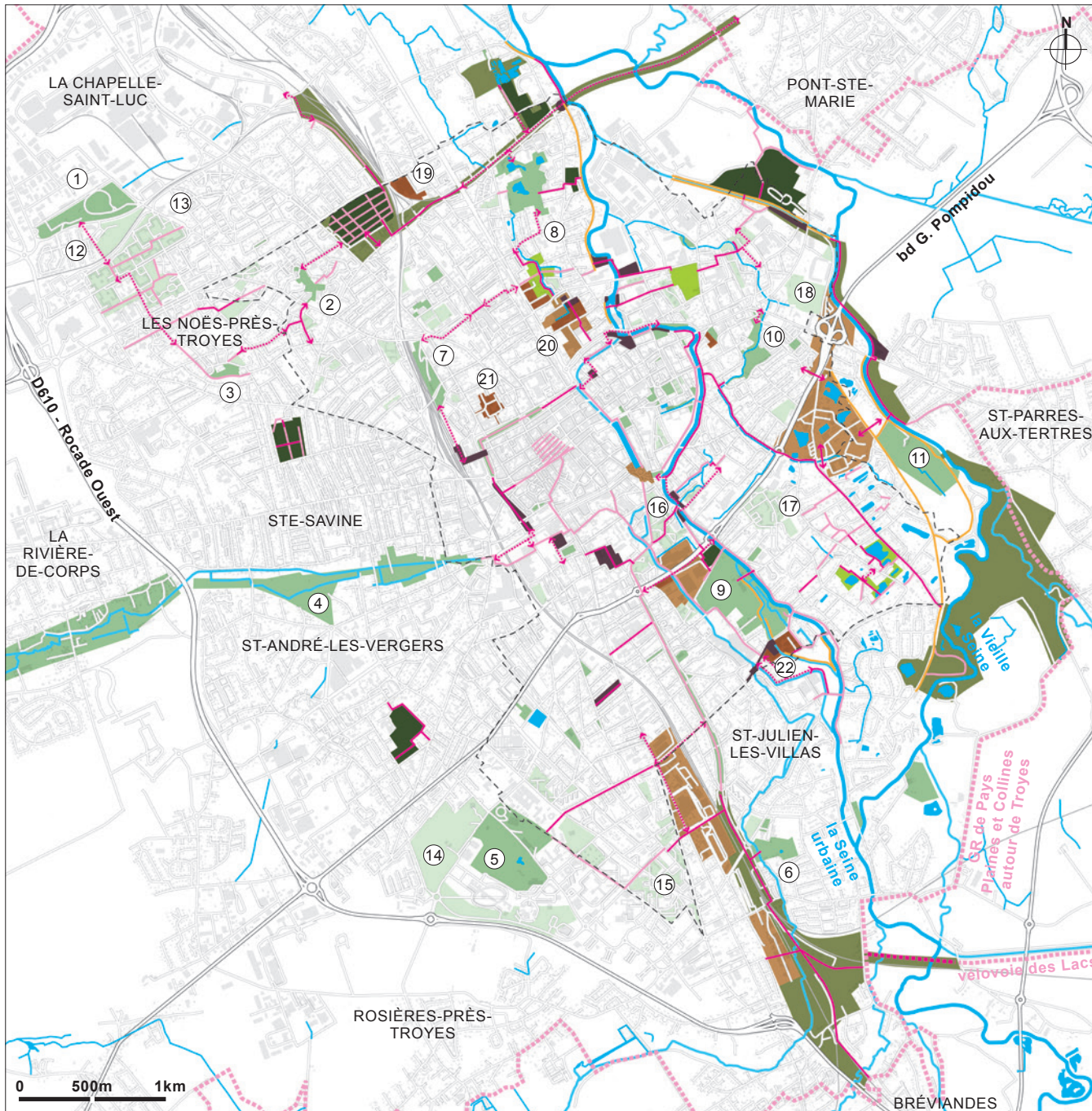
-  Espace ou équipement public existant, aujourd'hui peu connecté à des parcours modes actifs, pouvant s'ouvrir aux traversées piétonnes ou évoluer vers un parc urbain
-  Parc paysager rayonnant à l'échelle de l'agglomération
-  Parc / jardin public rayonnant à l'échelle de la ville et du quartier
-  Micro espace public : place, parvis, mail piéton

Restructuration urbaine sur secteurs à enjeux

-  Site stratégique à appréhender et restructurer dans son ensemble
-  Site ou friche bâti identifié pour un projet urbain à court, moyen ou long terme
- ⑲ site Magiline
- ⑳ site STT
- ㉑ site ERDF
- ㉒ friche Bolloré

Parcours aménagés pour les modes actifs permettant d'accéder aux espaces paysagers, pôles d'activités, équipements majeurs

-  parcours balisé existant (GRP, vélovoie)
-  parcours existant
-  zone piétonne existante
-  promenade piétonne publique créée dans le cadre du projet de rénovation des digues
-  connexion existante à améliorer (meilleure accessibilité / visibilité)
-  connexion à créer



LA CARTOGRAPHIE EST PRÉSENTÉE EN FIN DE RAPPORT EN FORMAT A3 AINSI QU'EN DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE À L'ÉCHELLE 1:15000.

ORIENTATIONS DÉVELOPPÉES PAR SÉQUENCES

La ville haute

séquence 1 : les Marots, les Noës-près-Troyes et le quartier Chantereigne-Montvilliers-Beau-Toquat

séquences 2 et 2' : cimetières de Ste-Savine et de St-André-les-Vergers

Autour des voies ferrées

séquence 3 : autour du cimetière de Troyes

séquence 4 : la gare SNCF et le bd V. Hugo

séquence 5 : les magasins d'usine de St-Julien-les-Villas

séquence 6 : nœud ferré à l'entrée sud de l'agglomération urbaine

séquence 7 : la voie ferrée désaffectée

séquence 8 : vers les étangs de Fouchy

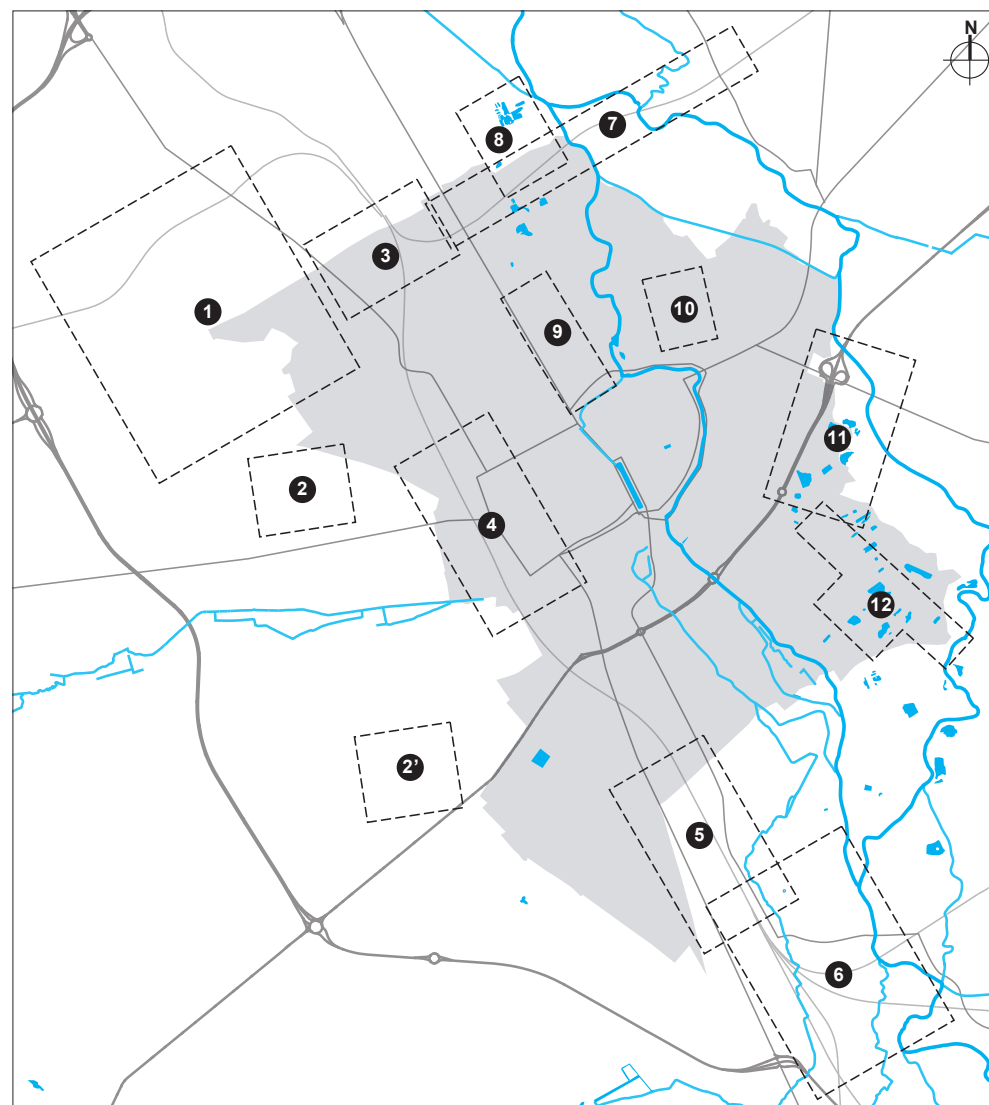
La ville basse

séquence 9 : les Tauxelles

séquence 10 : la friche TEO2 et le quartier des Écrevolles

séquence 11 : entrée Est de l'agglomération urbaine et secteur du Centre Technique Municipal

séquence 12 : rue du Grand Véon / chemin des Pelletières et les pièces d'eau du sentier des Plantes

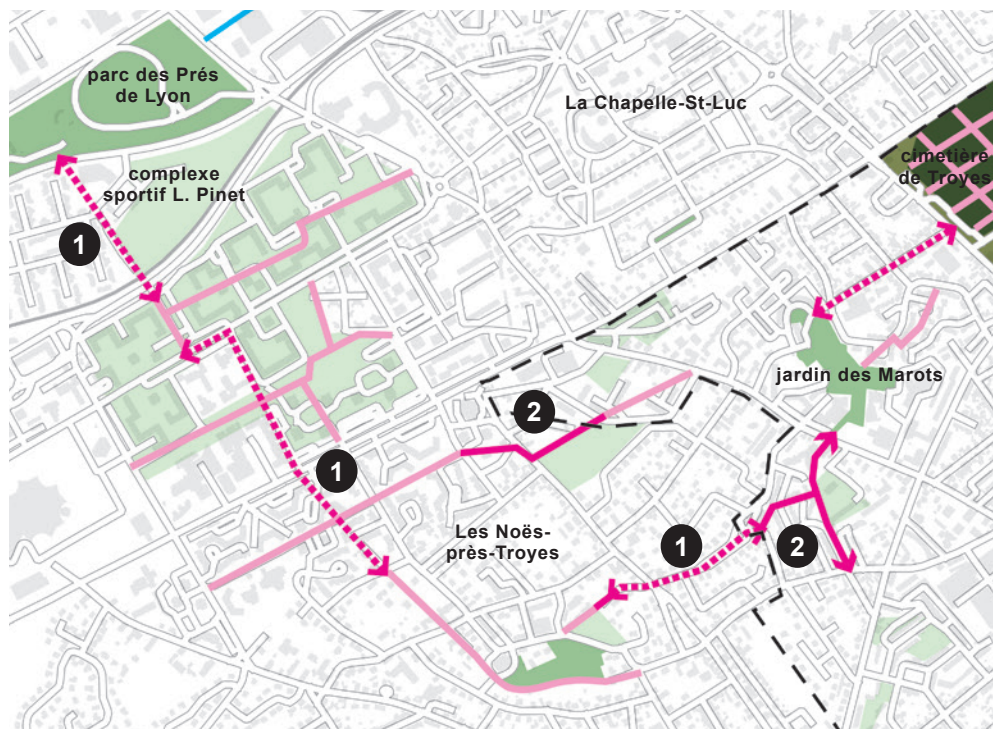


 territoire ville de Troyes

LA VILLE HAUTE

SÉQUENCE 1 : LES MAROTS, LES NOËS-PRÈS-TROYES ET LE QUARTIER CHANTEREIGNE-MONTVILLIERS-BEAU-TOQUAT

Créer des opportunités de parcours dans un quartier hétérogène

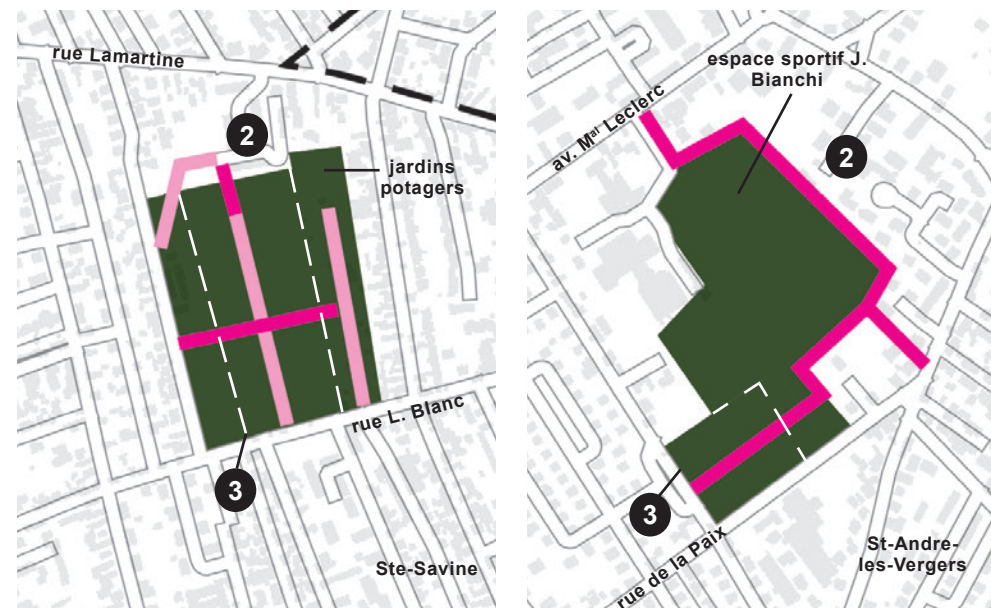


Connecter les petits et grands espaces publics, les espaces sportifs, les espaces paysagers des grands ensembles afin de créer des parcours privilégiés pour les modes actifs :

- 1 Amélioration des circulations piétonnes dans certaines rues existantes
- 2 Veille sur les opportunités nouvelles de création de cheminements

SÉQUENCES 2 ET 2' : CIMETIÈRES DE STE-SAVINE ET DE ST-ANDRÉ-LES-VERGERS

Donner une valeur paysagère et intégrer ces espaces comme lieux de promenade



- 1 Faire entrer progressivement le végétal dans l'espace du cimetière : espaces en limites, circulations secondaires...
- 2 Valoriser les liens possibles avec des espaces de loisirs voisins : création de passages entre le cimetière et les terrains sportifs ou les jardins potagers, de parcours de promenade traversants...
- 3 Intégrer ces sites au paysage urbain : création d'ouvertures visuelles, décloisonnement de certaines parties, diversification de la typologie des limites physiques (murets bas, plantations de haies, clôture transparentes)

AUTOUR DES VOIES FERRÉES

SÉQUENCE 3 : AUTOUR DU CIMETIÈRE DE TROYES

Saisir l'opportunité de créer un parc urbain composé autour du cimetière



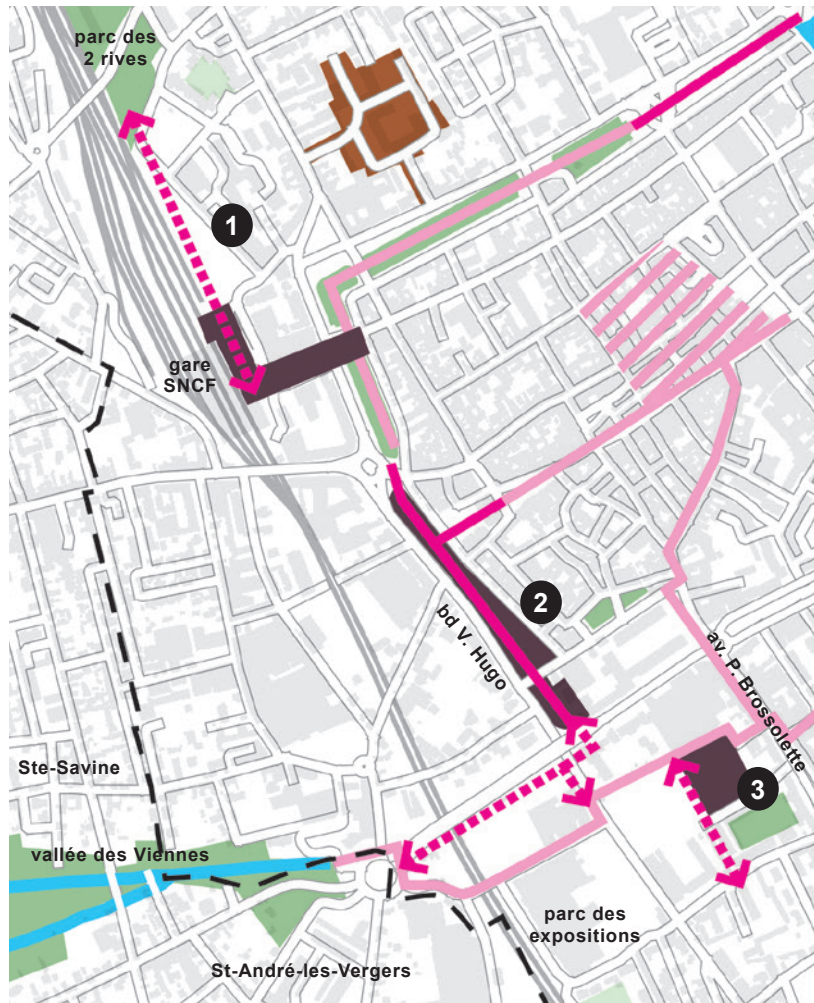
- 1 Laisser la nature investir les espaces inoccupés où passent les voies ferrées désaffectées et donner la possibilité de les parcourir
- 2 Intégrer le site Magiline dans le projet d'ensemble afin d'avoir une ouverture du parc sur la rue du G^{al} Sarrail
- 3 Relier le cimetière au chemin piéton existant le long des voies à la Chapelle-St-Luc
- 4 Investir et aménager les voies désaffectées et le site de dépôt pouvant conduire plus loin au pôle sportif Chapelain Hubert Raymond

Faire évoluer l'espace du cimetière :

- 5 Valorisation des liens possibles avec les espaces de nature loisirs voisins : jardins potagers, cœurs d'îlot verts peu denses, espaces bâtis à restructurer / réaffecter afin de les intégrer au parc paysager
- 6 Intégration visuelle et physique au paysage urbain : création d'ouvertures visuelles, décroisement de certaines parties, diversification de la typologie des limites physiques (murets bas, plantations de haies, clôture transparentes)
- 7 Entrée progressive du végétal dans l'espace du cimetière : espaces en limites, circulations secondaires...

SÉQUENCE 4 : LA GARE SNCF ET LE BD V. HUGO

Mettre en relation des espaces publics piétons existants ou en devenir et des pôles d'équipements majeurs pour l'agglomération

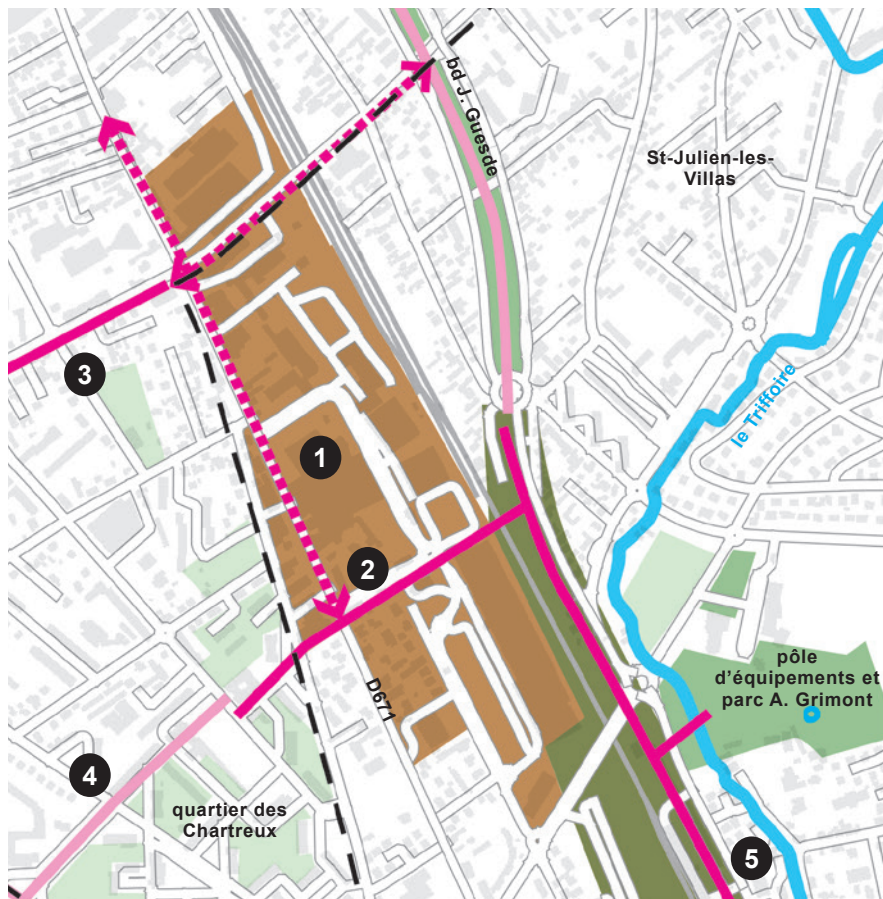


Orientations prioritaires

- 1 Réaménager une liaison piétonne évidente entre la gare et le parc des 2 rives dans le cadre du projet de restructuration du pôle gare
- 2 Aménager une promenade piétonne paysagère qualitative accompagnée d'espaces publics piétons reliant la gare au parc des expositions, donnant une place secondaire au stationnement sur ce segment des boulevards
- 3 Créer un espace de qualité à l'entrée du parc des expositions sur l'avenue Brossolette comprenant des aménagements piétons dédiés pour accéder au bâtiment

SÉQUENCE 5 : LES MAGASINS D'USINE DE ST-JULIEN-LES-VILLAS

Connecter un secteur autarcique avec les quartiers voisins et les espaces paysagers en devenir



Orientations prioritaires

- 1 Avoir une approche urbaine et paysagère globale pour qualifier le secteur : requalification de la D671 et le front urbain, dans la continuité des opérations plus récentes le long de la voie ferrée, place généreuse laissée au végétal, gestion des eaux de ruissellement par des systèmes à ciel ouverts (noues, fossés, bassins paysagers avec ou pas traitement des eaux par des plantes hélophytes)
- 2 Améliorer les aménagements permettant aux modes actifs d'accéder au secteur : création d'aménagements spécifiques sur la rue M. Romagnon afin de connecter la zone des magasins d'usine avec le bd Jules Guesde et le long de la D671

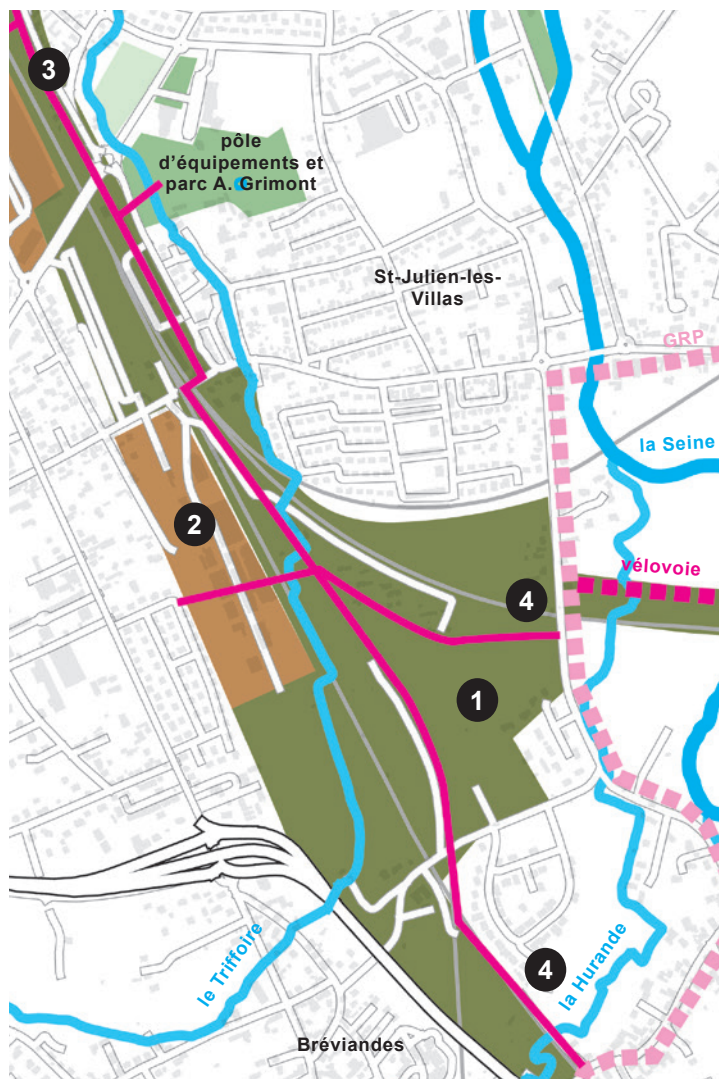
Autres orientations

Créer de nouvelles liaisons :

- 3 Vers le parc H. Terré et l'UTT
- 4 Vers le quartier des Chartreux
- 5 Vers un futur espace de nature ouvert au public dans le nœud ferré

SÉQUENCE 6 : NŒUD FERRÉ À L'ENTRÉE SUD DE L'AGGLOMÉRATION URBAINE

Investir une entrée d'agglomération cisailée par les infrastructures

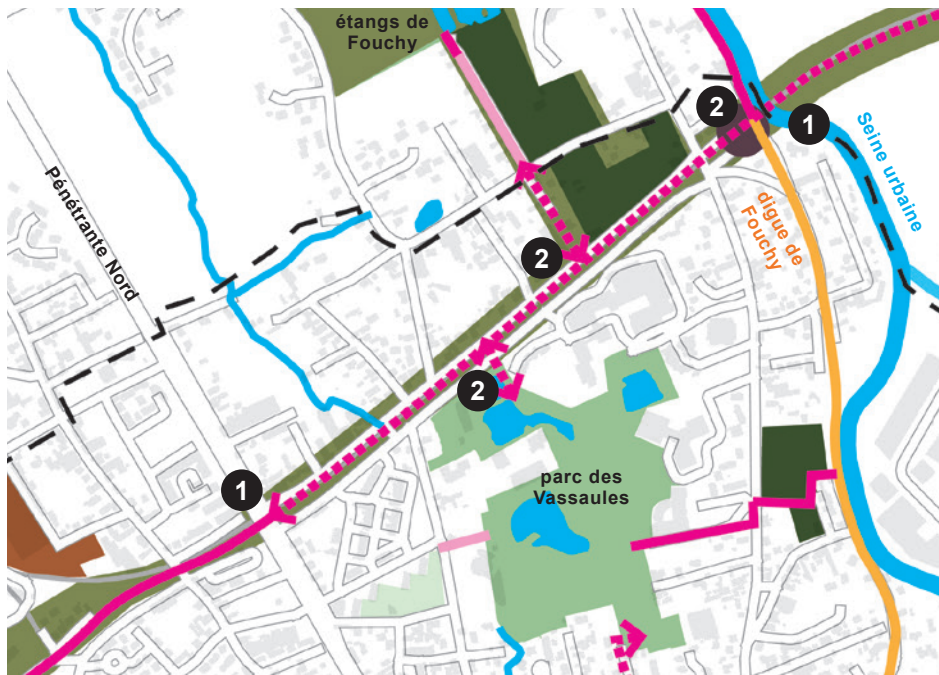


Orientations prioritaires

- 1 Constituer un espace paysager à vocation d'usages publics au croisement de milieux naturels et anthropiques très variés et à l'une des entrées majeures de l'agglomération
- 2 Espace industriel pouvant être recombinaison avec une programmation complémentaires de services, commerces, logements...
- 3 S'inscrire dans la continuité de parcours du bd J. Guesde
- 4 Créer des cheminements pour rejoindre les parcours balisés de l'agglomération (GR de Pays et vélovoie des Lacs)

SÉQUENCE 7 : LA VOIE FERRÉE DÉSFFECTUÉE

Développer une voie verte à l'échelle intercommunale

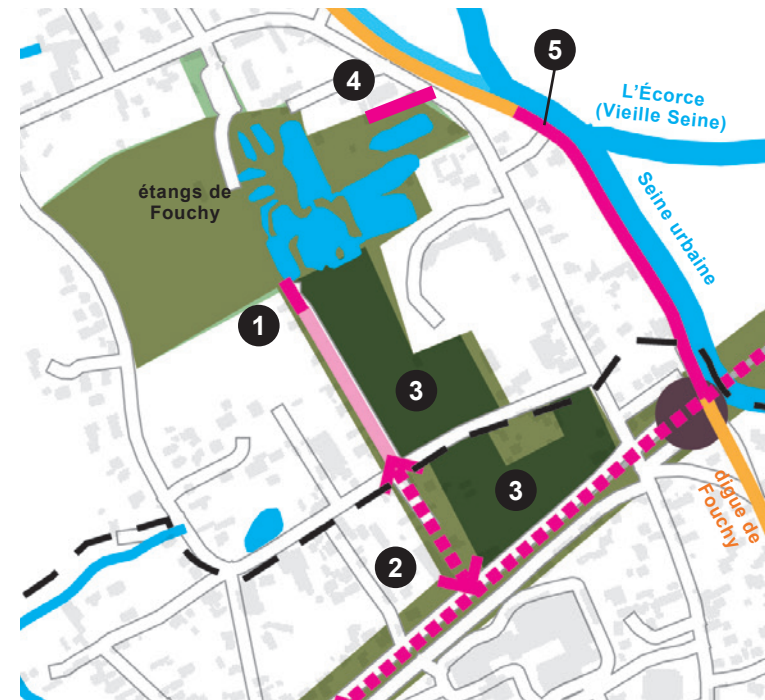


Orientations prioritaires

- 1 Préserver les vues singulières sur le paysage offertes par la position en surplomb de l'infrastructure
- 2 Aménager des traversées et accès permettant de relier facilement la voie verte aux équipements, parcs et jardins, secteurs commerciaux attenants

SÉQUENCE 8 : VERS LES ÉTANGS DE FOUCHY

Constituer un parc paysager associant les étangs de Fouchy à la voie verte intercommunale

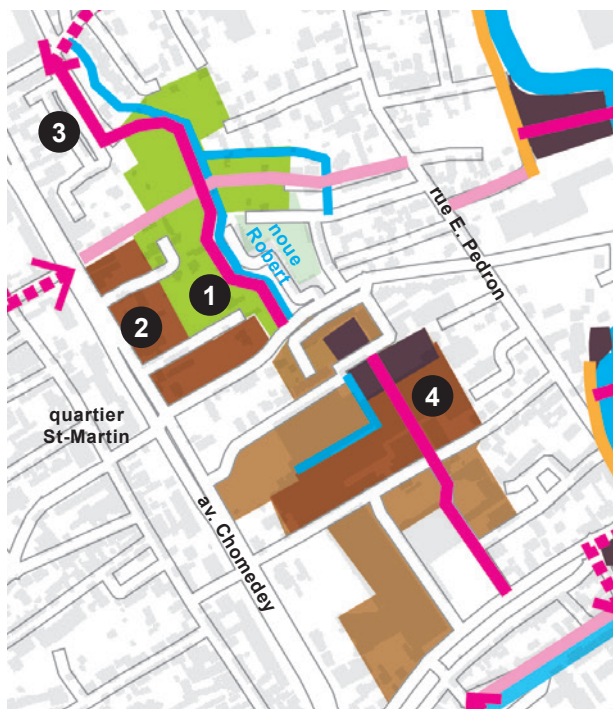


Relier les étangs à la voie verte :

- 1 Ouverture de l'accès sud du parc des étangs de Fouchy au public
- 2 Transformation du passage informel à l'ouest des jardins familiaux en ruelle publique
- 3 Intégrer les jardins familiaux et les terrains de sports en les donnant à voir, en qualifiant leurs limites, en offrant des opportunités de traversées piétonnes
- 4 Créer une connexion entre les étangs et la digue, un accès aisément identifiable et indépendant de l'accès du restaurant
- 5 Permettre au public d'accéder à l'ensemble du linéaire de berges

SÉQUENCE 9 : LES TAUXELLES

Mettre en valeur un cœur d'îlot paysager



Orientations prioritaires

- 1 Préserver le cœur d'îlot paysager autour de la noue Robert et s'appuyer sur les qualités paysagères existantes pour créer des espaces diversifiés (promenades, petits jardins, sentes, espaces ouverts...) publics ou privés partagés
- 2 Mettre en valeur la récupération des eaux de pluie dans le nouveau secteur construit
- 3 Créer un chemin NE-SO permettant d'accéder et découvrir le cœur d'îlot

Autres orientations

- 4 Requalifier l'îlot commercial et industriel en intégrant un parcours piétons dans la continuité de l'écoquartier

SÉQUENCE 10 : LA FRICHE TEO2 ET LE QUARTIER DES ÉCREVOLLES

Créer un espace favorisant le vivant au cœur d'un quartier dépourvu d'espaces publics



Orientations prioritaires

- 1 Préserver la diversité végétale du site et son caractère spontané
Mettre en valeur les éléments bâtis encore présents : château d'eau, dalles, rigoles d'eau ensevelies, linéaires de murs
- 2 Connecter le site aux berges de Seines face à l'île FRAFOR

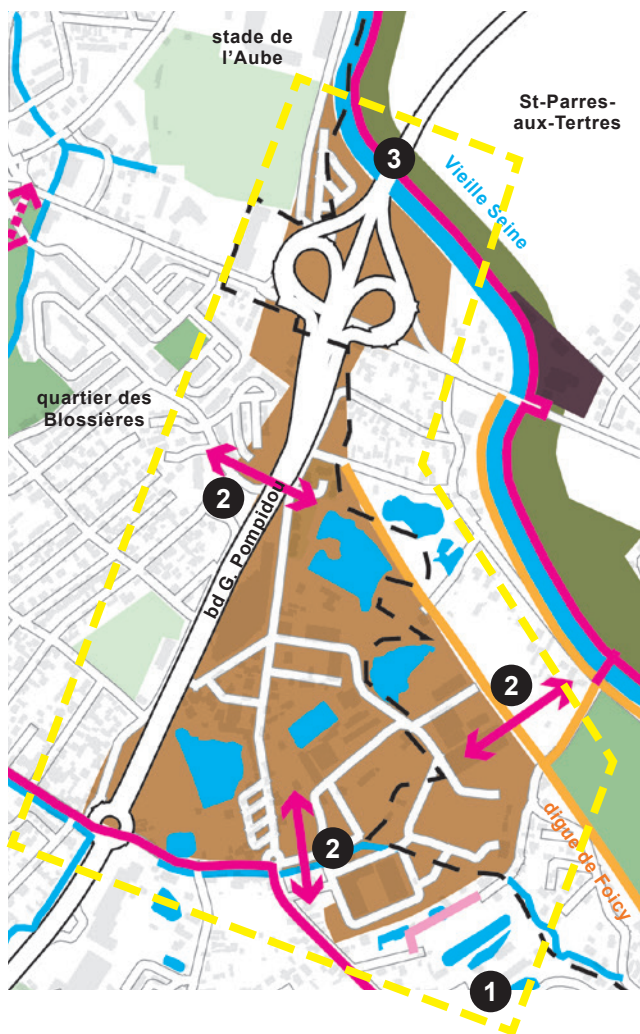
Autres orientations

Connecter le site aux parcours de promenades existants ou en devenir :

- 3 Digue de Fouchy
- 4 Canal du Labourat et jardins familiaux de Pont Ste-Marie

SÉQUENCE 11 : ENTRÉE EST DE L'AGGLOMÉRATION URBAINE ET SECTEUR DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Recomposer un secteur très morcelé à une entrée majeure de l'agglomération



Orientations prioritaires

- 1 Repenser la structuration urbaine et paysagère de l'ensemble du secteur autour du CTM > réalisation préalable d'une étude de programmation urbaine et architecturale, d'étude des circulations...
Quelle évolution pour ce site ?
Quelle qualification possible d'un site technique créant aujourd'hui un « fond de ville » ?
Quelle pertinence à préserver les pièces d'eau dans ce secteur ? Pour quel usage ?
- 2 Développer des relations visuelles et d'usages, des continuités bâties et/ou paysagères avec les secteurs alentours
- 3 Qualifier les différentes séquences urbaines du bd Pompidou composant l'entrée de ville vers et depuis la rocade

SÉQUENCE 12 : RUE DU GRAND VÉON / CHEMIN DES PELLETIÈRES ET LES PIÈCES D'EAU DU SENTIER DES PLANTES

Aménager une circulation privilégiée pour les modes actifs et découvrir le milieu singulier des étangs



- 1 Aménager une circulation piétonne confortable qui irrigue les quartiers sud-est de la commune, de la digue de Foicy à la Tête du Bouchon de Champagne.
- 2 Créer un espace à usage public autour d'un ou plusieurs étangs : accès à une autre forme d'eau, vocation pédagogique du milieu, opportunité d'espace public dans un quartier qui en est dépourvu
- 3 Créer certains segments complémentaires afin de constituer un réseau dense et continu, traversant des espaces à enjeux de découverte pour le public

SÉQUENCES PRIORITAIRES ET TYPE D'ACTION

X Opération d'aménagement temps 1

séquence 4 : la gare SNCF et le bd V. Hugo
séquence 5 : les magasins d'usine de St-Julien-les-Villas
séquence 9 : les Tauxelles
séquence 10 : la friche TEO2 et le quartier des Écrevolles

X Opération d'aménagement temps 2

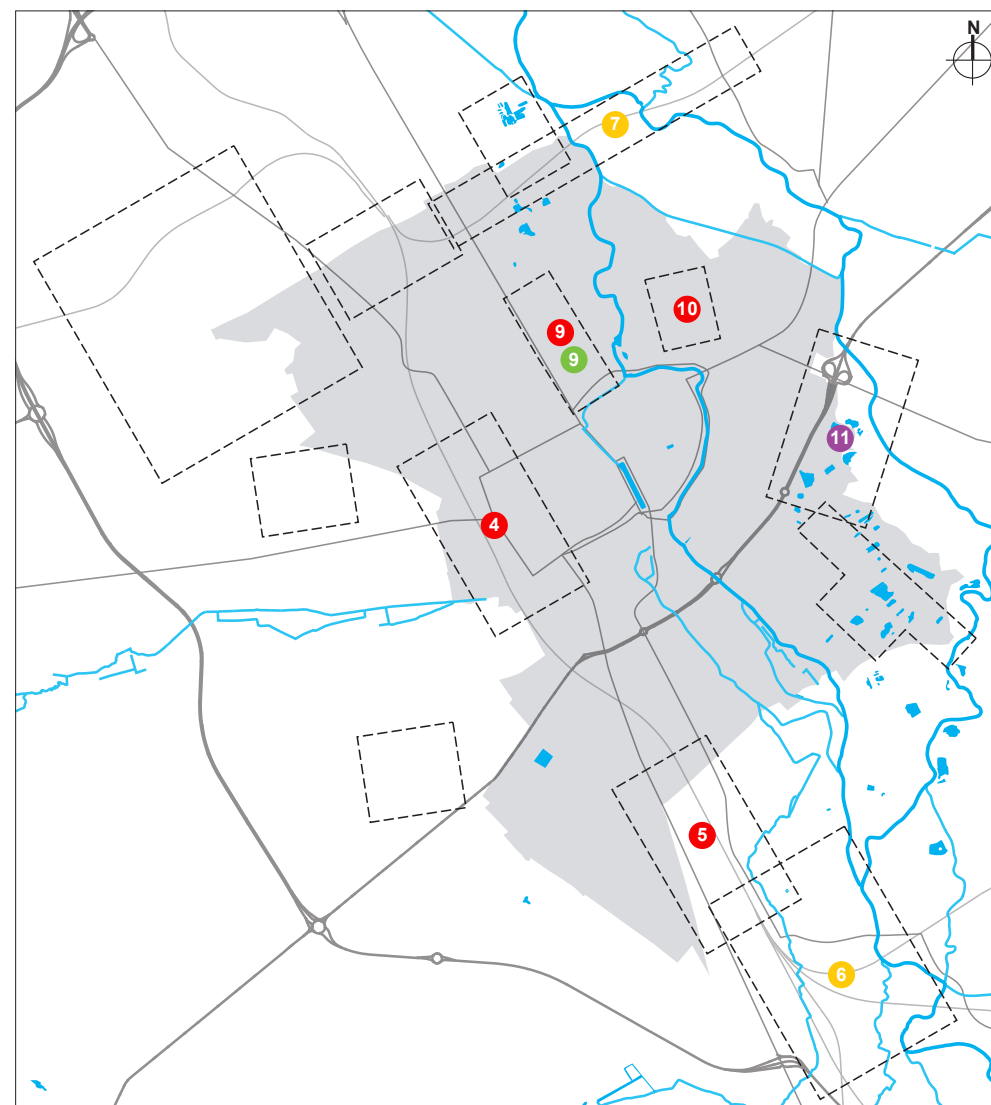
séquence 6 : nœud ferré à l'entrée sud de l'agglomération urbaine
séquence 7 : la voie ferrée désaffectée

X Mise en place de dispositions réglementaires de protection

séquence 9 : les Tauxelles

X Étude de définition pluri-thématique (programmation urbaine, paysage, circulation, hydraulique...)

séquence 11 : entrée Est de l'agglomération urbaine et secteur du Centre Technique Municipal



territoire ville de Troyes

ZOOM SUR...

PARC D'ACTIVITÉS DU GRAND TROYES ET AV. G^{AL} LECLERC, ENTRÉE OUEST D'AGGLOMÉRATION

Questionnements abordés

Le paysage de la zone d'activités

- Quels sont les éléments de la zone d'activités qui font paysage ?
- Comment cet espace s'insère-t-il dans un contexte paysager plus large ?
- Quels sont les éléments paysagers de valeur alentours ?

Le paysage de l'entrée d'agglomération (RD 661)

- Quelles sont les différentes séquences permettant de passer de la campagne à la ville ?
- Quels sont les éléments de bascule entre deux séquences ?
- Quels sont les éléments qui qualifient / caractérisent chacune de ces séquences ?
- Quelles sont les qualités / dysfonctionnements depuis la position du piéton ?

Savoir regarder le parc d'activités et ses dimensions dans le territoire



Afin de mieux appréhender et de comprendre l'impact du Parc d'activités du Grand Troyes dans le territoire, plusieurs références connues sont présentées à titre de comparaison.

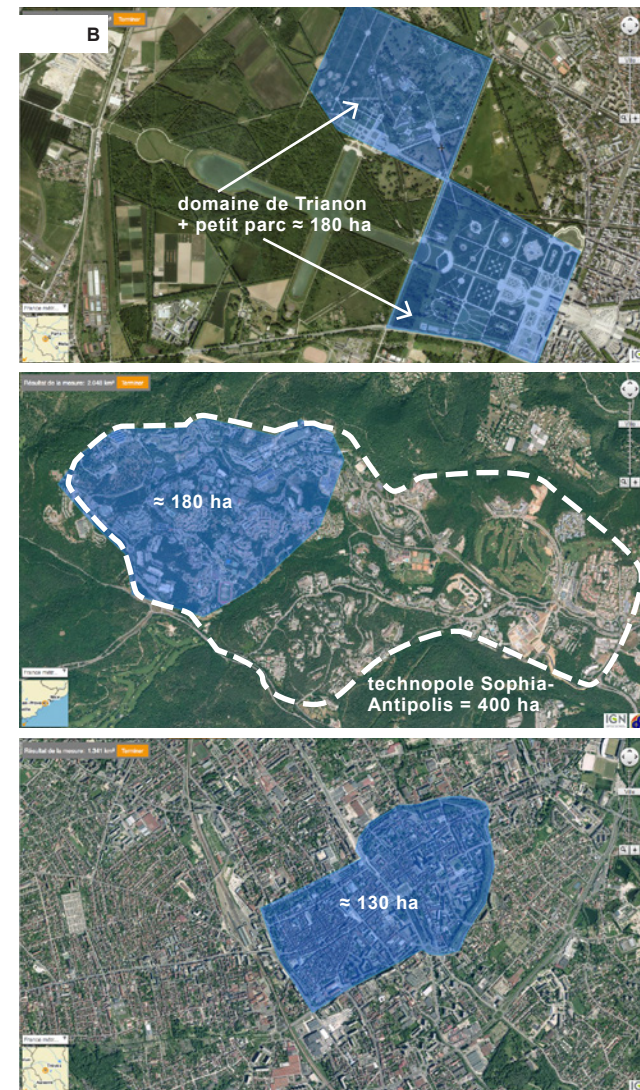
La superficie de ce « parc d'activités » équivaut :

- aux jardins les plus touristiques du domaine de Versailles (l'un des parcs les plus visités au monde), le domaine de Trianon et le Petit Parc
- à la moitié de la technopole de Sophia-Antipolis (le plus important parc d'activités de France et d'Europe)
- à 1,5 fois le Bouchon de Champagne

A | VUE AÉRIENNE DU PARC D'ACTIVITÉS DU GRAND TROYES À SAINTE-SAVINE

En bleu, le périmètre de développement du parc d'activités dans son état final : environ 180 hectares.

Source : IGN - Géoportail



B | VUES AÉRIENNES DU DOMAINE DU CHÂTEAU DE VERSAILLES, DE LA TECHNOPOLE DE SOPHIA-ANTIPOLIS, DU BOUCHON DE CHAMPAGNE

Les 4 vues aériennes sont présentées à la même échelle
Sources : IGN - Géoportail

Points de vue des acteurs du territoire sur le Parc d'activités : une perception de 2 espaces bien distincts

Les qualités de la « nouvelle » zone d'activités (secteur Europe centrale)

- La présence d'arbres, le mobilier neuf, les bâtiments neufs et contemporains dans l'esthétique
- L'importance de la vue sur la colline de Montgueux depuis l'hôtel d'entreprise et toute la zone ouest du parc d'activités encore non bâti

Des éléments peu valorisants dans la « vieille » zone d'activités (secteur Savipol-Fondateurs)

- Des bâtiments vieillissants, une architecture industrielle marquée par une époque qui ne correspond plus aux aspirations esthétiques d'aujourd'hui
- Un surprenant trésor : le chemin ombragé traversant l'un des îlots du secteur Savipol-Fondateurs

Points de vue des acteurs du territoire sur l'entrée d'agglomération par Ste-Savine / La Rivière-de-Corps (av. G^{al} Leclerc)

Le linéaire étudié s'étend du premier bâti à la ZA la Queue de la Pelle jusqu'à la rocade ouest (RD 610).

Les atouts et éléments reconnus comme de valeur

- Le calvaire, entouré de grands arbres, qui serait à mettre en valeur, il marque une transition entre 2 séquences : un paysage principalement agricole et un paysage péri-urbain dessiné par la zone d'acti-

tés au nord et les premiers lotissements importants au sud

- Les espaces agricoles relictuels, le trottoir planté et le réseau de chemins existants côté nord
- Le potentiel de chemins au sud passant le long des reliquats de boisements et de vergers

Les contraintes du site et les éléments dépréciant

- La disparité et l'hétérogénéité entre rives nord et sud ne permettant pas de trouver de cohérence
- L'importance des enseignes publicitaires dès le 1^{er} bâtiment (restaurant)

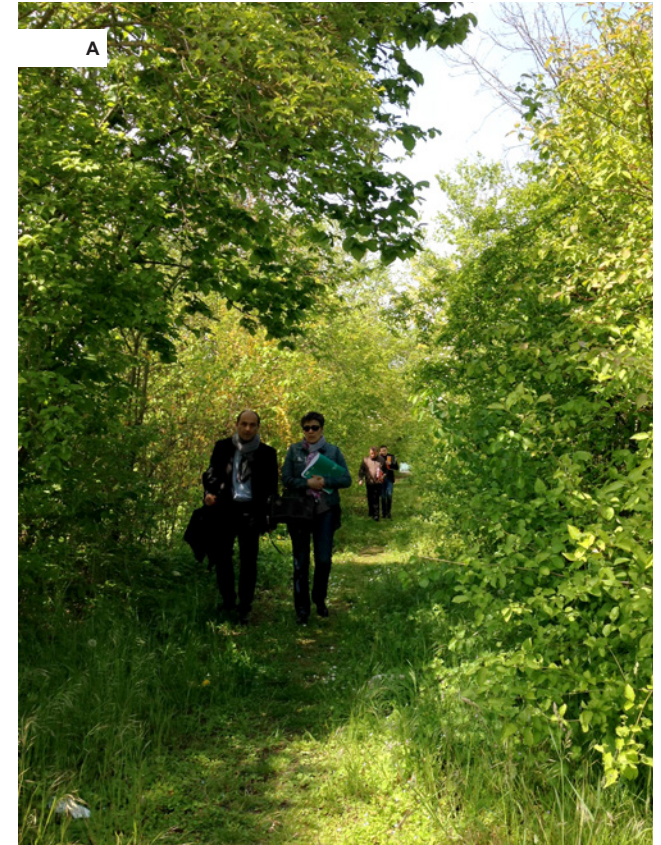
En rive sud :

- Une alternance de champs, maisons et friches boisées (anciens vergers ou parcelles cultivées revenues à l'état de bosquet) installés sur des parcelles en bandes étroites. Ces bandes donnent un rythme intéressant mais les lotissements se construisent comme des timbres postes dans ce rythme à la place des champs
- Pas de continuité de trottoir le long de la route
- Pas de lien entre les nouveaux quartiers et les bandes cultivées ou boisées autour

A | CHEMIN ARBORÉ DANS LE SECTEUR SAVIPOL-FONDATEURS, ENTRE LES RUES A. SPINELLI ET J. MONNET

B | AVENUE GÉNÉRAL LECLERC (RD 661)

Il existe une différence très nette de perception entre les deux rives de la départementale : la rive nord présente une certaine cohérence et une gradation des espaces agricoles vers la rocade tandis que la rive sud connaît davantage de ruptures et qu'il est difficile d'établir des séquences claires dans le fil du parcours.



Synthèse des possibles à l'issue de l'atelier

LE POINT DE VUE SUR LE PAYSAGE DEPUIS LE CHEMIN DES DÎNE-CHIENS, EMBRASSANT LES SECTEURS EUROPE DU NORD, DE L'OUEST ET DU SUD DU PARC D'ACTIVITÉS

un point de vue sur la colline de Montgueux à préserver

une présence forte visuellement du mobilier (luminaires, clôtures) : à réduire, limiter ?

une présence forte visuellement des arbres : qualité à développer, des espèces à adapter pour préserver les grands points de vue sur le paysage



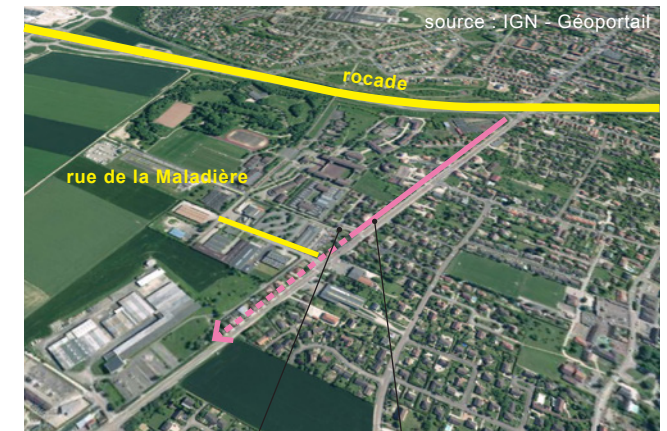
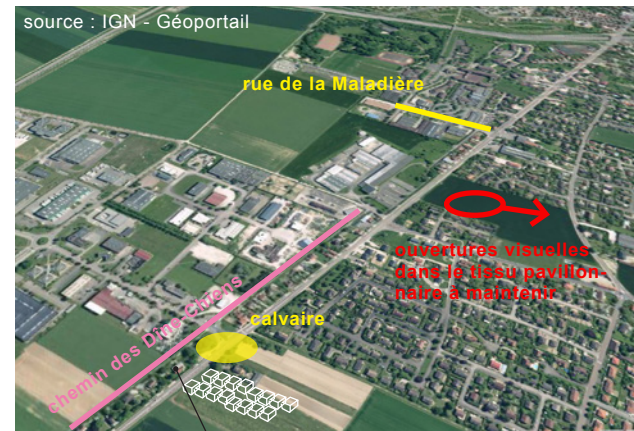
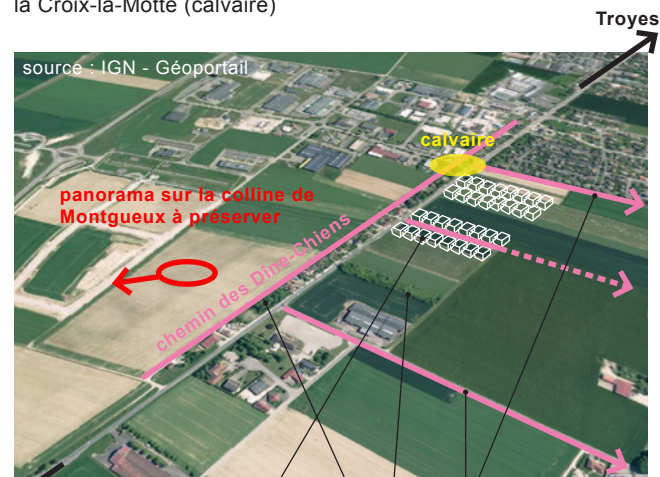
plus en amont, un talus qui cache la vue mais protège les riverains

L'ENTRÉE D'AGGLOMÉRATION SE DÉVELOPPE EN 3 SÉQUENCES

Un paysage marqué par l'agriculture de la Queue de la Pelle à la Croix-la-Motte (calvaire)

Un paysage péri-urbain distendu jusqu'à la rue de la Maladière : présence d'emprises industrielles directement sur rue et de lotissements en retraits

Un paysage urbain plus resserré jusqu'à la rocade, proche de celui que l'on trouve après le passage de la rocade



des lotissements en timbre-poste à intégrer davantage (qualifier les limites, créer des transitions avec les champs)

réseau de chemin à valoriser

qualité paysagère des bosquets à valoriser

bande bâtie qui protège de la perception directe de la zone d'activité et donne un caractère plus urbain à cette entrée d'agglomération à maintenir

accès au parc et aux équipements sportifs à rendre lisible depuis le RD

assurer une continuité aisée de parcours pour les modes doux

partie 4

**Plan-guide « Conforter la place
du vivant dans la ville »**

ORIENTATIONS STRUCTURANTES DU PLAN-GUIDE

1. Développer les continuités écologiques, reconnaître, valoriser et étoffer la trame verte et bleue

L'agglomération urbaine troyenne dispose d'une trame verte et bleue qui constitue déjà une maille bien développée dans le territoire urbanisé.

Le plan-guide repère et établit un inventaire non-exhaustif de ces espaces précieux pour le développement et l'épanouissement du vivant en ville, afin que ces lieux demeurent des non bâtis.

Une « trame » d'espaces de biodiversité implique une diversité d'échelles : des réservoirs pour la reproduction animale et la multiplication végétale, des espaces d'extension et de développement, des corridors et des relais pour permettre le déplacement de la faune et la propagation de la flore.

La constitution d'une trame verte et bleue de qualité nécessite de savoir laisser des espaces prépondérants au vivant dans la ville.

Le plan-guide repère ces possibles ainsi que les obstacles actuels aux continuités pouvant être améliorés.

2. Poursuivre la mise en place d'une conception et d'une gestion extensive dans tous les espaces publics

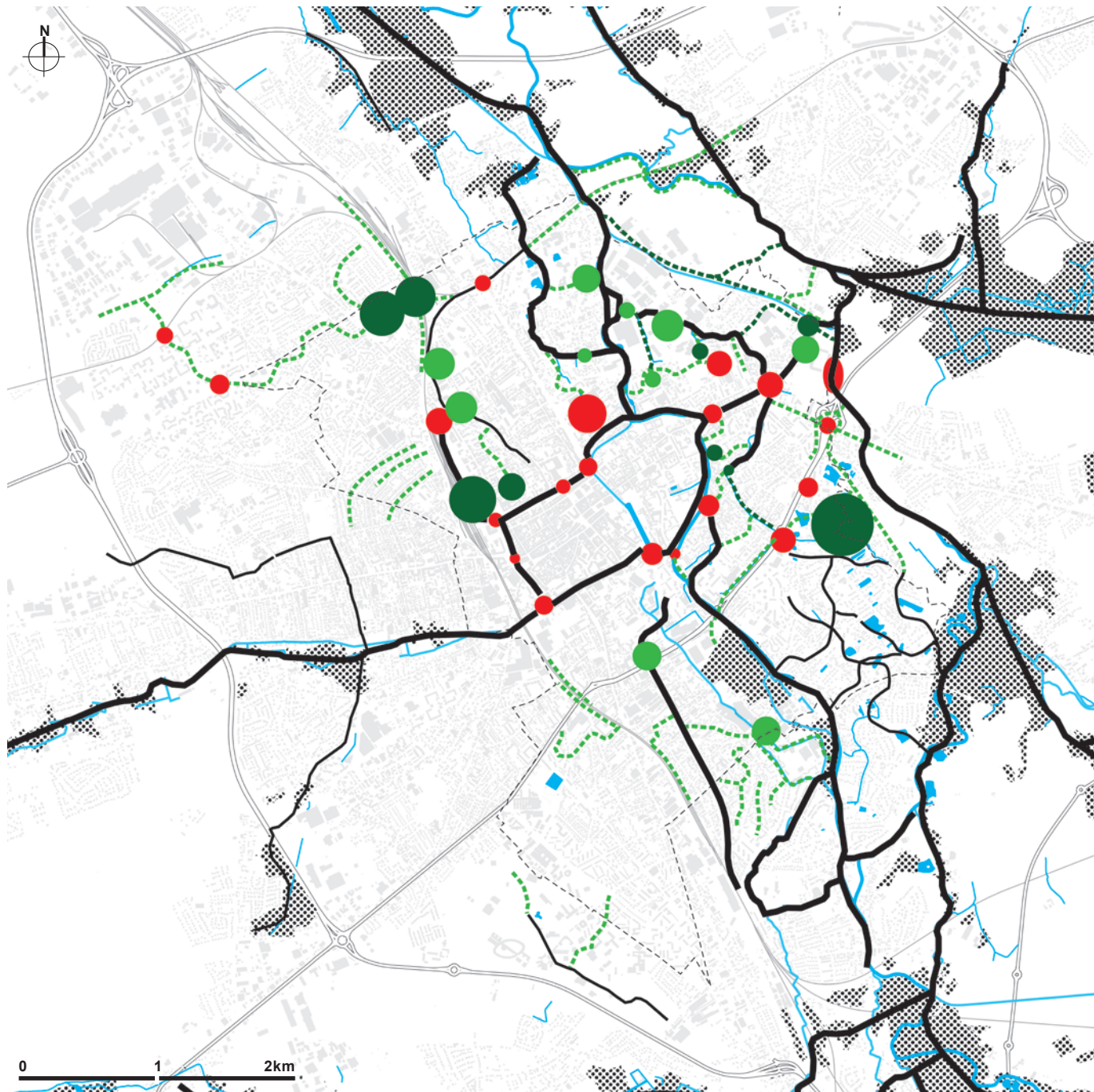
La Ville de Troyes est engagée depuis plusieurs années dans une gestion sans phytosanitaires. Les méthodes de gestion et systèmes végétaux mis en place par les agents des Espaces Verts pour minimiser l'entretien créent un paysage urbain de qualité. Le plan de gestion en préparation doit s'attarder à hiérarchiser le niveau d'entretien souhaité suivant les types d'espaces tandis que le travail de pédagogie auprès des habitants, également entrepris par la Ville, doit se poursuivre afin de faire voir la friche, le spontané et la « mauvaise herbe » comme le signe d'une dynamique du vivant et non comme un abandon de la maîtrise humaine sur la nature.

3. Inciter les acteurs privés (particuliers, bailleurs, entreprises,...) à s'engager dans une gestion durable de leurs espaces paysagers




Les acteurs privés ont un rôle à jouer dans la qualité du paysage public.

Le plan-guide pointe ces espaces de qualité (cœurs d'îlots verts) ou ces grandes surfaces (terrains entourant les industries) où l'enjeu est avant tout de faire de la pédagogie afin qu'ils soient entretenus et gérés de façon durable et favorable à la biodiversité.






Continuités et points de rupture dans la trame verte et bleue à l'échelle de la ville de Troyes



CORRIDORS DÉJÀ IDENTIFIÉS DANS LA TVB URBAINE *

-  réservoirs de biodiversité : forêts alluviales, zones humides, zones reconnues d'intérêt (ZNIEFF, ZIC)
-  corridors structurants (échelle du SCOT) + corridors relais (échelle de l'agglomération urbaine)
-  corridors de proximité (échelle des quartiers)

UNE TRAME VERTE À ENRICHIR À L'ÉCHELLE DES QUARTIERS (REPÉRAGE DE TERRAIN PAR L'ÉQUIPE)

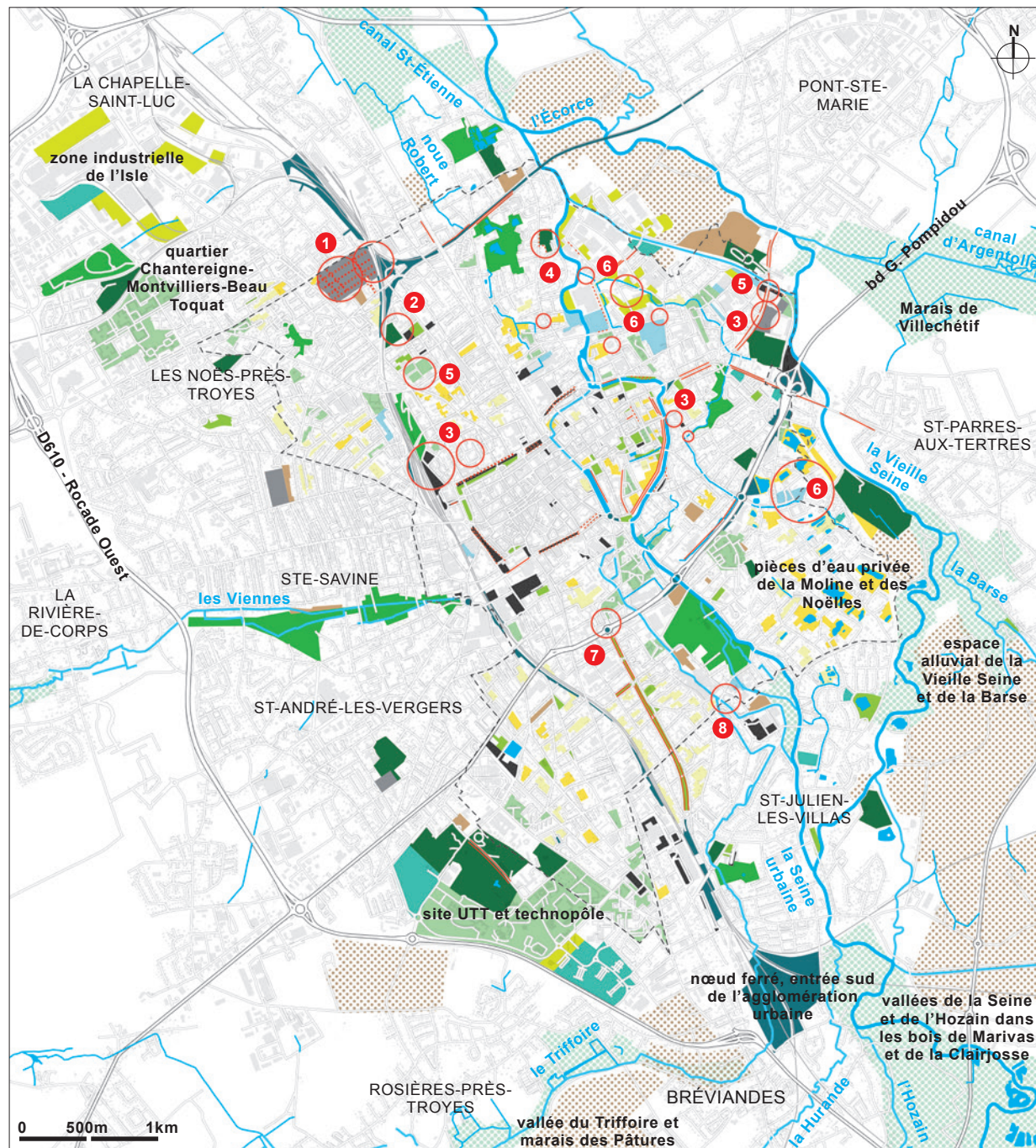
-  corridors de proximité complémentaires à constituer / reconnaître
-  corridors de proximité plus ou moins efficaces à améliorer
-  sites de projets potentiels pour créer des continuités écologiques et paysagères aujourd'hui inexistantes
-  sites où les continuités écologiques et paysagères sont à améliorer car peu efficaces
-  sites opérant comme des obstacles dans les continuités écologiques, paysagères, urbaines complexes à transformer

* source : *Étude de la trame verte et bleue urbaine dans le cadre de la mise en oeuvre du SCOT de la région troyenne, 2015.*


CARTOGRAPHIE DÉTAILLÉE DES PRÉCONISATIONS

--- Limite communale ville de Troyes
LAVAU Communes limitrophes ville de Troyes


LA CARTOGRAPHIE EST PRÉSENTÉE EN FIN DE RAPPORT EN FORMAT A3 AINSI QU'EN DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE À L'ÉCHELLE 1:15000.




Des espaces urbains où la place du vivant doit être améliorée, développée voire créée

 alignement d'arbres fragilisé par la présence du stationnement, l'imperméabilisation et le tassement du sol

→ Déminéraliser les pieds d'arbres et laisser de larges bandes filantes
Associer dès que possible des strates arbustives et/ou herbacées
Préparer la population au renouvellement arboré sur les linéaires dépérissants

 grand équipement public imperméable / peu propice à la biodiversité

→ Déminéraliser pour laisser plus de place au vivant
Arrêter les traitements phytosanitaires

 site d'actions pour créer des continuités écologiques et paysagères ou les améliorer






→ Mise en valeur du potentiel écologique et paysager par une gestion ou des aménagements redonnant la priorité à un sol vivant, permettant l'expansion de la végétation et favorisant l'écoulement ou l'infiltration de l'eau

- 1 Cesser les traitements herbicides, laisser une végétation spontanée d'installer et gérer cette dynamique, aider cette dynamique en implantant des « plantes témoins » (bulbes par exemple)
- 2 Cesser la tonte, accepter le développement de la végétation et laisser s'installer des lisières en ville riches avec une strate arbustive
- 3 Donner une place aux arbres en les protégeant de la voiture, laisser place à la végétation spontanée urbaine, laisser l'eau s'infiltrer sur place
- 4 Cesser les traitements herbicides, laisser une végétation spontanée s'installer et gérer cette dynamique


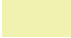


- 5 Décompacter laisser la végétation s'exprimer à partir de ce substrat, y infiltrer l'eau de pluie
- 6 Créer des îlots de végétation, reliés entre eux, protégés des voitures, réceptacles de l'eau de pluie.
- 7 Relier les alignements du nord et du sud à travers le rond point, jusqu'au pied des immeubles, donner une place aux arbres en les protégeant de la voiture, laisser place à la végétation spontanée urbaine, laisser l'eau s'infiltrer sur place
- 8 Garder le contact physique avec l'eau des rus laisser la végétation des rives s'exprimer et la gérer en conséquence

→
suite de la légende p.62




Des espaces publics urbains ou naturels de qualité à préserver

<ul style="list-style-type: none">  square ou jardin de quartier  grand parc public de loisirs  parc sportif public / équipement de loisirs de plain air  espace vert des quartiers d'habitats collectifs sociaux 	<p>→ Poursuivre la démarche de gestion durable Favoriser les systèmes végétaux nécessitant un entretien mesurés : espèces adaptées aux sols et au climat, arbustes en ports libres, fauches bisannuelles, association strates arborée-arbustive-herbacée, mise en place de pâturage (quartiers d'habitat collectif) Préserver le maximum de surfaces perméables Prévoir une gestion systématique des eaux de pluie en aérien</p>
<ul style="list-style-type: none">  alignement d'arbres remarquables structurant 	<p>→ Assurer la pérennité et le bon développement des arbres, maintenir une inter-distance suffisante pour le bon développement des houppiers, déminéraliser les pieds d'arbres et laisser de larges bandes filantes</p>

Espaces privés participant ou ayant un potentiel pour participer aux continuités écologiques

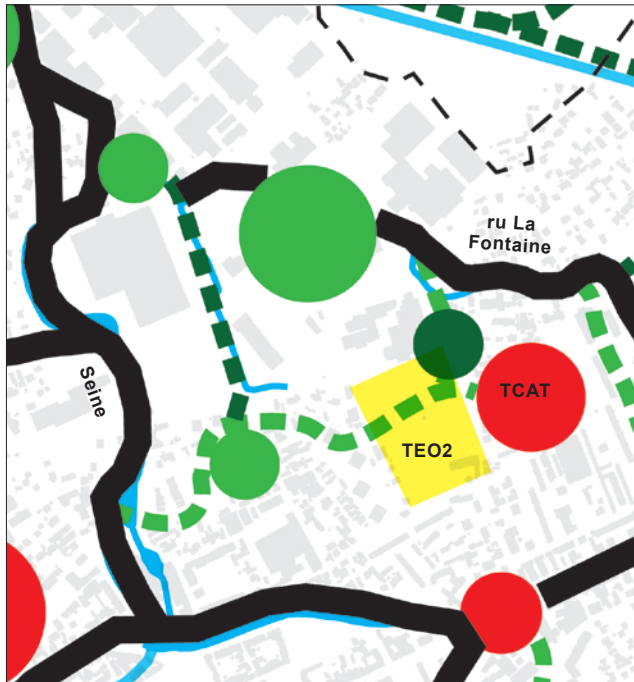
<ul style="list-style-type: none">  coeur d'îlot privé participant au paysage public  coeur d'îlot privé invisible  jardins partagés 	<p>→ Protéger les cœurs d'îlots et leurs spécificités paysagère Inciter les propriétaires ou usagers (jardiniers) à une gestion durable de leurs espaces paysagers (élaboration d'un guide de bonnes pratiques ?)</p>
<ul style="list-style-type: none">  espace de pelouse des industries et entrepôts 	<p>→ Inciter les professionnels à une gestion durable de leurs espaces ouverts : passage en gestion extensive prairiale, mise en place de pâturage sur les plus grandes surfaces, maintien d'espaces tampons le long des rus</p>

Les délaissés

<ul style="list-style-type: none">  abord des infrastructures  dent creuse / friche agricole incrustée dans le tissu urbain  friche industrielle renaturée ou en cours de renaturation 	<p>→ Laisser la place et le droit d'exister à la friche dans la ville > nécessité d'information et de pédagogie auprès des jardiniers, habitants, élus Minimiser voire éviter les interventions sur ces espaces</p>
---	--

ZOOM SUR...

LA FRICHE TEO 2



Localisation de la friche TEO 2 sur une continuité potentielle

Questionnements abordés

À l'extérieur de la parcelle

- Quels sont les lieux périphériques au site permettant de le percevoir, l'approcher ?
- Quelles sont les qualités des rues entourant la parcelle ?

- Quels sont les relations physiques pouvant être créées à l'occasion d'un projet ? pour relier le site à quels autres espaces ?
- Quels sont les qualités de voisinage à trouver avec les immeubles de logements, les industries ?

À l'intérieur de la parcelle

- Qu'est-ce qui caractérise une friche en milieu urbain ? ce qui fait ses qualités / défauts ?
- Quelles sont ses qualités de sols ? de végétalisation ?
- Quelles traces trouve-t-on aujourd'hui d'un usage passé ? quelles traces des dynamiques naturelles en cours ?
- Quels sont les éléments à l'intérieur du site importants et qualitatifs qui seraient à valoriser ?

Points de vue des acteurs du territoire sur le site

Les atouts et éléments reconnus comme de valeur

- Un paysage qui est déjà là, spontanéité et dynamisme de la recolonisation végétale (flore diversifiée et présence d'une prairie comme on peut en trouver en zone de montagne)
- Une surface libre importante en pleine ville (4 hectares), placée à proximité de différentes polarités (centre-ville, Seine, ZI des Écrevolles)
- Une présence de traces de l'histoire industrielle passée, encore très présente : bâtiments avec architecture de qualité esthétique et constructive qui seraient à préserver, dallages, murs de clôture entourant la parcelle, éléments de l'histoire industriels

- singuliers par rapport à d'autres espaces paysagers existants par ailleurs
- Un espace de déconnexion par rapport au contexte urbain tout en étant très proche du centre-ville
- Une ambiance singulière : petits lieux, repères fins, respirations, un espace vivant de part la dynamique végétale mais aussi grâce aux tags témoignant d'une forme d'appropriation
- Des perspectives visuelles sur la vieille ville, la cathédrale et les cheminées alentours
- Une opportunité foncière pour élaborer un programme avec la population
- Le voisinage immédiat profite d'une vue sans vis-à-vis

Les contraintes du site et les éléments dépréciés

- Une végétation trop foisonnante et oppressante
- Un manque de perspectives visuelle du à cette végétation et une sensation d'enfermement renforcée par la présence et la hauteur des murs qui ceignent le site
- Des conflits d'usage entre circulation voitures / poids lourds et piétons sur les 3 limites bordées de rues : trottoirs trop étroits, manque de stationnements
- Un manque d'accès donnant l'impression d'un cul-de-sac (une seule entrée-sortie accessible)
- Un aspect irrégulier du sol peu engageant pour cheminer et la présence manifeste de remblais laissant présager des sols pollués
- Un espace squatté et source de nuisances du fait de son inoccupation





DES QUALITÉS PAYSAGÈRES, BÂTIES, ÉCOLOGIQUES À L'EXTÉRIEUR ET À L'INTÉRIEUR DU SITE TEO 2





Synthèse des possibles à l'issue de l'atelier


La friche TEO 2 est un lieu atypique et unique de l'agglomération troyenne. Ses qualités paysagères singulières en font une opportunité majeure d'espace public paysager dans un quartier qui en est dépourvu, de même qu'un enjeu pour les continuités écologiques entre la Seine et le ru La Fontaine.

 formations végétales intéressantes, prairies de graminées et bosquets, à mettre en valeur et préserver

 une structure et des traces au sol à utiliser et valoriser

 bâtiment remarquable à conserver

 des voiries périphériques à restructurer : élargissement des trottoirs, création de nouveaux stationnements, ouverture de certains linéaires de murs ceinturant le site

 traversée piétonne à créer

 des co-visibilités avec les bâtiments voisins à prendre en compte



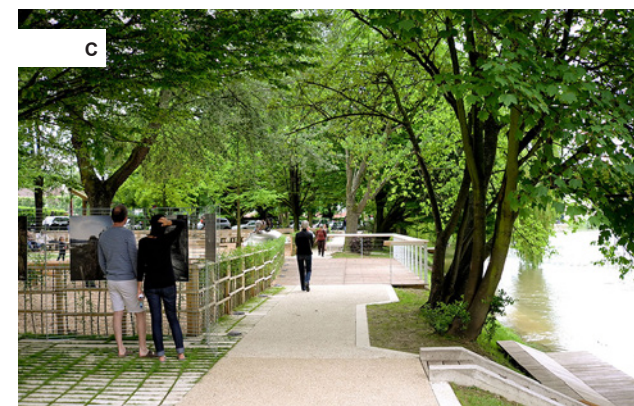
partie 5

Références

Les références suivantes ont pour objectif d'illustrer certaines grandes orientations proposées dans les plans-guides. Chaque projet est lié à un contexte singulier qui présente un ou plusieurs points communs avec le territoire troyen.

QUAIS ET PROMENADE PIÉTONNES SUR BERGES

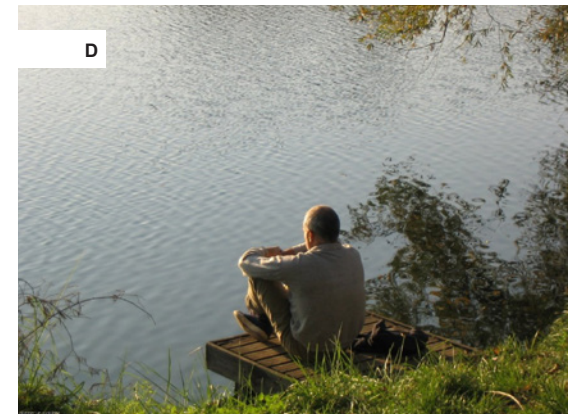
En milieu urbain, les berges des cours d'eau sont des potentiels majeurs pour créer des continuités de parcours.
L'aménagement peut parfois être minime et se limiter à rendre accessible l'eau afin de réintroduire une relation physique pour le promeneur.





- A | PRÉS HUMIDES ET SOURCE DE LA NORGES, NORGES-LA-VILLE (CÔTE-D'OR)
- B | LES BERGES DE MARNE À CHAMPIGNY-SUR-MARNE (VAL-DE-MARNE)
- C | LES BERGES DE MARNE AU PERREUX-SUR-MARNE (VAL-DE-MARNE)
- D | RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE ET DES BERGES DU BRIVET, PONT-CHÂTEAU (LOIRE-ATLANTIQUE)
- E | BERGES DU VAUZIRON, CHÂTELDON (PUY-DE-DÔME)
- F | BERGES DU CHANGEON, BOURGUEIL (INDRE-ET-LOIRE)
- G | LES BERGES DU FLEUVE SILE, CENDON DI SILEA (PROVINCE DE TRÉVISE, ITALIE)

S'APPROCHER DE L'EAU



Cheminer dans des espaces humides



E

E | AIRE NATURELLE ET TOURISTIQUE LE LONG DE LA SARTHE, NOYEN-SUR-SARTHE (SARTHE)

F | BERGES DU CANAL D'ORLÉANS, FAY-AUX-LOGES (LOIRET)

G | PRÉS HUMIDES ET SOURCE DE LA NORGES, NORGES-LA-VILLE (CÔTE-D'OR)



G1



F

A | LES BERGES DE MARNE AU PERREUX-SUR-MARNE (VAL-DE-MARNE)

B | PRÉS SALÉS AU SUD DU BASSIN D'ARCACHON, LA TESTE DE BUCH (GIRONDE)

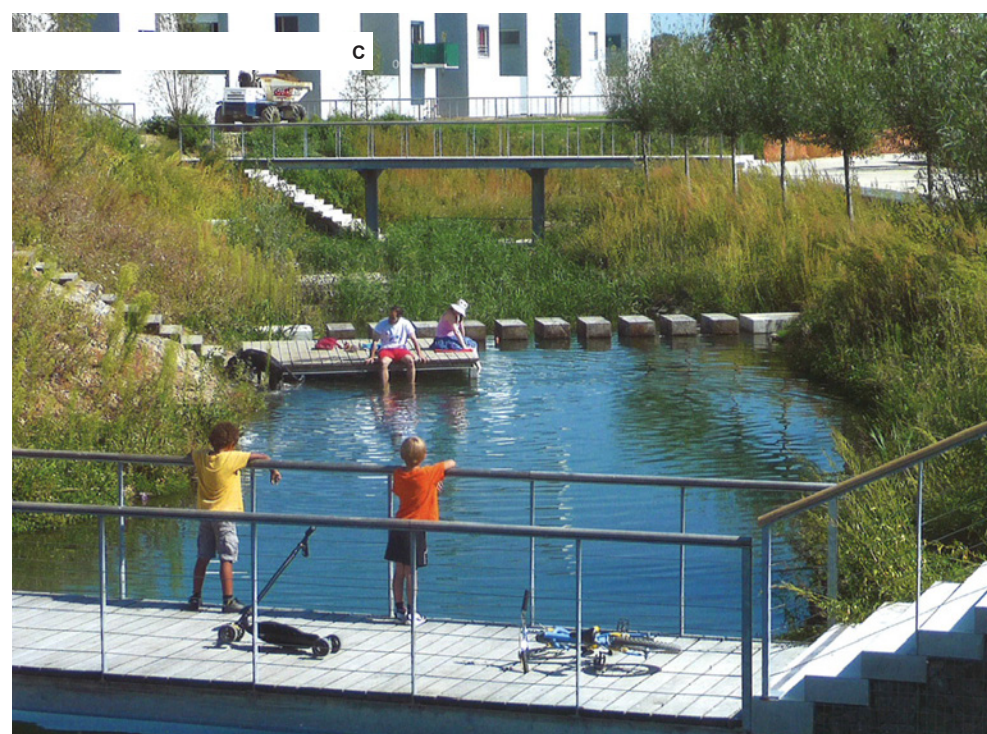
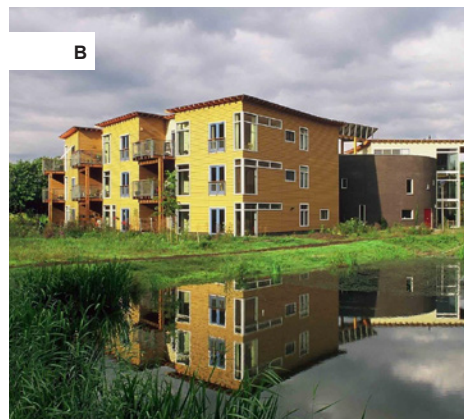
C | LES BERGES DE MARNE À CHAMPIGNY-SUR-MARNE (VAL-DE-MARNE)

D | ANCIENNES GRAVIÈRES RÉAMÉNAGÉES EN PARC PAYSAGER, MILAN (ITALIE)



G2

CONSTRUIRE AUTOUR ET AVEC L'EAU



L'eau au centre de la ville

A | WINNENDEN (ALLEMAGNE)

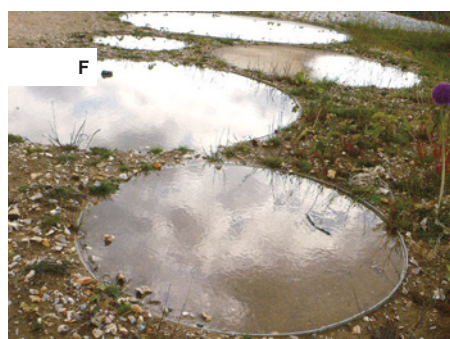
B | ÉCOQUARTIER LANXMEER, CULEMBORG (PAYS-BAS)

Les habitations s'installent autour de bassins de stockage des eaux de pluie.

C | ÉCOQUARTIER DE BOTTIÈRE CHÂNAIE, NANTES (LOIRE-ATLANTIQUE)

Le ruisseau des Gohards est au coeur du nouveau quartier, franchissable grâce à des passerelles et des passages à gué.





D | HABITER LE LONG DU MELAAN, MECHELEN (BELGIQUE)

E | RU DES GASSETS, SERRIS (SEINE-ET-MARNE)

F | CLOS ALLARD, CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF (SEINE-MARITIME)

G | PARC DU CHEMIN DE L'ÎLE, NANTERRE (HAUTS-DE-SEINE)

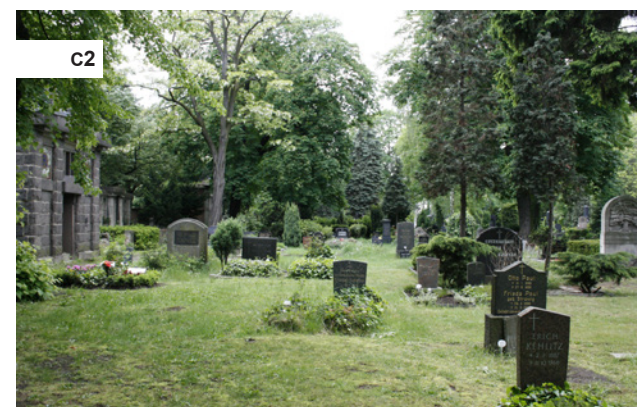
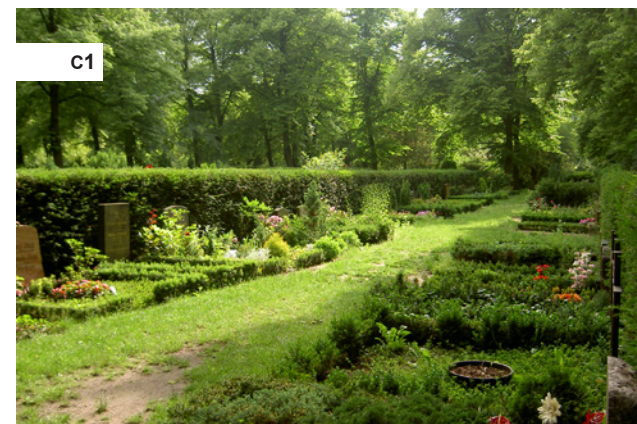
L'eau sur le pas de la porte

La mise en scène et en valeur des eaux de ruissellement et de leur parcours jusqu'au réseau naturel des cours d'eau permet de comprendre la place et l'impact importants de l'imperméabilisation des sols, souvent cachés dans des réseaux enterrés. Ceci participe aussi à la pédagogie à mener auprès des habitants.

CIMETIÈRES PAYSAGERS

Le cimetière conçu comme un parc paysager

En France, les cimetières demeurent la plupart du temps des espaces en dehors de l'animation de la ville. Ce sont pourtant des espaces accessibles à tous qui pourraient être valorisés et habités davantage s'ils étaient intégrés au réseau d'espaces publics d'agrément et aux parcours piétons. Il pourraient être ainsi perçus, comme on le trouve souvent dans les pays du nord de l'Europe, comme des parcs paysagers autant que comme des lieux de recueillement.



A | ÉDIMBOURG
(ÉCOSSE)

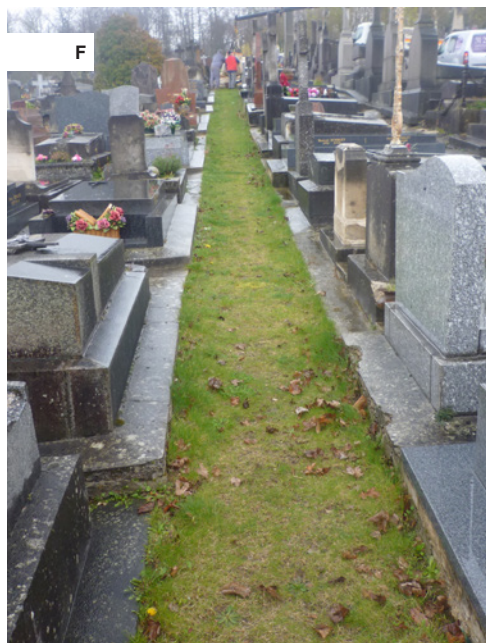
B | CIMETIÈRE
INTERCOMMUNAL
DE CLAMART
(HAUTS-DE-
SEINE)

C | BERLIN (ALLE-
MAGNE)



Gestion extensive

L'enherbement des allées, la mise en place régulière de paillage, la plantation de vivaces couvre-sols sont autant de moyens permettant d'aller vers une gestion sans phytosanitaires des cimetières. Cela passe également par l'acceptation de la présence d'herbes vagabondes.



D | CIMETIÈRE DES FAUVELLES, COURBEVOIE (HAUTS-DE-SEINE)

E | CIMETIÈRES LABELLISÉS ÉCOJARDIN À VERSAILLES, CHERBOURG-OCTEVILLE, FONTAINEBLEAU ET RENNES

F | CIMETIÈRE DES GONARDS, GÉRÉ SANS PHYTOSANITAIRES DEPUIS 10 ANS, VERSAILLES (YVELINES)

STATIONNEMENTS PAYSAGERS



A | PARKING DU ZÉNITH DE STRASBOURG

C | BOERENHOL'S [PARK]ING, COURTAI (BELGIQUE)

B | PARKING DE L'HÔPITAL LEGOUEST, METZ

D | PARC DE LA POWDRERIE, SEVRAN (SEINE-ST-DENIS)

DÉLAISSÉS D'INFRASTRUCTURES

Les Monts Gardés, Claye-Souilly (Seine-et-Marne)

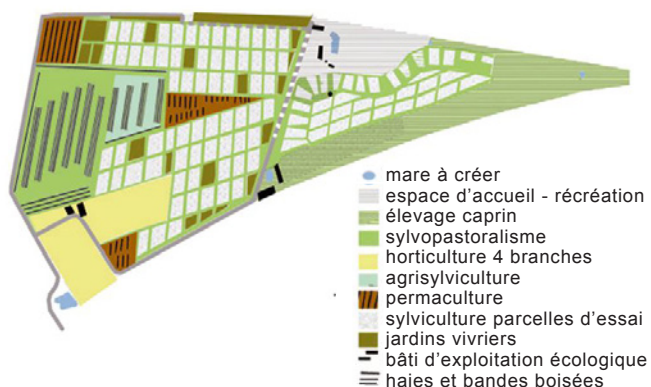
Le site des « Monts Gardés » est situé à 25 km à l'est de Paris. La création de lignes nouvelles ferroviaires à grande vitesse, a transformé ces terrains agricoles en un vaste délaissé de 35 hectares, délimité par l'entrecroisement de 4 lignes TGV, d'une route nationale à fort passage, d'une ligne à très haute tension et de l'un des plus importants centre de traitement de déchets d'Europe.

Les sols agricoles ont été fortement dégradés suite aux fouilles archéologiques préalables au chantier de LGV puis au chantier proprement dit de LGV. Une base travaux sur plusieurs hectares avait été implantée sur cet espace, ainsi que des volumes considérables de stockages de matériaux, entraînant le passage répété d'engins lourds de chantier, compactant en profondeur les sols.



A | LE SITE AVANT SA RESTAURATION

B | LE SITE APRÈS QUELQUES ANNÉES DE GESTION AGROFORESTIÈRE



Agnès Sourisseau, paysagiste missionnée par la SNCF en 2000, a mis en place sur ce site un programme de recherche afin de développer des techniques de boisement limitant les intrants et favorables à la restauration des milieux dégradés : tests de Bois Raméaux Fragmentés, travail spécifique du sol, gestion agroforestière du site incluant un suivi scientifique de parcelles-tests, production agricole et forestière... Un observatoire environnemental et paysager associe approches scientifique, empirique et pratique. Le dessin d'un nouveau paysage a ainsi été initié.



Sources photos et plan masse : <http://www.les-monts-gardés.com/>

FRICHES INDUSTRIELLES RECONVERTIES EN PARCS



A | PARC INDUSTRIEL, ALLEMAGNE

B | ANCIEN AÉROPORT KALBACH,
FRANCFORT (ALLEMAGNE)



Le Transformateur à St-Nicolas-de-Redon (Loire-Atlantique) et la Ferme du Bonheur à Nanterre (Hauts-de-Seine)

Installés sur d'anciennes friches bâties (friche industrielle à St-Nicolas-de-Redon et remblais de démolition d'un groupe scolaire à Nanterre) le Transformateur et la Ferme du Bonheur sont des terrains d'expérimentations pour un retour maîtrisé à la nature et une gestion participative et évolutive des sites.

Ces espaces de nature nés au milieu des gravats et des dépôts sauvages possèdent aujourd'hui des qualités paysagères singulières et une diversité de formations végétales nées des dynamiques en place. L'action de l'homme est ici de conduire et de mettre en valeur avec une économie de moyens.

A | LE TRANSFORMATEUR

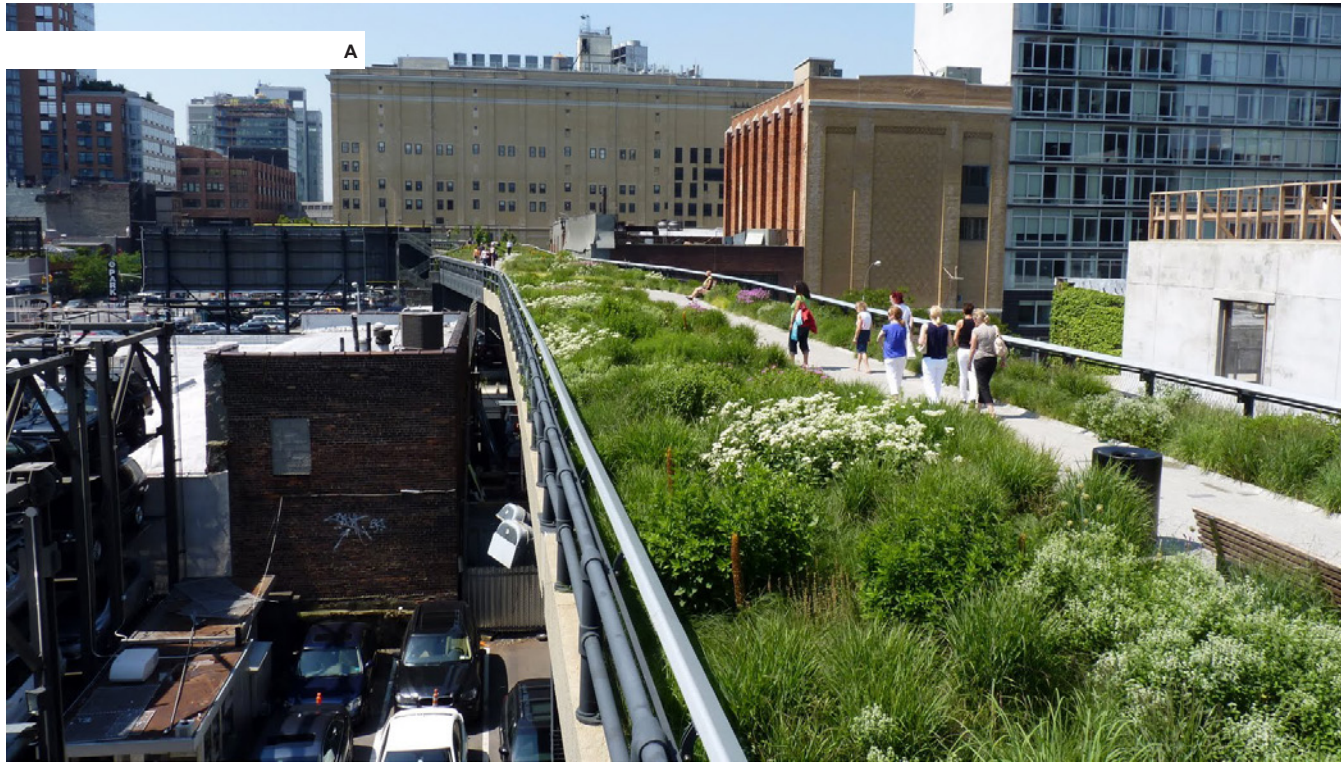
Plantation d'un bosquet au milieu d'une zone imperméabilisée. Dalle en béton recolonisée par les sedums. Anciens entrepôts abritant de jeunes charmes.

B | LA FERME DU BONHEUR

Réalisation de murs en pierres sèches à partir de gravats de démolition en béton et asphalte.



VOIE VERTE ET PARC URBAIN SUR ANCIENNE VOIE FERRÉE



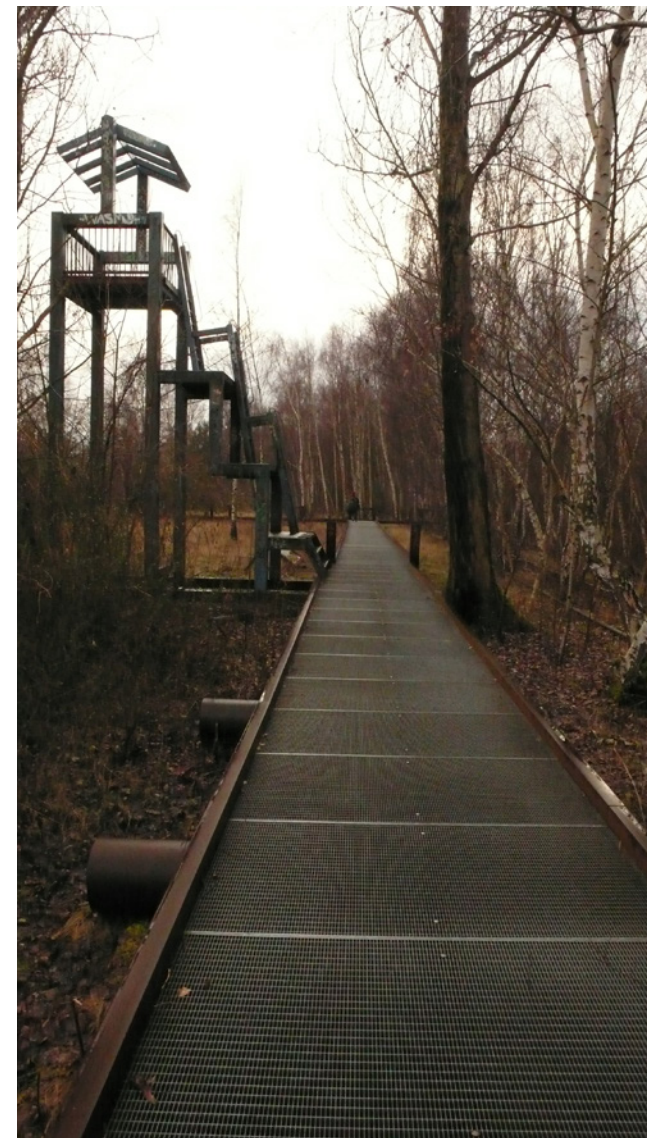
B | HIGH LINE, ANCIEN MÉTRO AÉRIEN, NEW-YORK

B | LA PETITE CEINTURE, PARIS

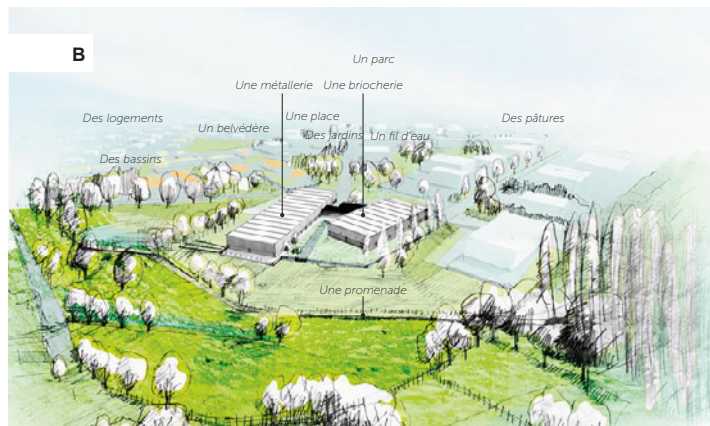
C | NATURPARK SUDGELANDE, BERLIN

D | VÉLORAIL, ST-LOUP-DU-GAST (MAYENNE)





ZONES D'ACTIVITÉS - TECHNOPÔLES





A | PARC D'ENTREPRISES, PLOISY ET COURMELLES (AISNE)

B | CONCOURS D'IDÉES « POUR EN FINIR AVEC LA ZONE », MALARY A-S.

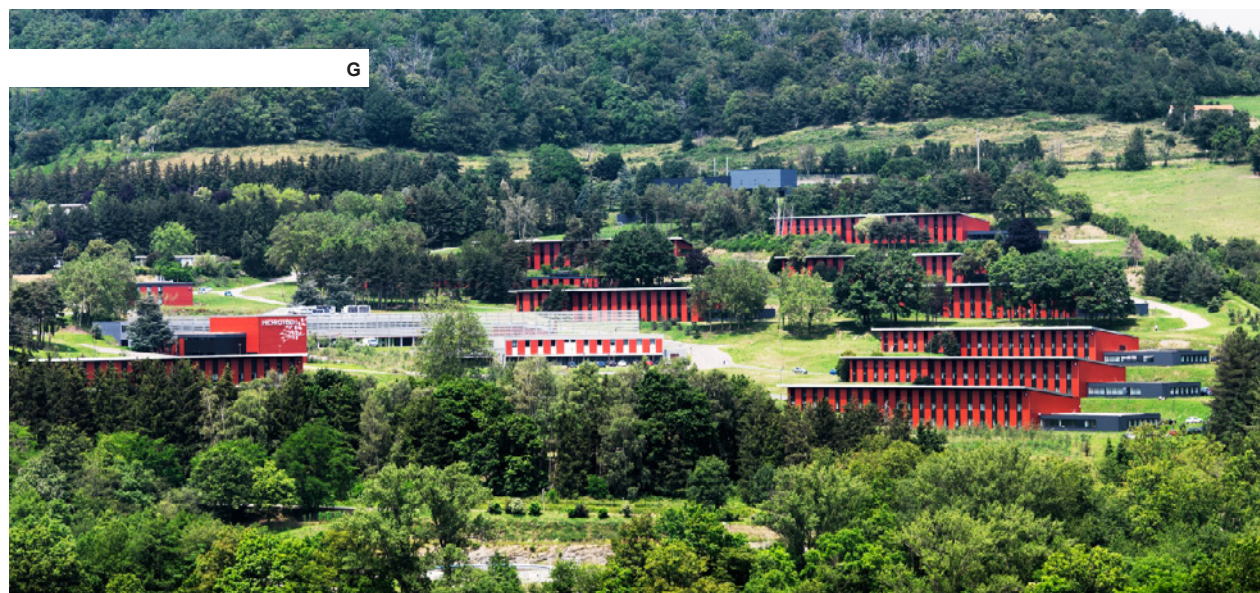
C | PLATEFORME ST-GOBAIN, AUBERVILLIERS (SEINE-ST-DENIS)

D | PARC D'ACTIVITÉS CITIS, HEROUVILLE-ST-CLAIR (CALVADOS)

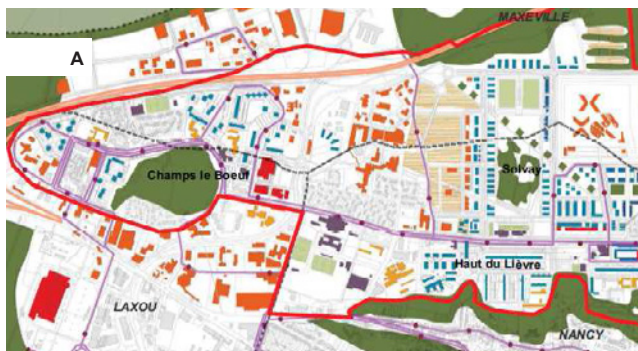
E | PARC D'ACTIVITÉS DE LA HAUTE BORNE, VILLENEUVE D'ASCQ (NORD)

F | PAIMPOL (CÔTES-D'ARMOR)

G | PARC TECHNOLOGIQUE METROTECH, ST-JEAN-BONNEFONDS (LOIRE)



ESPACES PAYSAGERS DE QUARTIERS D'HABITAT COLLECTIF



A | PLATEAU DE LA HAYE, NANCY

B | BERLIN, ZENTRUM

C | CLOS ALLARD, CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF (SEINE-MARITIME)

D | RIVE DE LA HAUTE DEÛLE, LILLE

CONCEPTION ET GESTION EXTENSIVE



A | QUARTIER CHAMP-FLEURI, BOURGOIN-JALLIEU (ISÈRE)

Dès la conception, la place du vivant doit être pensée.

B | LE PÂTURAGE COMME SOLUTION DE GESTION POUR DES TYPOLOGIES D'ESPACES TRÈS DIVERS

B1 : dans des espaces industriels - déchetterie du Balancan, le Cannet-des-Maures (Var)

B2 : dans des quartiers d'habitats sociaux - Villetaneuse

B3 : le long d'infrastructures - digue de Foicy, Troyes

annexes

DOCUMENTS RESSOURCES CONSULTÉS

Documents réglementaires

- Révision et extension du Plan de Sauvegarde et de
- Mise en Valeur de la ville de Troyes, Ville de Troyes, en cours d'élaboration.
- Plan Local d'Urbanisme - version modifiée n°4, Ville de Troyes, 2013.
- Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la ville de Troyes, Ville de Troyes, 2009.
- Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager, Ville de Troyes, 2005.

- Plan de Déplacements Urbains 2014 > 2024, Grand Troyes, 2013.
- Plan Climat Énergie Territorial, Grand Troyes, 2013.

- SCOT de la région troyenne. Étude de la trame verte et bleue urbaine dans le cadre de la mise en oeuvre du SCoT de la région troyenne, Syndicat DEPART, 2015.
- SCOT de la région troyenne. Travail sur la trame verte et bleue dans le cadre de la mise en oeuvre du SCoT de la région troyenne, Syndicat DEPART, 2013.
- SCOT de la région troyenne. Guide des paysages de la région troyenne, Syndicat DEPART, 2012.
- Schéma de COhérence Territoriale de la région troyenne, Syndicat DEPART, 2011.

- Plan de prévention des risques d'inondation de l'agglomération troyenne, AUDART et DDE Aube, 2001.

Études / chartes portant sur le territoire troyen

- Plan d'Action Municipale 2015 - 2020, Ville de Troyes.
- Gare de Troyes. Aménagement d'un quartier urbain et du pôle d'échanges multimodal, Grand Troyes / Ville de Troyes, en cours d'élaboration.
- Aménagement de l'écoquartier des Tauxelles, Ville de Troyes, en cours d'élaboration.
- O. COTÉ, J. BOUILLAUD, G. GRIMAUD, Université de Technologie de Troyes, Stratégie de réhabilitation des services écosystémiques d'un parc urbain au coeur de la ville de Troyes par une approche d'écologie territoriale, 2014.
- Propositions d'aménagements de voies de mobilité douce. La trame verte et bleue troyenne support d'une nouvelle mobilité plus durable, Ville de Troyes, 2013.
- Parc naturel urbain des Moulins. Plan de gestion 2014-2019, Ville de Troyes.
- Agenda 21, Ville de Troyes, 2012.
- Charte matériaux, Ville de Troyes, 2012.
- Plan lumière, Ville de Troyes, 2006.
- Charte de l'arbre, Ville de Troyes.
- Étude de faisabilité pour la construction de 34 logements au 94 mail des Charmilles, Aube immobilier, 2014.

- Projet d'aménagement des digues. Étude d'insertion paysagère des digues de l'agglomération troyenne, Grand Troyes, 2014.
- Parc d'entreprises du Grand Troyes - Sainte Savine. Cahier des charges recommandations architecturales. Tranche 5, Parc d'entreprises du Grand Troyes, 2011.

- Parc d'entreprises du Grand Troyes - Sainte Savine. Cahier des charges recommandations architecturales. Tranche 4, Parc d'entreprises du Grand Troyes, 2006.

- Étude hydraulique et paysagère des cours d'eau du S.I.A.V.S.A.T., S.I.A.V.S.A.T., 2003.

- Diagnostic écologique et valorisation de la Vallée des Viennes, Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, 2010.
- Référentiel des paysages de l'Aube, DDT Aube, 2011.
- Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne, région Champagne-Ardenne, 2003.

Cartes

- TOP 25 Troyes, IGN, éch. 1/25000, 2014.
- Série Bleue Troyes, IGN, éch. 1/25000, 1994.
- Série Bleue Troyes, IGN, éch. 1/25000, 1983.
- Carte de France au 25000e Troyes, IGN, éch. 1/25000, 1954.
- Plan de la ville de Troyes et de ses environs, Imprimerie J.-L. PATON, éch. 1/6000, 1939.
- Carte de France au 50000e Troyes, IGN, éch. 1/50000, 1911.
- Carte de l'État-Major Troyes, éch. 1/20000, révision 1862.
- Carte de l'État-Major Troyes, éch. 1/20000, 1836.
- Carte de Cassini Troyes, éch. 1/86400, 1757.
- Plan de la ville, faubourgs et dépendances de Troyes, 1697.

PARTICIPANTS AUX ATELIERS

VILLE DE TROYES / GRAND TROYES :

M. Arnaud, Vice-président Grand Troyes – Maire de Ste-Savine
M. Boussus, Chef de service Espaces paysagers
M. Bret, Adjoint au maire en charge du cadre de vie et du développement durable
M. Courjan, chargé d'études TCAT
Mme Danese, Directrice service Requalification des espaces publics
Mme Fresquet, chargée de mission Aménagement économique et Promotion
M. Gyéjacquot, Directeur général de la TCAT – DGA Pôle Requalification des espaces publics
M. Maugard, Chargé de mission TVB - Pôle Développement Durable / Environnement / Eau
M. Morassi, Chargé de mission rivières, TVB urbaine - Pôle Développement Durable / Environnement / Eau
M. Schraen, Chargé de mission Agenda 21- Pôle Développement Durable / Environnement / Eau
M. Semence, Directeur service environnement / développement durable
M. Serra, conseiller municipal Ville de Troyes
M. Sydor, conseiller municipal ville de Troyes
Mme Van Hoorne, chargée de mission Programmation - Pôle Requalification des espaces publics
M. Vittori, Directeur service urbanisme et développement urbain
M. Yot, chef de service Espaces paysagers

COMMUNES VOISINES :

M. Royer, chef du service Espaces Verts de la commune de Sainte-Savine
Mme Bolle, responsable régie municipale de la commune de La-Rivière-de-Corps
M. Brouillet, adjoint au maire de St-Julien-les-Villas

SYNDICAT DEPART :

Melle Chaussepied, stagiaire
Mme Leitz, Responsable pôle planification aménagement

DDT Aube :

M. Barrois, chef bureau Planification agence Centre Aube
Mme Busson, Service Connaissance et Planification
M. Dutheil, chef agence Centre Aube
M. Guffroy, architecte conseil de l'État

ENTREPRISES :

M. Vernier, entreprise Ryvia / Pause Café, parc industriel du Grand Troyes à Sainte-Savine

ASSOCIATIONS / HABITANTS :

M. Denizart, association Tête en fête
M. Lefebvre, association Tous Ensemble Œuvrons
M. Riechiero, association Tête en fête
M. Rignault, habitant de Sainte-Savine, riverain parc industriel du Grand Troyes

ARTICLE

La mise en place de sols urbains est une occasion de créer des déchets, de casser et de recommencer. Pourtant ces sols ont des potentialités de réutilisation importante. De même, les déchets de démolition triés peuvent devenir une aubaine pour la création de paysages contemporains urbains avec peu de moyens mais de l'imagination et des savoirs-faire.



FRANÇOIS ROUMET

Le matériau de démolition comme structure de sol et élément de paysage

Nombre d'interventions paysagistes, professionnelles et pédagogiques, donnent à découvrir dans le sol des empierrements et des revêtements issus de la déconstruction de routes ou de bâtiments préexistants. Les couches se sont superposées les unes aux autres à travers l'histoire. La plupart du temps, ces matériaux hérités proviennent d'une démolition sur place ou de dépôts anciens ; ils ont servi à niveler une surface et sont juste cachés sous l'enrobé final. Surélever, modifier le relief ou creuser pour planter amène inévitablement à les rencontrer. Ils sont présents en quantités difficiles à évaluer, et de qualités très diverses. Qu'en faire ? La tentation d'évacuation immédiate, couramment reprise, n'est pas efficace, notamment du fait de son coût, et le simple déplacement n'est qu'un report de la question. Il est donc intéressant de penser à leur transformation ou à un nouvel usage sur place.

La description de deux projets d'aménagement permettra d'illustrer le rôle potentiel des déchets de démolition comme matière première et structure de sol, que ce soit de manière imprévue ou selon un mode de construction imaginé au préalable. D'autres expériences ouvriront vers diverses potentialités offertes par ces matériaux, à des fins d'ornementation ou pour conférer à un site un nouveau caractère urbain.

François Roumet est urbaniste OPQU et paysagiste DPLG, enseignant au département Écologie à l'ENSP.

PAGE PRÉCÉDENTE
Stains : dès que l'herbe verdit et que les feuilles apparaissent, le lieu s'adoucit et oublie ses déchets.

IMPROVISER UNE STRUCTURE DE SOL À PARTIR DE MATÉRIAUX DE DÉMOLITION INSOUÇONNÉS

À Tillay-le-Péneux¹, la place à réaménager entoure l'église du village sur trois côtés ; sans grand risque, on pouvait parier se situer sur l'ancien cimetière. Or les premiers coups de pelle mécanique ont ressorti les vestiges d'une maison. Les élus ne disposaient ni de vieilles cartes postales, ni de plans anciens, et la construction était sortie sans bruit des mémoires. Pourtant, c'était bien là qu'il était possible de planter : à l'écart des girations et du stationnement des véhicules, et dans l'axe de la rue principale.

La commune avait longtemps hésité sur la plantation : on ne ramène pas facilement des arbres en Beauce. La proposition de trois tilleuls (*Tilia cordata* L.) a finalement été acceptée. Les jeunes arbres prendraient, le long de la route, la relève des vieux, fatigués, et ils continueraient à faire parler sur le nom et l'origine du village. Ils occuperaient le centre de pelouses de bonnes dimensions (vingt mètres carrés au moins). Sans avoir à casser trop de surface minérale, et avec un budget réduit, on apporterait les plantes par touches, sous forme d'îlots reposants. Un jour peut-être, ayant donné à goûter aux sols perméables, ces îlots inciteraient-ils à inviter d'autres arbres dans le village.

Dans un premier temps, la stratégie a consisté à faire l'inventaire des matériaux mis au jour par le terrassement : des moellons, mais surtout de nombreux granulats gros comme le poing, sans trace des autres déchets habituels (vitre, plâtre ou bois) – un tri avait sans doute été opéré à l'époque de la démolition. La commune ayant la manie de garder ses déchets lors des travaux, elle avait conservé des stocks de terre de surface. Enfouis sous une végétation herbacée dense, les tas étaient là, près du village, dans une ancienne carrière. Les pierres les plus grosses ont été récupérées, puis soigneusement stockées à leur tour sur le "dépôt" communal, et celles de la taille d'une main, ou plus petites, ont été conservées. Un volume de terre correspondant au sixième du volume total du parterre a été incorporé par une pelle mécanique sur une profondeur d'au moins quatre-vingt centimètres. La terre "est devenue un amendement", dirait Gabriel Chauvel. Elle a apporté les particules fines, l'argile, les minéraux, des fragments de vie, dans un sol longtemps endormi et très filtrant. En surface, une épaisse couche de compost a été mélangée avec les tout premiers centimètres du mélange. Il n'était guère pensable de remplir



Tillay-le-Péneux : les matériaux de démolition apparents, lors du terrassement pour la plantation.

les grands parterres avec uniquement de la terre² ; avec le substrat mis en place empiriquement, le sol est pauvre, mais portant.

Les tilleuls étaient prévus jeunes, en taille 10/12³. Rapidement en contact direct avec le substrat, leurs racines nues ont formé un chevelu dense qui s'enfonçait pour chercher l'humidité. À terme, on peut imaginer qu'elles partiront au-delà de la surface enherbée pour rejoindre les parterres riverains irrigués par des gouttières. Trois ans plus tard, les tilleuls font une quinzaine de centimètres de circonférence : leur croissance n'est pas exceptionnelle, mais ils vivent et grandissent honnêtement. L'herbe jaunit en fin d'été mais reverdit avec les premières pluies.

PLANIFIER LA STRUCTURATION D'UN SOL AGRICOLE FOSSILISÉ

À première vue, la commande de la ville de Luisant⁴ était simple : replanter des arbres le long de l'avenue principale⁵. La grande voie, très empruntée, correspond à l'axe de la route nationale 10 en entrée sud de Chartres. Le maire proposait de

2. Les stocks, même généreux, de la commune n'auraient pas suffi ; l'entreprise aurait facturé au prix fort une fourniture non prévue au marché et sur cette surface trop souple, un véhicule un peu fou se serait forcément enlisé un soir.
3. On désigne les tailles d'arbres-tiges par les valeurs en centimètre entre lesquelles s'inscrit leur circonférence, mesurée conventionnellement à un mètre du sol. Une taille 10/12 correspond à un diamètre de trois à quatre centimètres.
4. 2003, maîtrise d'ouvrage : commune de Luisant (Eure-et-Loir) ; maîtrise d'œuvre : agence Roumet-Guitel.
5. Voir "La replantation des avenues de Luisant", intervention au colloque "Arbres urbains et développement durable", Rencontres européennes d'arboriculture ornementale, Société française d'arboriculture, Nantes, 2006.

1. 2011, maîtrise d'ouvrage : communauté de communes de la Beauce d'Orgères (Eure-et-Loir) pour la commune de Tillay-le-Péneux ; maître d'œuvre de l'aménagement : agence Roumet-Guitel.

“planter les nouveaux arbres dans des buses qu’on posera verticales”, pour minimiser l’extension des racines, réduire l’apport de terre toujours coûteux et surtout garder tous les stationnements. Le nombre de places avait progressé au fil du temps et précipité la disparition des marronniers. Pas tout à fait centenaires, les survivants étaient souvent très abîmés, à une quarantaine de centimètres du sol, au rude contact des pare-chocs, ou nappés d’enrobé au ras du collet. Le passage répété de tous les réseaux urbains à moins de cinquante centimètres avait encore alourdi leur peine.



Luisant : carte postale ancienne (extraite de Claire Antoine, *Luisant d’hier et d’aujourd’hui, 1900-2000*, Luisant, Centrelivres, 1999). Les arbres sont jeunes, les pieds dans l’herbe.

ressources sur place, sans s’interdire le recours à ce qui était considéré comme “déchets”. Une intervention sur le réseau téléphonique, menée en parallèle, a conduit à terrasser à proximité des arbres. Sous une mince couche d’enrobé, au-delà des quelques centimètres d’empierrement, le sol était comparable à celui des champs alentour ; compacté, évidemment, dépourvu de matière organique, mais argilo-limoneux, avec plus ou moins de silex. Ce n’était pas un sol de remblai : les vieux horizons pédologiques étaient encore perceptibles.

Une recherche historique complémentaire a permis d’expliquer ce résultat étonnant. Jusqu’aux années 1940, l’avenue très large, doublée par une ligne de tramway qui devint par la suite piste cyclable, desservait Luisant, alors simple bourg avec quelques maisons éparses en direction de Chartres. Seule la chaussée pour les automobiles était goudronnée, les marronniers en pleine vigueur avaient le pied au milieu de l’herbe, simplement fauchée. C’est donc en superposition à une structure rurale que se sont greffés (très tardivement, au cours des années 1950) les aménagements urbains : bordures, caniveaux et trottoirs revêtus.

Le pari de l’aménagement a consisté à penser que ce sol révélé presque par hasard existait de manière continue. Plutôt que pied à pied comme il est d’usage, les arbres ont été mis en place comme un ensemble, par tranchées les plus continues possible, s’interrompant aux carrefours seulement⁶. Imposée par le voisinage

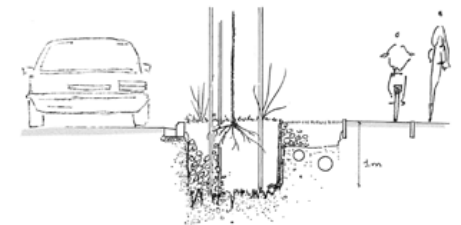
6. C’est ce que les Nord-Américains ont appelé *tree-ways*, et que des villes françaises, comme Besançon, ont déjà expérimenté voici une vingtaine d’années.

des réseaux enterrés, la faible largeur (à peine un mètre) de la tranchée de plantation était compensée par sa grande longueur. Pour garder la possibilité de se garer, elle a été remplie d’un mélange terre-pierres. Une partie a été recouverte d’enrobé, excepté les rectangles plantés, de la surface d’une voiture en stationnement, ménagés au pied de chaque arbre.

La terre du mélange, provenant évidemment du creusement, était chargée à la pelle mécanique, puis conduite jusqu’à la plate-forme de travail, où une seconde pelle l’incorporait aux granulats de béton concassé, dans la proportion de deux godets pour un. Après remplissage des tranchées, le mélange était enrichi en surface avec un compost urbain, issu d’une centrale voisine. La “pierre” provenait d’une centrale de récupération à proximité, ce qui dispensait de recourir à l’extraction dans les carrières beauceronnes et au transport par camion subséquent sur plus de trente kilomètres. La présence d’un concasseur à béton dans une entreprise de démolition proche a fourni un matériau relativement homogène d’un calibre 40-100⁷, assez proche de “l’idéal” 40-80 souvent décrit.

Ainsi, l’eau, l’air et le chevelu racinaire ont pu trouver suffisamment d’espace pour circuler dans les interstices de ce substrat, cependant non compressible. Certes, un relargage d’ions calcaires était toujours possible, modifiant le pH du sol ; avec un béton ancien *a priori* plus stable, le risque était toutefois mesuré (cinq ans après les travaux, le pH mesuré oscillait entre 8 et 9). Le choix des arbres, opéré en conséquence, s’est porté sur des sophoras (*Sophora japonica* L.), légumineuses adaptées aux sols secs, pauvres et alcalins.

Ce protocole n’a pas été difficile à faire accepter aux élus, qui ont rapidement accordé leur confiance. En revanche, au moment de l’appel d’offres destiné aux entreprises, deux réponses s’affrontaient. La première, venant d’un groupement formé par une entreprise de jardinage et un terrassier local surtout connu dans le



EN HAUT
Luisant : le mélange terre-pierres est effectué au godet, sur une plate-forme en ville.

EN BAS
Luisant : coupe extraite du cahier des clauses techniques pour les entreprises.

7. La notation 40-100 désigne les dimensions minimale et maximale (en centimètre), bornées par criblage, des éléments composant le matériau.

drainage, répondait scrupuleusement au cahier des clauses techniques particulières sur la constitution du sol de plantation. La seconde émanait d'un groupement d'entreprises importantes, plus habituées à de grandes opérations routières qu'à des travaux jardiniers ; elles émettaient des réserves sur la tenue dans le temps du mélange et la pertinence du choix du béton recyclé comme granulat, et proposaient un apport complémentaire de terre, sans en préciser la provenance. Au final, la sélection d'entreprises pragmatiques⁸, ouvertes à l'utilisation de déchets, s'est révélée pertinente.

Les arbres ont été choisis en motte et de taille 18/20 ; la commune n'a pas accepté de descendre davantage dans les calibres. Néanmoins, les pieds, encore jeunes et relativement maniables, ont été mis en place rapidement, en période de repos végétatif. Aucun arrosage n'a été posé : la surface découverte de dix mètres carrés a été considérée comme suffisante pour approvisionner en eau de pluie les sophoras. La reprise a été bonne, même si plusieurs arbres sont morts depuis lors, cassés par des voitures ou atteints de maux mystérieux dans les secteurs où les riverains sont restés opposés à la replantation. Ils ont aussi souffert d'une taille récente. L'accompagnement buissonnant et les bulbes ont disparu avec les traitements au glyphosate, mais ils ont été replantés récemment. Les sophoras font aujourd'hui près de soixante-dix centimètres de circonférence en moyenne : après douze ans de plantation, les diamètres des troncs ont presque quadruplé. Les variations importantes dans les mesures – de quarante-trois à quatre-vingt-dix centimètres pour un échantillon de vingt-deux arbres (sur les cent vingt-huit plantés) – soulignent la variété des sols originels rencontrés ; les arbres les moins poussants marquent la plus grande abondance d'argile à silex.

Le "technosol", tel qu'on le désigne maintenant⁹, convient donc pour ce type de plantation urbaine. Au niveau des stationnements, il fait preuve d'une bonne tenue dans le temps. Il a tout de même fallu évacuer quelques matériaux engendrés par le chantier : les couches d'enrobé, l'empierrement et la terre du site, dont le tiers seulement a été réemployé. Une grande partie des déblais est devenue merlon anti-bruit en entrée de ville ; l'enrobé a été recyclé en sous-couche pour des voiries. En milieu urbain, il est très difficile de viser une récupération totale et immédiate ; celle-ci passe par un stockage intermédiaire avant un réemploi éventuel des matériaux.



LE DÉCHET MIS EN SCÈNE

Un chantier privé¹⁰ a permis d'aller plus loin dans le réemploi de plaques d'enrobé, sans les faire disparaître. La cour d'un ancien magasin de motos, entièrement revêtu d'enrobé, a été transformée en jardin. Le choix de ne pas évacuer cette couche de surface a poussé vers la recherche de solutions nouvelles. La démolition du sol a laissé des dalles de grandeur globalement homogène. Celles-ci ont d'abord été entreposées, puis ce rangement a donné lieu très rapidement à la construction d'un muret, comme s'il s'agissait de pierres sèches. En arrière de ce muret haut d'une trentaine de centimètres, le sol a été travaillé, et pratiquement rien n'a été évacué. Les fleurs ont poussé et débordé généreusement par-dessus ; les insectes puis les lézards ont investi ce milieu chaud et sec. D'autres morceaux ont été posés à plat, avec de gros joints enherbés pour constituer l'allée du potager ; l'enrobé retrouve là son sens primaire de couverture de sol mais, posé en *opus incertum*, il devient une dalle comme une autre.

Deux petits chantiers proches¹¹ ont offert une autre belle opportunité, insoupçonnée en phase de conception. Quelques mètres carrés de trottoir devant la mairie avaient été démontés pour être évacués. Non loin de là, l'arrivée d'eau naturelle vers une mare ravinait le chemin. Il a été décidé de récupérer les plaques d'enrobé

À GAUCHE
Jardin privé à Chartres : les cosmos fleurissent derrière le muret en plaques d'enrobé.
À DROITE
Épiais : les plaques d'enrobé devenues dalles forment un caniveau élégant vers la mare.

10. 2008, maîtrise d'ouvrage privée à Chartres, maîtrise d'œuvre : agence Roumet-Guitel.

11. 2010, maîtrise d'ouvrage : communauté de communes de Beauce et Forêt (Loir-et-Cher), pour les communes d'Épiais et de Roches ; maîtrise d'œuvre : agence Roumet-Guitel.

8. Paysages Julien et Legault mandataire, associé à Charles travaux.
9. Technosols construits : "sols créés volontairement à partir de matériaux assemblés dans un but pédologique". Voir Denis Baize et Michel-Claude Girard (*Référentiel pédologique*, Versailles, Quae, 2008), cités par Alan Vergnes, Florence Dubs, Thomas Lerch et Manuel Blouin in *Sols fertiles reconstitués. État initial des placettes expérimentales, étude réalisée dans le cadre du projet "Sols fertiles"*, partenariat Enviro Conseil et Travaux, département Seine-Saint-Denis (Observatoire départemental de la biodiversité urbaine), 2014.

pour reconstituer un caniveau. Elles ont été agencées et scellées exactement comme des matériaux neufs, l'entreprise¹² ayant poussé le soin jusqu'à les scier pour leur donner une homogénéité. Au moment de la pose, les tranches polies montrant les graviers de différentes couleurs donnaient un petit côté précieux au chenal. Aujourd'hui, les dalles continuent à assumer leur fonction, "transfigurées" et recouvertes en partie par la végétation. Personne ne se pose la question de leur nature originelle. La réactivité et le savoir-faire dans la mise en œuvre ont ainsi permis que l'idée de départ, improvisée sur place, devienne une réalité solide, belle et fonctionnelle.

RANGER, ENTASSER, SCULPTER LES DÉCHETS DÉJÀ PRÉSENTS

L'atelier pédagogique "Conduire le vivant" à l'ENSP a posé un jalon important dans la gestion des détritiques, en leur redonnant un rôle urbain¹³. Les étudiants ont comme consigne de dresser l'état des lieux d'un site, un inventaire soigné des ressources et des contraintes à partir duquel ils esquissent des intentions de projet, puis ils imaginent la mise en œuvre technique pour, au cours d'un chantier collectif, réaliser tout ou partie de ce qu'ils ont conçu. Ensuite, une phase de "rebond" sur l'action leur permet d'imaginer un nouveau projet d'ensemble alimenté par la connaissance pratique acquise au cours du chantier.

En 2013, la promotion était divisée en trois groupes sur la commune de Stains (Seine-Saint-Denis). L'un d'eux a travaillé au pied des HLM dits La Prêtresse : un rectangle entouré d'un merlon, dont un petit côté donne sur la rue, est accolé à une grande esplanade sous-occupée que borde une barre HLM et que clôt l'enceinte d'un institut médico-éducatif. Le lieu était jonché de détritiques : pare-chocs, déchets organiques, tissus, verre... Les étudiants ont pris conscience du fait que le grand merlon de ceinture correspondait non pas à des remblais exogènes, mais à la démolition d'un pavillon, de son mur de clôture et de toutes les annexes qui avaient pris place dans son jardin (garage, cabane à lapins...). Recouvert d'une fine couche de terre, l'amas de pierres, blocs de béton, briques, ferrailles s'était enherbé avec le temps. L'herbe fauchée plus ou moins régulièrement avait un aspect correct qui ne laissait rien deviner de la nature du sol. En contraste, dans l'enclos protégé des regards, les dépôts et les déjections sauvages s'étaient accumulés. Ce gros remblai, haut d'un mètre cinquante et

PAGE SUIVANTE
Stains : le chantier de La Prêtresse a dû d'abord gérer des déchets pléthoriques.

12. Charles travaux, aménagement de Roches et de la mare d'Épiails (Loir-et-Cher).

13. Mis en place depuis 2008 par Marc Rumelhart et Gabriel Chauvel, et animé depuis lors par le département Écologie de l'ENSP, cet atelier prend place sur un créneau calendaire de deux mois, en première année de formation du cursus paysagiste DPEG et DEP.



large de quatre mètres, a donc été vaillamment considéré comme une ressource plutôt que comme une barrière devant continuer à clôturer le site. Avec beaucoup d'énergie et peu de moyens techniques, le merlon a été ouvert en plusieurs points (brèche étroite ou passage plus généreux) ou simplement enjambé par un escalier. Côté rue, il a été étalé et nivelé en plate-forme. Le service Propreté de la commune urbaine a prêté main-forte avec une tractopelle ; les employés affectés



Stains : en fin de chantier, le simple rangement et quelques soins apportés aux arbustes redonnaient de vraies qualités spatiales.

à cette tâche "sale" n'avaient bien entendu aucun enthousiasme à manipuler, déplacer, construire. Et pourtant, à la fin du chantier, une belle esplanade arrivait directement au contact du trottoir, traversée par deux chemins creux desservant l'intérieur de l'ancien enclos, requalifié en jardin. Tout au fond, à l'autre bout de l'ancienne parcelle, l'ensemble des débris avait été rassemblé pour construire un vaste promontoire pyramidal, nappé de "terre", dominant le site et invitant le regard à se tourner vers la rue.

Deux ans sans entretien ont beaucoup contribué à la dégradation de cette réalisation, la communauté d'agglomération n'ayant pu assurer le suivi comme prévu. Faute de savoir-faire, le terrassement mal stabilisé du promontoire s'est

creusé par endroits. De nouveaux débris sont déposés, mais en volume bien moindre, et le lieu n'est plus clôturé. L'esplanade est toujours présente, fenêtre généreuse vers une rue commerçante, appel d'air bénéfique pour un site depuis longtemps trop enclavé. L'herbe a recouvert ce substrat très maigre. Il suffirait de niveler pour faciliter l'entretien et "tenir" le site à peu de frais. La plus belle transformation réalisée est finalement celle de la vocation du lieu : hier fermé, replié sur lui-même, banni quoique immobile, il est devenu un vrai jardin "à l'italienne" avec promontoire, terrasse et bosquet sculpté dans le fourré de buddleias, en contact avec l'urbain. La présence des déchets en abondance a permis un modelé qui n'aurait pu exister sur un territoire par ailleurs très plat.

TRIER LES CÂBLES, TIRER LES FILS, DÉMÊLER L'ÉCHEVEAU, REMBOBINER POUR UNE DEUXIÈME VIE

Dans chacune des situations ordinaires préexistantes à ces interventions, aucune trace chimique (métaux lourds, amiante...) ni pollution grave n'avaient été révélées. Pour autant, sans les solutions techniques proposées permettant leur recombinaison ou leur transformation, ces déchets auraient été (au mieux) remisés dans des impasses ou voués à l'enfouissement contrôlé. En attendant leur évacuation, ils auraient été confinés dans des enclos, inévitablement augmentés de dépôts sauvages de débris. Les déchets attirent les déchets, aggravant chaque fois le coût de résorption et rendant plus problématique leur "digestion".

Il n'est pas contradictoire de planter, jardiner, aménager avec des déchets. Au contraire. Il faut une dose d'énergie certaine pour travailler ces "matériaux", tant à cause de leur aspect que de leur mauvaise réputation sociale. Mais cette énergie est récompensée par les potentialités techniques, économiques, plastiques que mobilise le réemploi. Pour jouer à plein, cette énergie gagne à être confortée par le savoir-faire d'entreprises qui "savent transformer" et s'adapter à la spécificité de ces travaux.

Les matériaux sont "déchets" parce qu'ils perdent leur utilité du moment ; leur redonner une vocation, structure ou décor, permet de les revaloriser. Sur leur lieu de stockage temporaire, en attente d'une nouvelle affectation, il est, à ce titre, fondamental de les trier, de les ranger et de les rendre, sinon attractifs, du moins fonctionnels pour une prochaine utilisation.

Équipe d'étude

omnibus

paysagistes DPLG
33 rue Jean Jaurès - 93130 Noisy-le-Sec
Tél : 06.85.12.82.82 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

RoumetGuitel

urbaniste OPQU - paysagiste DPLG - environnementaliste
40 rue des Rouliers - 28000 Chartres
Tél : 02.37.35.00.00 - Fax : 02.37.35.81.37
Courriel : roumet.guitel@wanadoo.fr

Maîtrise d'Ouvrage

**Troyes**

Ville de Troyes
Place Alexandre Israël - BP 767
10026 TROYES
Tél : 03.25.42.68.45 / Fax : 03.25.42.34.47